

AVERTISSEMENT

Le présent Cahier de l'ASER est désormais mis en ligne.

Les articles anciens sont consultables mais restent la propriété scientifique de leurs auteurs.

Nous demandons donc à nos lecteurs de les citer selon les normes valables en bibliographie et de donner le ou les auteurs en cas de citation.

Exemple :

Bibliographie :

'A.Acovitsioti-Hameau 1987 Le prieur de Mazaugues face au Conseil Communal (XVIe-XVIIIe siècles), *Cahier de l'ASER*, n°5, pp.77-81

Citation :

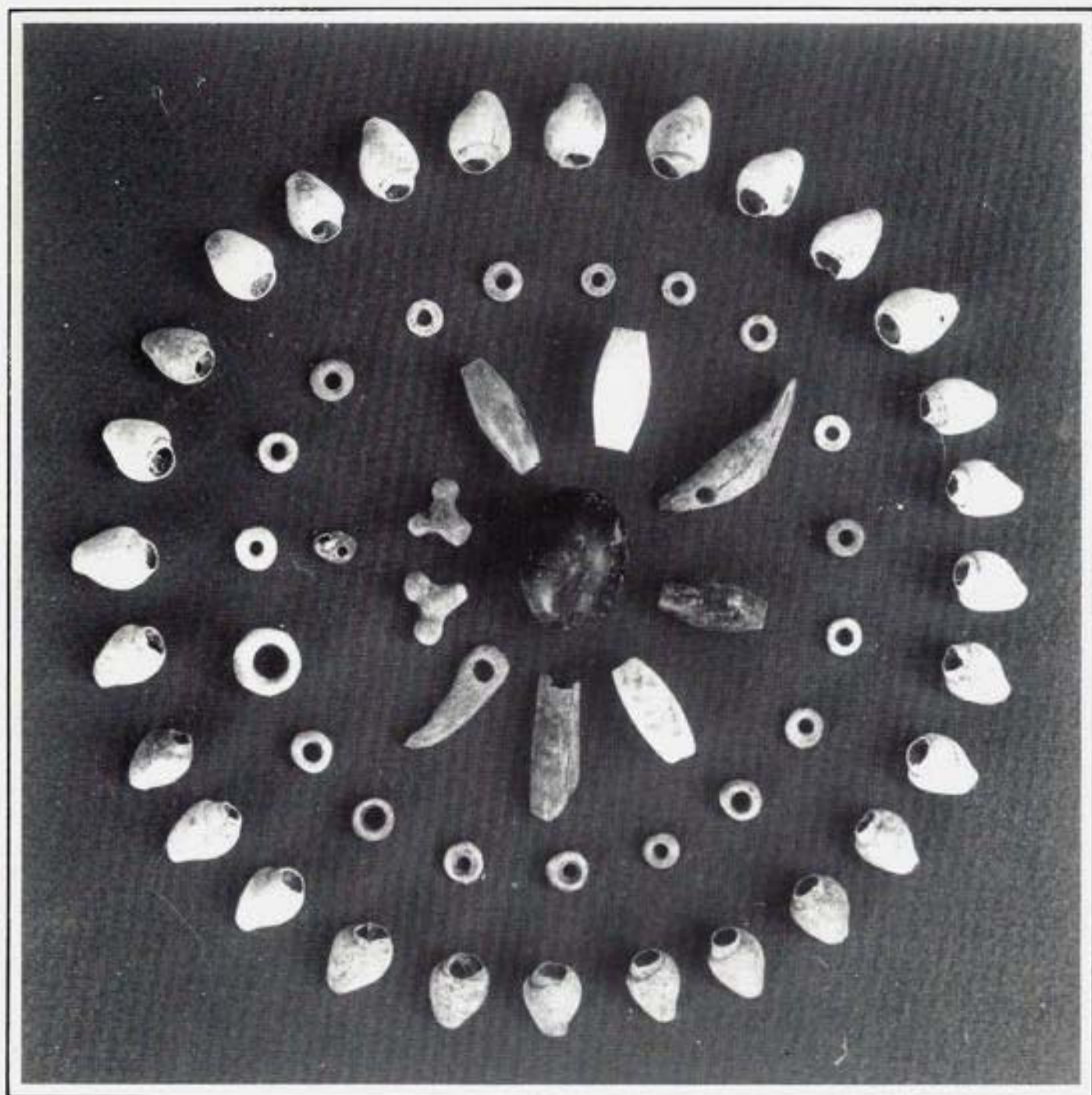
« Irritable et anti-révolutionnaire, le prieur Véran est arrêté par les paroissiens à la suite d'un de ses sermons et confiné dans une salle de la mairie. » ('A.Acovitsioti-Hameau 1987 p.81)



CAHIER DE L'ASER

N° 6

PATRIMOINE DU CENTRE-VAR



ASSOCIATION DE SAUVEGARDE, D'ETUDE ET DE RECHERCHE
POUR LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DU CENTRE VAR

CAHIER DE L'ASER

N°6

1989

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE, D'ETUDE ET DE RECHERCHE
POUR LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DU CENTRE VAR
association fondée en 1977 - conforme à la loi de 1901
et du décret-loi de 1938
Responsables : Ph.Hameau, A.Bontemps, J.P.Longhi,
H.Vigarié, J.Tomas et 'A.Acovitsiōti-Hameau
Direction de la publication : Ph.Hameau et 'A.Acovi
tsiōti-Hameau
Comité de lecture : Le Conseil d'Administration de l'A.S.E.R.

Le Cahier de l'ASER est l'organe scientifique de l'A.S.E.R. Il paraît tous les deux ans et comprend en priorité des études correspondant au programme de recherches de l'Association. Ce programme est ainsi défini :

" Etude diachronique et interdisciplinaire de l'environnement humanisé du centre du Var ".

La revue accueille en outre, articles et compte-rendus qui ont valeur d'expérience, de réflexion ou d'information, profitables à l'orientation des recherches définies par le Conseil d'Administration. Il n'est pas nécessaire d'être membre pour publier dans la revue.

Le Conseil d'Administration de l'A.S.E.R. s'érige en Comité de Lecture. Il reçoit les articles et juge de leur opportunité en fonction du programme de recherches de l'Association. Il peut proposer aux auteurs de rajouter des notes infrapaginales destinées à assurer la cohésion de la revue. Le Comité de Lecture peut demander conseils auprès de personnes compétentes pour la rédaction de ces notes. Cependant, les auteurs des divers sujets sont libres des opinions qu'ils émettent et l'A.S.E.R. ne saurait en être redevable.

Le Cahier de l'ASER est distribué gratuitement aux membres à jour de leur cotisation et aux associations et organismes correspondants. Une vente au numéro est assurée au Siège Social de l'Association et chez les commerçants habilités. La vente par correspondance est assurée moyennant réception d'un chèque équivalant au prix du numéro + frais de port (libeller à A.S.E.R. CCP 743 09 B Paris).

Les textes destinés à la publication seront envoyés au Siège Social, dactylographiés si possible, illustrés si nécessaire (encre de Chine sur calque ou canson blanc). Un résumé de quelques lignes et une bibliographie complète seront joints au texte. Les manuscrits devront parvenir au Siège Social six mois avant la parution du Cahier fixée au 1^{er} juillet des années impaires. Critiques, suggestions et compléments d'informations seront accueillis volontiers. Ils seront adressés au Siège Social et à l'auteur. Une seule réplique sera faite et publiée dans le Cahier suivant.

Le soin d'illustrer la couverture du Cahier de l'ASER est laissé aux artistes locaux, amateurs ou professionnels. Le dessin devra si possible se référer à la région étudiée. Il sera fait à l'encre de Chine sur calque ou canson blanc (format 20 x 20 cm).

Les travaux d'un minimum de trente pages et ayant valeur de synthèse pourront, après accord entre l'auteur et le Comité de Lecture, faire l'objet d'une publication indépendante dans le cadre des Suppléments au Cahier de l'ASER.

SOMMAIRE

ARCHEOLOGIE

- LE DOLMEN IV DES ADRETS (Brignoles)
par Philippe Hameau, Anne-Claude Pahin-Peytavy, Henri Vigarié 1
- LES POTS ACOUSTIQUES DE LA CHAPELLE SAINT-MICHEL (Méounes)
par Philippe Hameau, François Carrazé 17
- LA CITERNE CASTRALE (Castellas de Forcalqueiret)
par 'Ada Acovitsiōti-Hameau, Robert Lesch, Henri Vigarié 21
- NOTES SUR LE DECOR IMPRIME A L'AIDE DE MATRICES TUBULAIRES
par Robert Lesch 41
- LA GROTTES DE LA POUDRIERE (LE VAL) ET L'ARTISANAT CLANDESTIN
DE POUDE DE CHASSE ET D'ALLUMETTES
par 'Ada Acovitsiōti-Hameau 45

MONUMENTS ET OBJETS MOBILIERS

- LA CLOCHE DU CAMPANILE LAIC DE SAINT-MAXIMIN
par François Carrazé 59

HISTOIRE

- UN "RELIEUR ORDINAIRE DU ROI", ORIGINNAIRE DE MEOUNES :
AUGUSTIN DUSSUEIL (Méounes 1673 - Paris 1746)
par Jérôme Dussueil 69
- REGISTRES DE PAROISSE DE LA COMMUNE DU VAL (1790-1858)
par Henri Authosserre 77

COMPTE-RENDUS

- TOPONYMIE par Henri Authosserre 85
- NOTE DE LECTURE - LA GROTTES MOUNOI - par José Tomas 85
- NOTE DE LECTURE - LE COULOIR DES EISSARTENES - par Henri
Vigarié 86
- LIVRES ET RECHERCHES SUR L'HISTOIRE LOCALE - par Marcel Morel 87

LE DOLMEN IV DES ADRETS (BRIGNOLES)

Philippe HAMEAU⁺, Anne-Claude PAHIN-PEYTAVY⁺⁺
et Henri VIGARIE⁺⁺⁺

Après la grotte des Oustacous Routs (Sainte-Anastasia) pillée lors de fouilles clandestines (voir Cahier de l'ASER n°5), c'est au tour du quatrième dolmen des Adrets (Brignoles) d'être vidé en 1984 et de ne nous restituer en conséquence qu'une information très partielle. On peut néanmoins comparer ces deux sites pratiquement contemporains et si différents dans leur mobilier et les coutumes funéraires qui leur sont rattachées. On s'aperçoit aussi -ce qui est plus grave- que l'on ne peut appréhender valablement les quatre dolmens brignolais en tant que groupement même si cette publication aligne ses observations et ses commentaires avec ceux donnés pour les trois dolmens fouillés antérieurement.

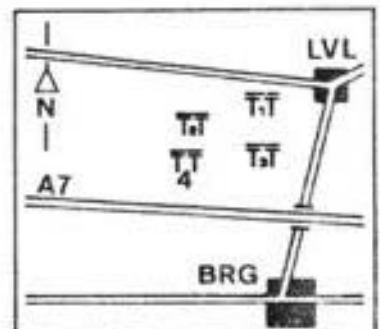
Historique

Le dolmen IV des Adrets est connu de longue date, depuis les prospections que G.Bérard effectua dans ce secteur suite à sa fouille du dolmen I en 1962 (O.Roudil et G.Bérard -1983-). A cette époque, l'affaissement de la dalle de couverture lui semblait garantir l'intégrité du site.

Notre connaissance de "fouilles" clandestines dans ce mégalithe remonte à l'automne 1984. Nous préparions alors une intervention de sauvetage sur le site des Oustacous Routs (Sainte-Anastasia sur Issole) (Ph.Hameau et E.Ravy -1987-) quand nous échut une grande quantité d'ossements humains et quelques fragments céramiques provenant d'un dolmen de Brignoles. Nous apprenions par la suite que ces travaux officiels duraient depuis plusieurs années et qu'ils étaient l'oeuvre de personnes différentes. Une seconde partie du matériel anthropologique nous était confiée en 1985. La Direction Régionale des Antiquités avertie dès 1984, constatant que les déprédations se poursuivaient en dépit d'une surveillance du monument, nous demandait au début de l'année 1986 d'y effectuer un sauvetage urgent.

Situation

Le monument a été érigé sur une des collines qui ferment la plaine de Brignoles au nord et la séparent du vallon du Gueilet-Ribeirote, territoire du Val. Il fait partie d'un groupe de quatre dolmens dressés en sommets de collines à une altitude moyenne de 340m. Les dolmens IV et II sont situés sur la même éminence de part et d'autre du point culminant (351,7m alt.) et le terrain est en légère pente pour ces deux édifices.



+ 14 avenue Frédéric Mistral 83136 Forcalqueiret (archéologie)

++ 1 rue des Ormeaux 13790 Feyniet (archéozoologie)

+++ "La Vigerie" 83136 Forcalqueiret (anthropologie)

Les versants et le sommet de la colline ont été aménagés jusqu'à très récemment en terrasses de cultures malgré un sol pauvre au substrat constitué de calcaire dolomitique. La végétation actuelle est une garrigue basse à dominante de chênes kermès et de bruyères à fleurs multiples avec quelques pins d'Alep. Un ensemble de dolmens comme celui de Brignoles n'est pas unique en Provence et existe par ailleurs au Lac (dolmens des Muraires), à Figanières (dolmens de San Vast), à Sainte-Maxime (dolmens de San Sébastien), etc. L'implantation sommitale n'est de règle que dans la moitié des cas, les dolmens pouvant être édifiés sur des cols, à mi-pente ou même dans des dépressions. Beaucoup de ces monuments situés sur des sommets ont servi de termes communaux et ont influencé la toponymie. Ainsi, le quartier frontalier de la commune du Val où se dresse le dolmen I porte t'il le nom évocateur de clos de la Laouve (de la pierre plate).

Architecture

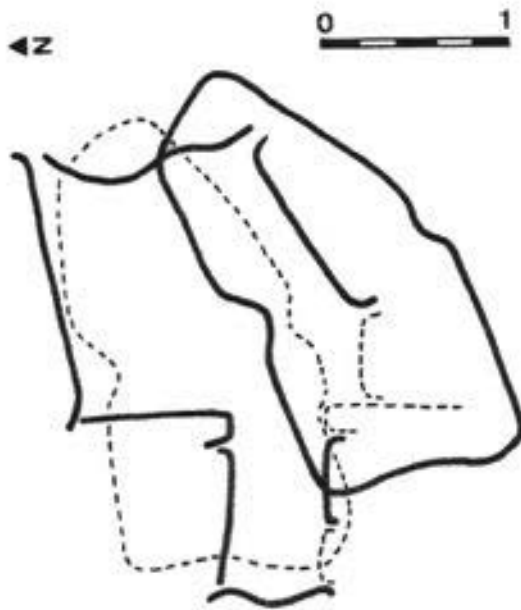


Fig.1 - Plan de la chambre du dolmen IV des Adrets. En pointillé, reconstitution de l'état initial.

La chambre ou cella a un plan vaguement trapézoïdal dont les deux grands côtés mesurent 1,60m de long. Deux murets de pierres sèches délimitent la chambre au nord et au sud. Le matériau est constitué de dalles plates, extraites du calcaire local, souvent posées en boutisses et soigneusement calées. Le muret nord a une hauteur de 0,40m. Sa partie sud s'est affaissée anciennement mais un remontage des éléments trouvés à proximité confirme ce chiffre. Le muret sud n'a été conservé que sur 0,20m de haut, fait imputable semble-t'il à l'affaissement de la dalle de couverture. De nombreuses pierres plates que les fouilleurs précédents ont utilisé pour masquer leurs travaux de sape proviennent sans doute de ce muret. La dalle de chevet est absente ainsi que le pilier sud. Il ne reste que le pilier nord dont le sommet a été endommagé récemment et dont la hauteur conservée est de 1m pour une largeur maximale à la base de 1,25m et une épaisseur moyenne de 0,20m.

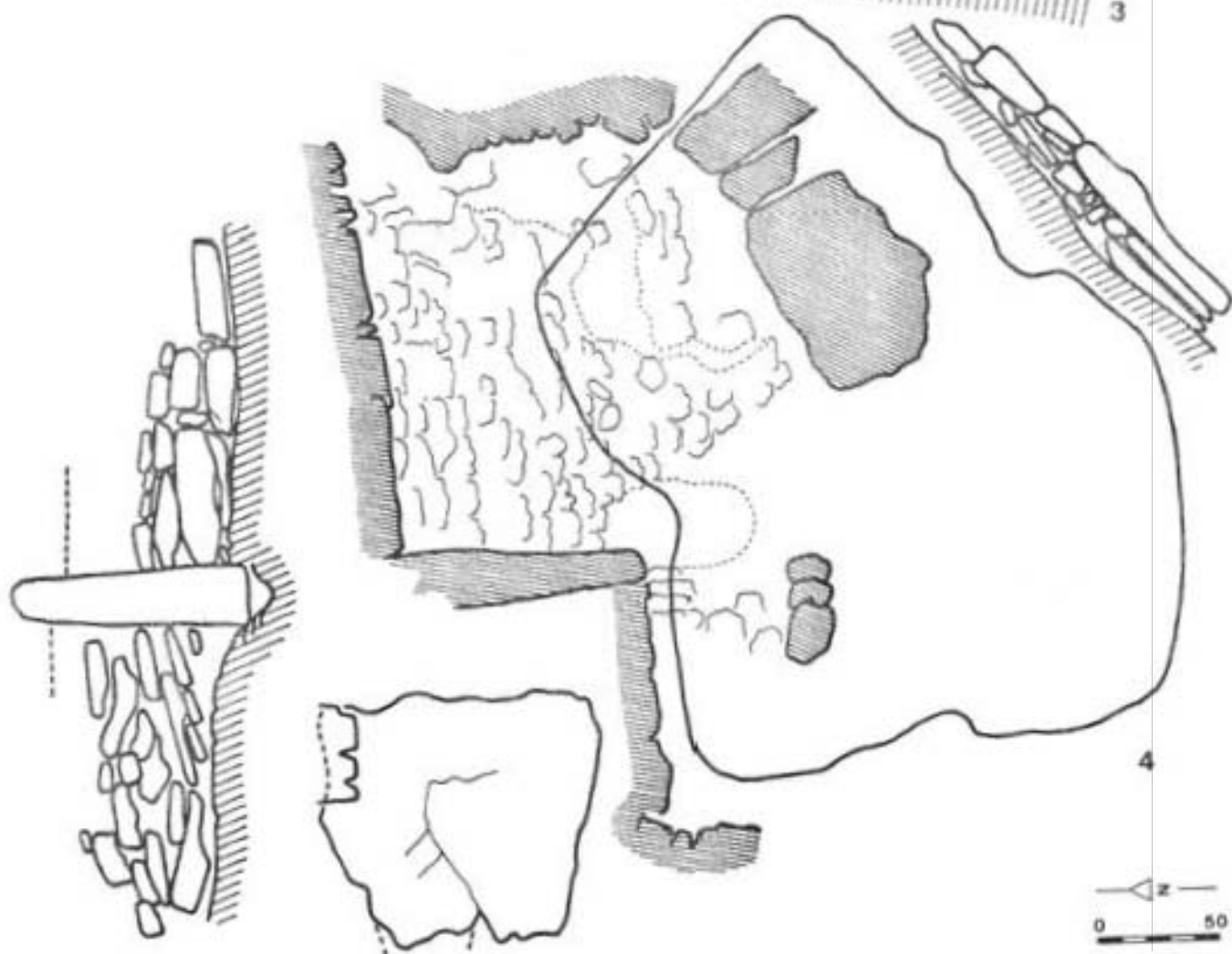
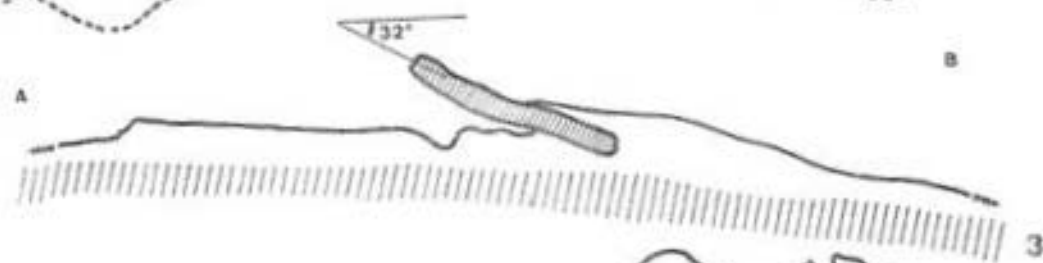
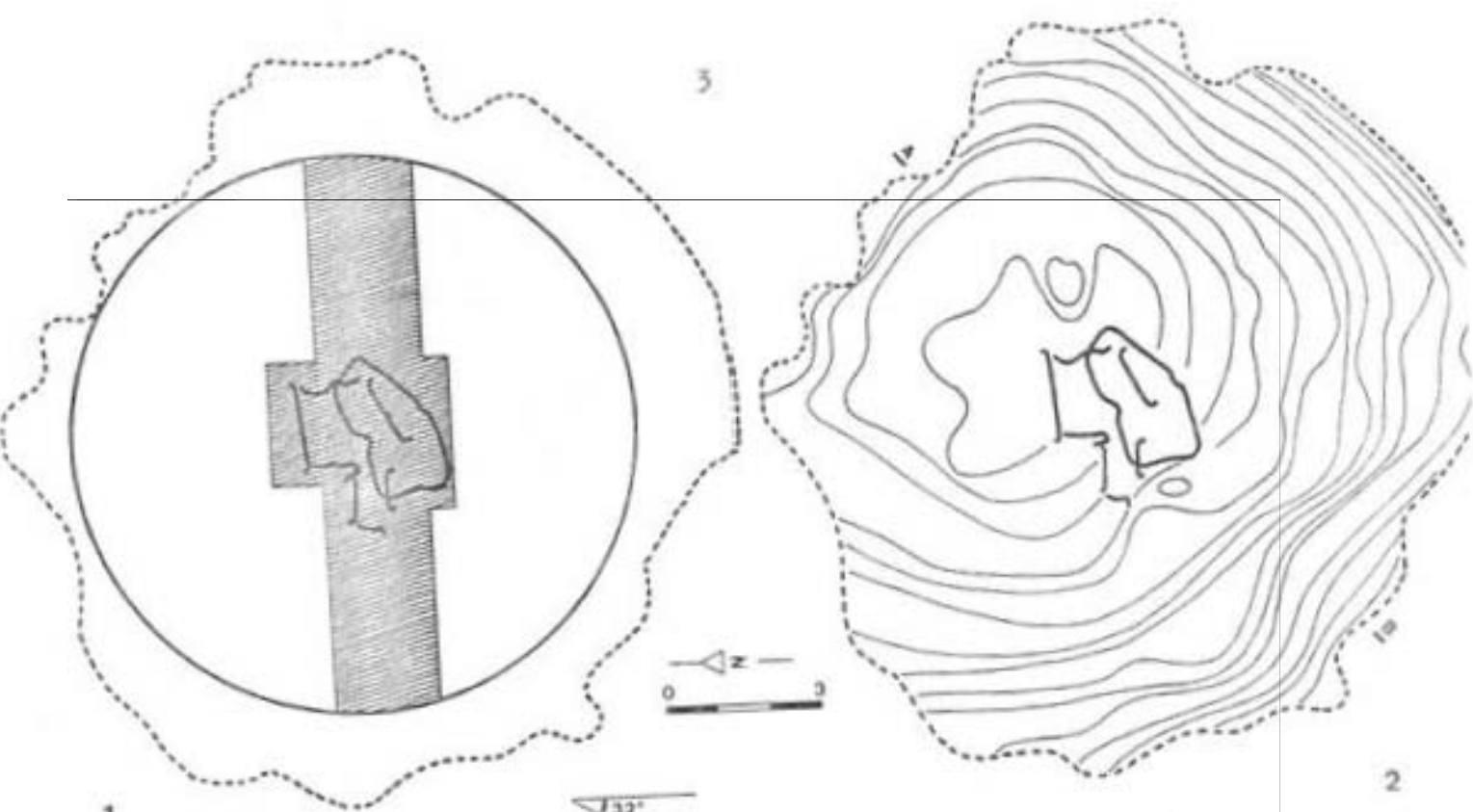
Le couloir est très exactement orienté à l'ouest. Seuls subsistent sa paroi nord constituée de pierres plates sommairement empilées sur une hauteur de 0,50m et un alignement de trois pierres à l'emplacement du mur sud. Ce couloir avance sur un mètre et s'arrête sur une bordure de pierres disposées en arc-de-cercle.

La dalle de couverture mesure 3,15m de long et 2,20m de large pour une épaisseur moyenne de 0,28m. Son poids est évalué à 3,5 tonnes. Privée de son soutien du côté sud, elle s'est affaissée vers le sud-est en glissant sur un mètre environ. Replacée graphiquement à sa place initiale (fig.1), on s'aperçoit qu'elle recouvrait l'ensemble chambre-couloir et on peut se demander si l'emplacement du muret sud ne correspondait pas à la forme de cette dalle.

Le sol de la chambre est constitué de petites écailles résultant d'un feuilleteage de la superficie du substrat. Deux petites fosses ou plutôt deux dépressions naturelles du sol sont observables. La première s'étire depuis le muret sud jusqu'au chevet. La seconde, ovale, matérialise l'entrée de la chambre.

Le tumulus est un pierrier d'un diamètre actuel de 12m. Les travaux ont révélé

Fig.2 - En haut à gauche, le dolmen, chambre et tumulus, la zone hachurée indique la zone fouillée jusqu'au substratum. En haut à droite, le tumulus exprimé en courbes de niveau (équidistance des courbes : 10cm). Au centre, coupe du tumulus et position de la dalle avant intervention. En bas, plan et coupes de la chambre.



qu'il ne mesurait que 9 à 10m de diamètre à l'origine, ce qui constitue la taille habituelle de ce type de structure. Il s'agit manifestement d'un tertre qui s'est légèrement élargi en fonction de la pente (fig.2). La surface du tumulus agissant comme un piège pour les apports éoliens a favorisé la croissance d'arbustes qui l'ont recouverte dans sa totalité.

La fouille de ce tumulus dans une travée de 2m, prenant en compte le couloir, son prolongement et l'arrière du chevet, et le démontage des murets de la chambre permettent d'évoquer les phases de construction du dolmen.

Murets et piliers d'entrée ont été posés sur le rocher mis à nu, perpendiculairement. Des pierres de calage ont été observées de part et d'autre du pilier nord et la stabilité de celui-ci a été définitivement acquise par l'édification du mur nord du couloir. Les blocs posés devant le pilier le sont obliquement ; ils le soutiennent donc.

On peut s'interroger sur la présence ou non d'une dalle de chevet. En effet, le plan de la cella montre des murets latéraux qui se raccordent avec le fond actuel de celle-ci. A moins qu'en cet endroit les pierres n'aient glissé vers le centre de la chambre en réduisant sa profondeur, la dalle de chevet se trouvait donc cerclée par les murets latéraux, ce qui constitue un dispositif exceptionnel car inhabituel. Par contre, l'arrachement ancien du pilier sud est une certitude, celui-ci pouvant seul constituer le support de la dalle de couverture.

Ensuite, les blocs du tumulus ont été remplis sur deux ou trois assises au maximum de sa puissance, c'est à dire vers le centre. On ne compte aucune dalle, tout au plus des blocs oblongs ramassés dans les alentours où l'on observe effectivement de nombreux affleurements rocheux. Du côté ouest, ces pierres ont un diamètre moyen de 0,15m dans l'assise inférieure, de 0,30m dans l'assise supérieure. Du côté est, derrière le chevet, ces deux assises constituées des mêmes blocs de tailles différentes, reposent sur un lit pratiquement horizontal de dalles plates atteignant parfois 1,20m de long. Des pierres de petite taille, ont été insérées de chant entre les interstices de ces gros blocs.

On observe en plan, un alignement de blocs dans le prolongement de la paroi nord du couloir, puis deux mètres en avant un alignement perpendiculaire au premier. Nous ne pouvons interpréter cette disposition des blocs que comme un stade dans l'édification du tumulus ; une couronne intermédiaire en quelque sorte.

En arrière de la chambre, une poche de graviers de 0,40m de diamètre est apparue à hauteur de la deuxième assise. Ce remaniement sera évoqué ultérieurement.

Le remplissage

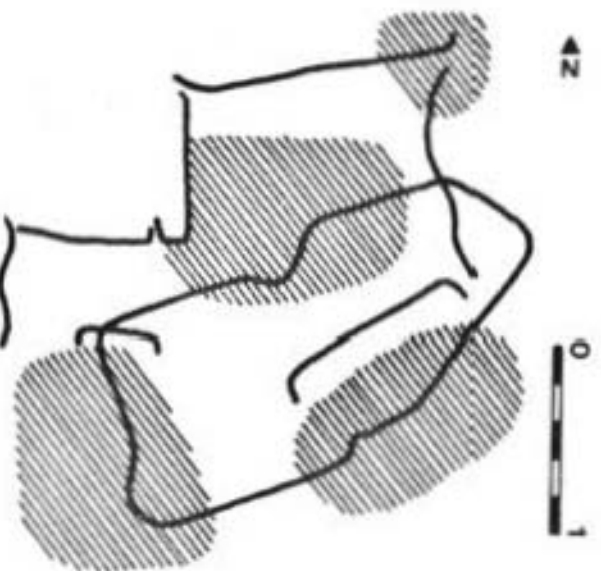


Fig.3 - Localisation des divers sondages clandestins dans la chambre du dolmen IV des Adrets.

Les fouilles clandestines mais aussi les violations anciennes et les apports tardifs ont sérieusement perturbé le remplissage du dolmen. Les premières ont porté sur le centre de la cella qu'elles ont vidé jusqu'à une profondeur approchant de 10cm le substratum. Il faut y ajouter quelques galeries latérales vers le muret sud qui se sont traduites par des poches de sédiment noirâtre (humide ?) en profondeur. On attribue encore à cette intervention moderne deux saups pratiquées l'une sous la partie surélevée de la dalle de couverture et butant contre la face externe du muret sud et l'autre à l'emplacement du mur sud du couloir.

Les remaniements antiques sont observables à l'emplacement du pilier sud, sans doute à la suite de son arrachement, et à la jonction du muret nord et du chevet.

Parallèlement, la zone véritablement en place, le long du muret nord, ne couvrirait

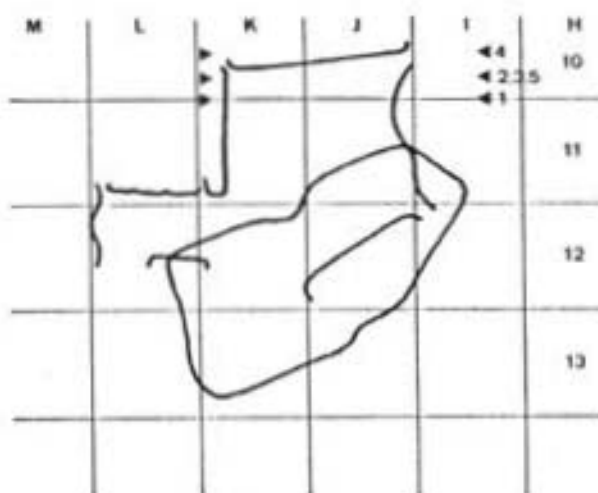
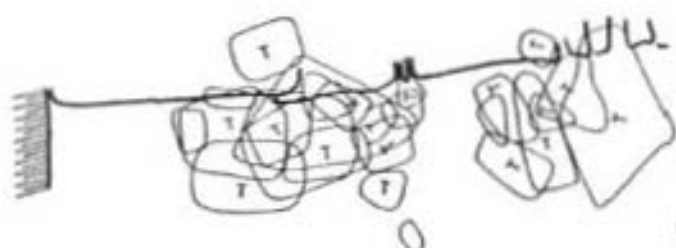
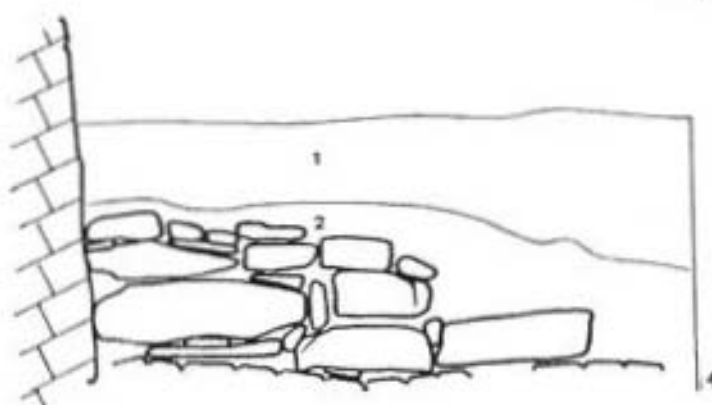
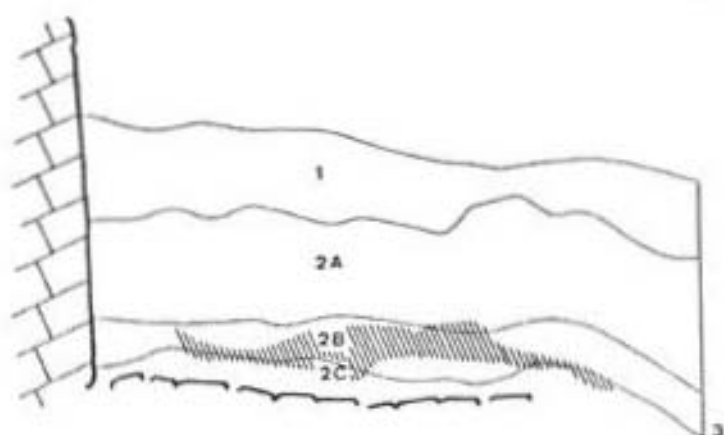
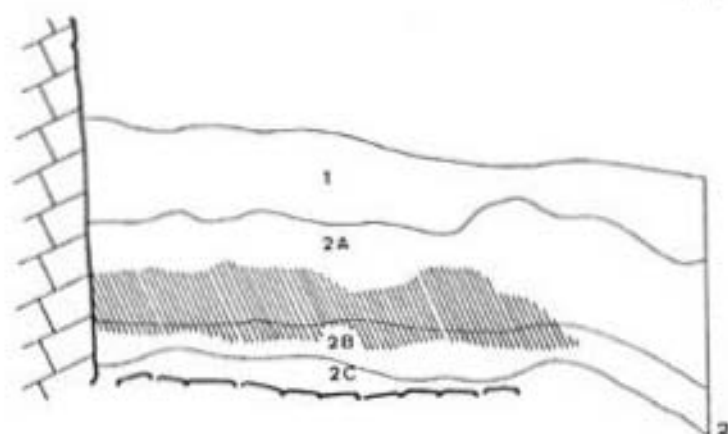
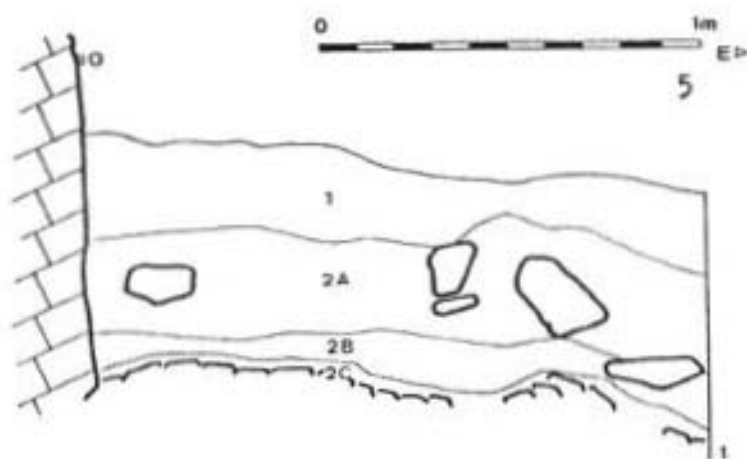


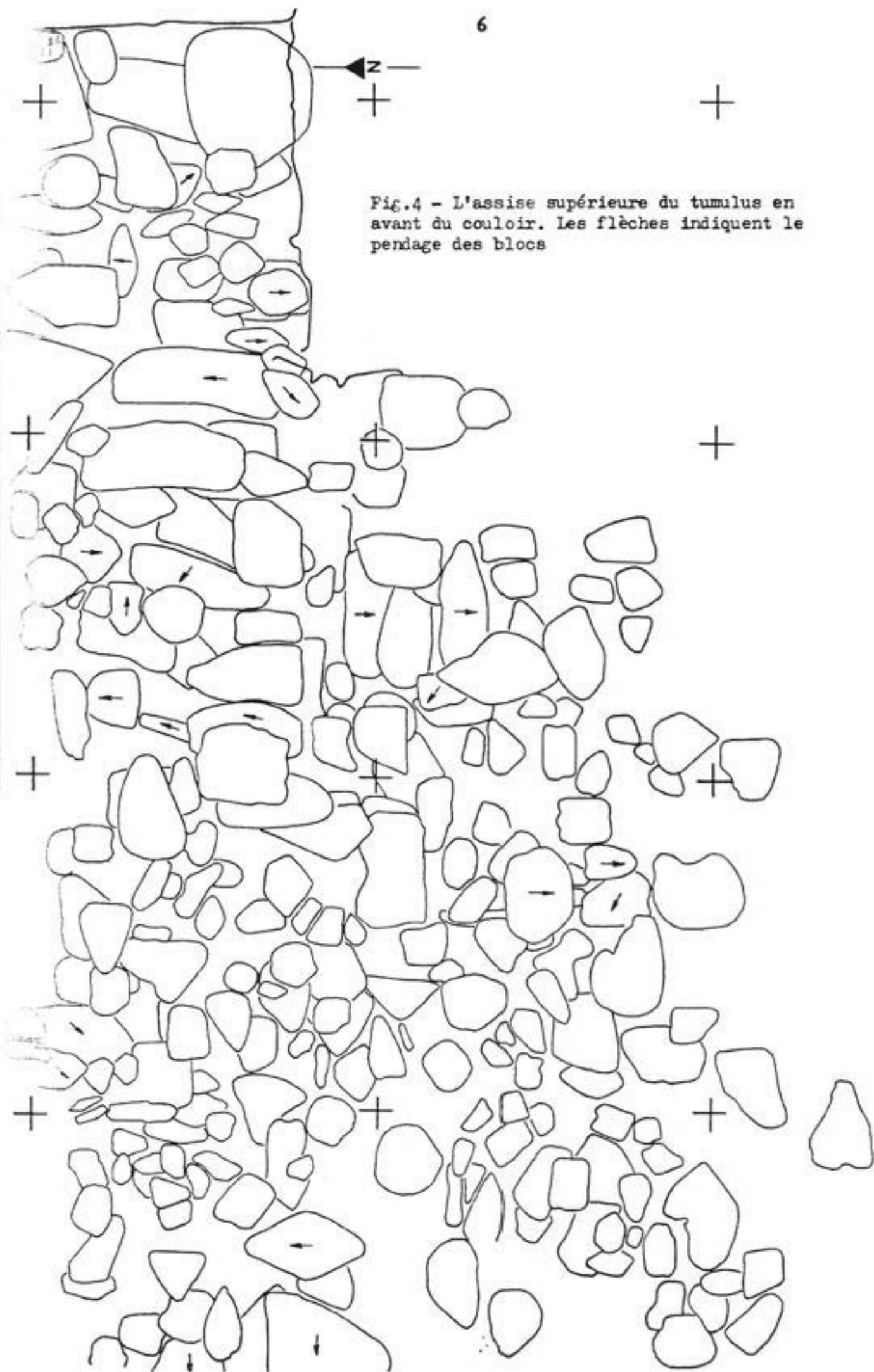
Fig.5 - 1. Coupe stratigraphique relevée contre le muret latéral nord. 2. Répartition verticale des os humains. 3. Répartition verticale des éléments de parure. 4. Relevé du muret latéral nord. 5. Répartition horizontale des dalles issues du muret latéral nord. Ci-dessus, localisation des relevés 1 à 5

que 0,60m² environ soit 1/5 de la surface totale de la chambre. Le couloir a pu être considéré comme intact mais s'est avéré pauvre en matériel. Par contre, les derniers centimètres du remplissage, intouchés dans la plus grande partie de la chambre, ont permis de relever in situ les éléments de parure du dolmen et le démontage des murets a restitué perles et petits os poussés sur les côtés.

La fouille du dolmen IV n'a donc permis aucune observation concernant d'éventuels niveaux. L'étude du matériel anthropologique est réduite à de simples considérations numériques et descriptives. Enfin, l'examen de certains fossiles directs n'est pas assorti de leur positionnement, ce qui enlève beaucoup à leur valeur.

La seule stratigraphie attestée (fig.5,1) est celle que nous avons notée le long du muret nord mais elle n'est que sédimentologique. Une couche d'humus (couche 1) de 0,20m de puissance scelle l'ensemble et provient autant d'apports éoliens que de la décomposition de débris végétaux. La couche sous-jacente, rouge, est une argile de décalcification que l'on a pu subdiviser en fonction de sa texture,

Fig.4 - L'assise supérieure du tumulus en avant du couloir. Les flèches indiquent le pendage des blocs



en une couche 2a, brun-rouge, assez compacte, une couche 2b, rouge, plus lâche et une couche 2c, rouge, mêlée de sable dolomitique.

la distinction entre couche 1 et couche 2 est observable pour l'ensemble de la structure, chambre, couloir et tumulus et la puissance de ces couches ne s'amenuise qu'en périphérie du pierrier. la couche 2c existe un peu partout, tapissant le rocher. Le sédiment des fosses 1 et 2 et celui du couloir correspondent à la couche 2b.

L'observation dans la travée 10 d'une distinction des couches et d'un matériel abondant en place a permis de relier l'un à l'autre. Les dalles tombées du muret nord étaient inscrites dans l'épaisseur de la couche 2a et scellaient le matériel anthropologique. Celui-ci, sur une puissance de 15cm, était retrouvé dans les couches 2a et 2b. Les objets de parure apparaissaient au moment où le précédent matériel se raréfiait, descendant à peine dans la couche 2c.

Le matériel

Le mobilier mis au jour consiste en fragments céramiques, éléments lithiques taillés et objets de parure. Le pourcentage de chaque type trouvé en place est variable. Les attributions chronologiques ne sont pas toujours démontrables.

- céramique

Soixante tessons ont été trouvés sur le tumulus, pris dans l'humus et les pierres de l'assise supérieure, zone non bouleversée par les fouilles clandestines, alors que dix seulement ont été mis au jour dans la chambre et le couloir. La majeure partie des fragments du récipient campaniforme par exemple, nous a été remise par les fouilleurs précédents. On peut admettre l'existence de 6 ou 7 récipients dont un seul a pu être reconstitué graphiquement dans sa totalité.

- un vase globuleux d'un diamètre maximum à la panse de 20cm pour une hauteur de 14cm a été trouvé dans la chambre. La pâte est orangée jusqu'au coeur et grossièrement dégraissée à la calcite. On observe un lissage extérieur sur certains tessons. Le décor est ordonné sur deux registres séparés par une réserve de 1cm de haut. Le motif supérieur consiste en grilles et l'inférieur en chevrons, surmontés

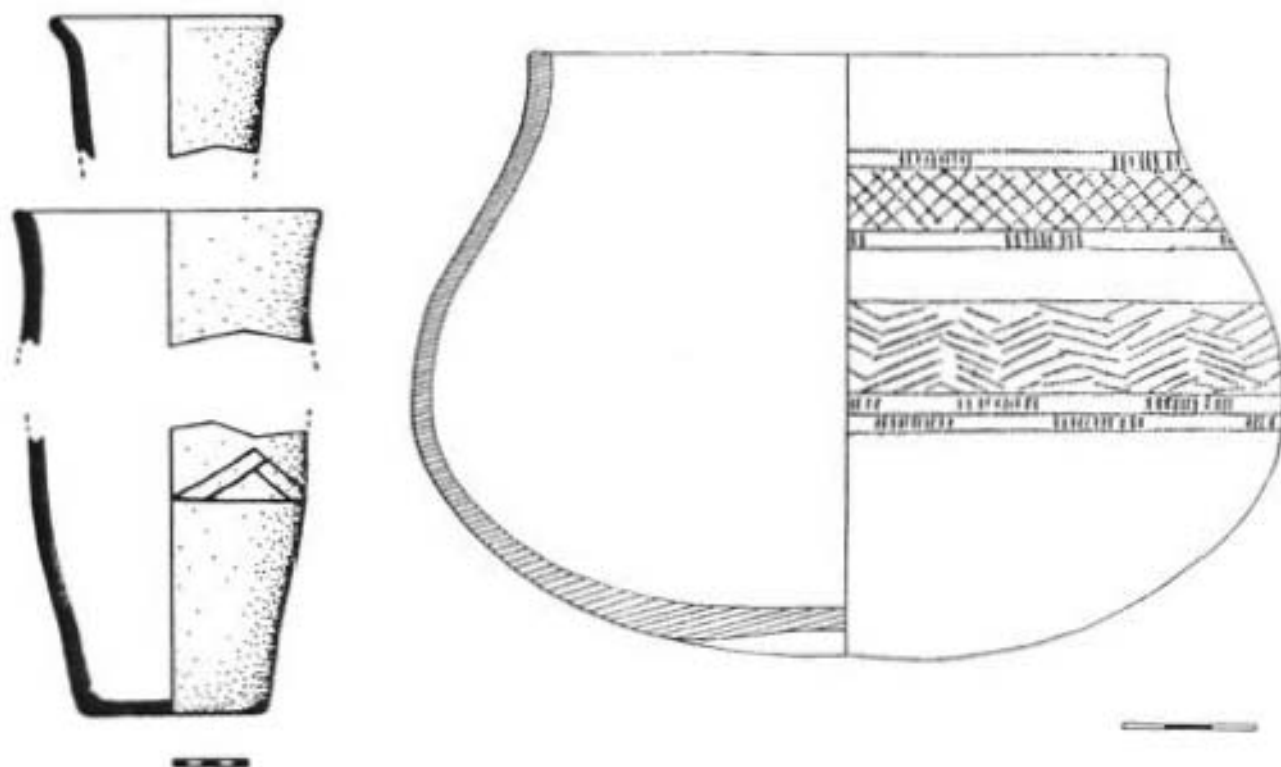


Fig.6 - La céramique du dolmen IV des Adrets. A gauche, trois récipients retrouvés sur le tumulus : les deux premiers appartiennent au Chalcolithique, le dernier est une urne décorée de l'Age du Fer. A droite, récipient du Campaniforme.



et soulignés de bandeaux dans lesquels s'inscrivent par groupes, de fines incisions verticales. Ce décor au peigne à dents carrées est de style pan-européen. La forme céramique très galbée est singulière. Elle pourrait provenir d'un léger affaissement du vase au moment du séchage. Elle s'apparente à des récipients de la grotte Murée (Montpezat, Alpes de Haute-Provence) et de l'abri du Capitaine (Sainte-Croix du Verdon, Alpes de Haute-Provence) (J.Courtin -1974-). Le fond légèrement ombiliqué rappelle également les récipients des sites des moyennes gorges du Verdon, la grotte Murée déjà citée, notamment.

Les gisements les plus proches qui aient fourni un matériel attribuable au Campaniforme sont l'abri Sous-Ville à Correns (un fragment de bol hémisphérique) et le dolmen de la Gastée à Cabasse (trois pendeloques arciformes). Les fragments de fond plat de la couche A du dolmen II des Adrets sont attribuables tant au Campaniforme qu'au Bronze ancien.

De la chambre ont été retirés les restes de deux vases à parois fines et pâte noire finement dégraissée dont nous ne pouvons restituer la forme.

Sur les côtés du couloir, le démontage du tumulus nous a permis de ramasser les vestiges d'un gros vase à parois droites et bord légèrement évasé. Le diamètre aux lèvres est de 22cm. Un tesson montre encore la face d'adhérence, convexe, du colombin d'origine.

En arrière du chevet, les fragments d'un pot à bords évasés et à parois fines et polies, de 15cm de diamètre à l'ouverture ont été éparpillés sur un périmètre de 2,20m. Cette forme partiellement reconstituée est atypique. Seuls son traitement de surface et des recollages avec des tessons trouvés en place dans la chambre permettent de lui supposer un âge chalcolithique.

Une urne à parois épaisses et fond plat d'un diamètre maximal à la panse de 18,5cm, présentant un décor de double chevron souligné d'une ligne horizontale incisée, a été brisée à la périphérie d'une poche de graviers et aux environs du récipient précédent. Il s'agit sans nul doute d'un récipient de l'Âge du Fer, peut-être du milieu de celui-ci.

- lithique

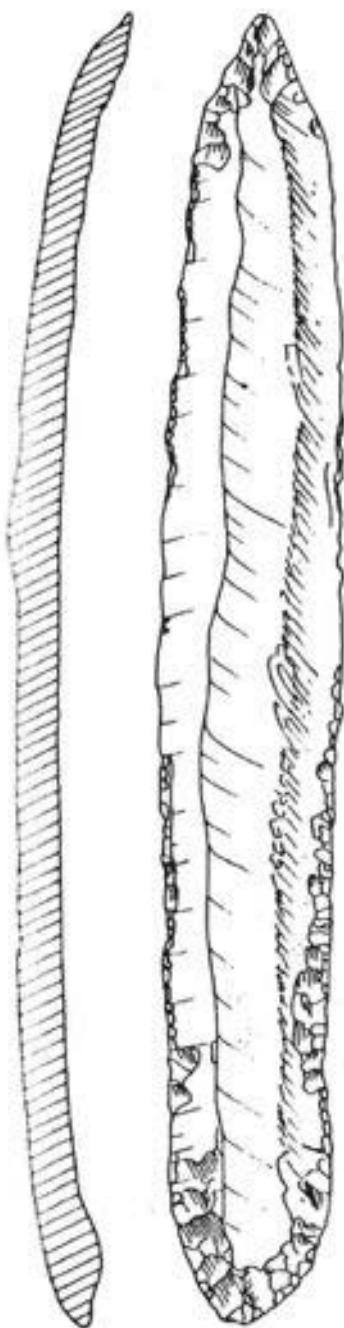
La structure a restitué 5 petites armatures de flèche, bifaciales, oblongues. Le matériau utilisé est un silex blanc ou gris de médiocre qualité ou un "quartzite" beige restituant des arêtes émoussées. Les formes sont variées.

- à l'angle du muret et du pilier nord, dans la couche 2b a été trouvée une armature de flèche de 7,5cm de long, en silex patiné blanc, à pédoncule désaxé à gauche (fig.8).

- une pointe de flèche à pédoncule et ailerons, en mauvais silex, a été ramassée dans les sédiments remaniés. On attribue généralement ce type de flèche à la civilisation des Campaniformes.

- en place à la base de la couche 2a, en position horizontale, nous avons mis au jour un poignard fait d'une belle lame de silex rubané de 17cm de long (fig.7) avec une pointe parfaitement dégagée, présentant des stigmates d'utili-

Fig.7 - Industrie lithique du dolmen IV des Adrets. Eclat avec cortex et lame de poignard en silex.



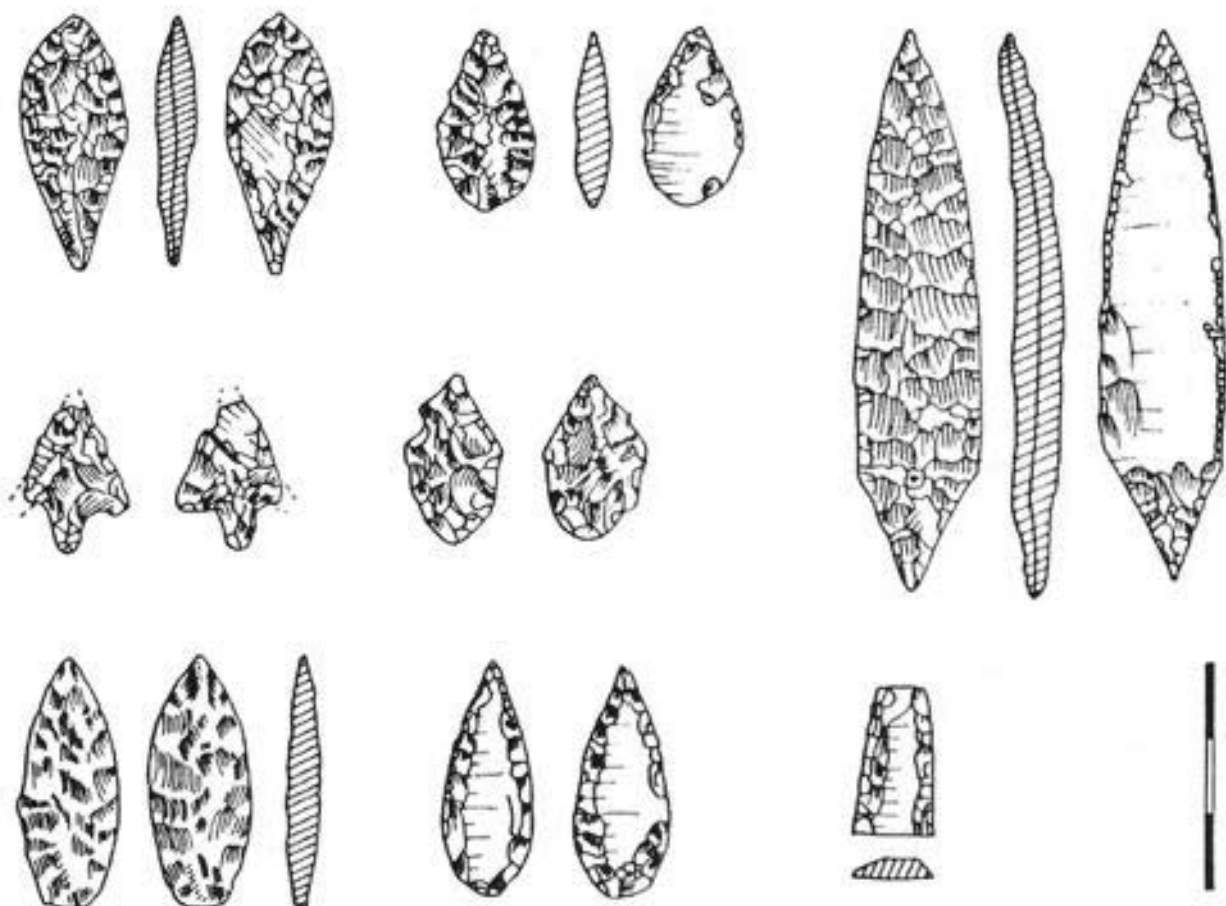


Fig.8 - Industrie lithique du dolmen IV des Adrets. Armatures de flèches.

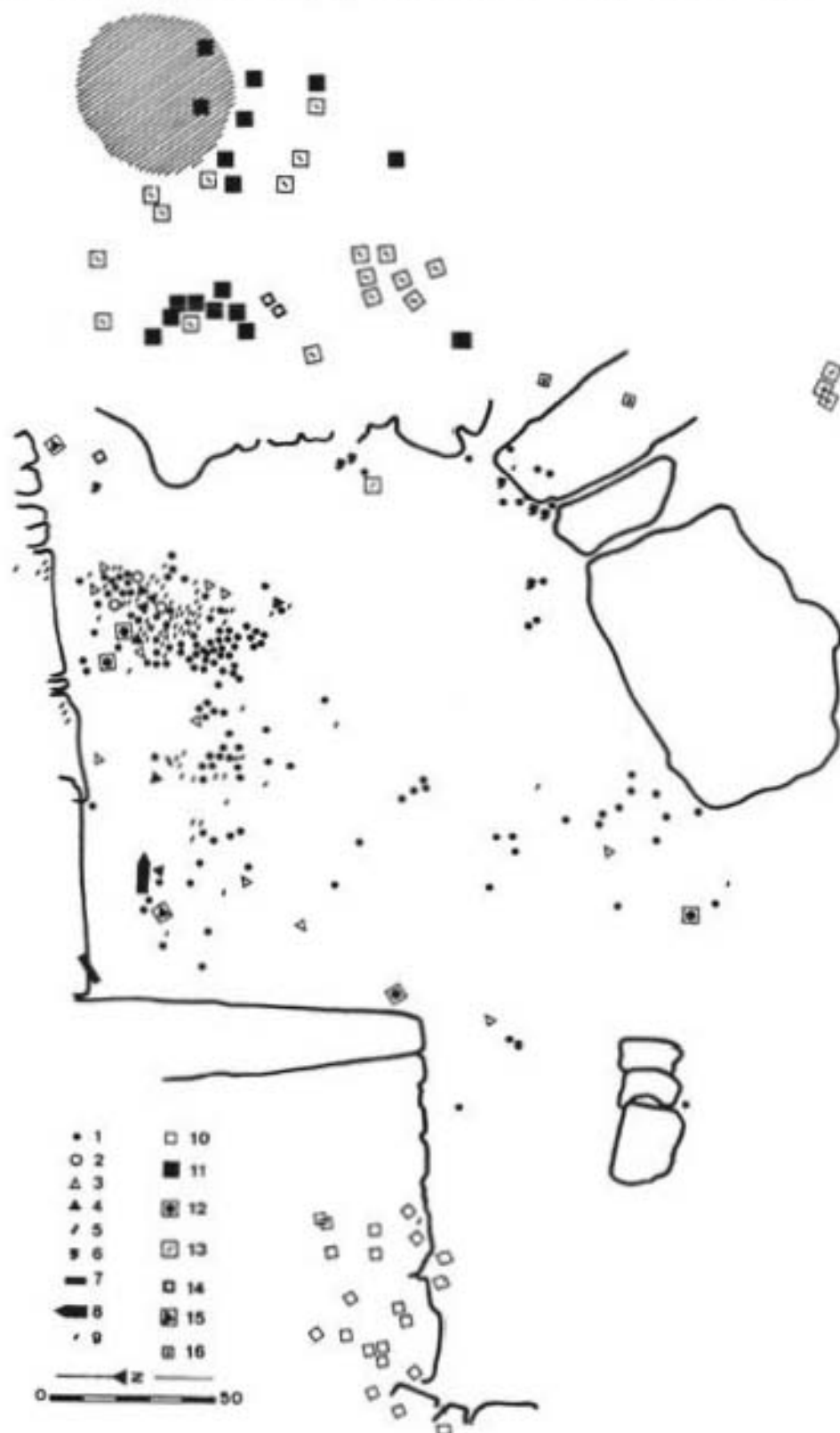
sation sur la moitié supérieure. Les retouches de mise en forme de la partie proximale sont très nettes et témoignent d'une partie préhensible sans doute protégée par un matériau servant de gaine.

- un fragment distal de lamelle retouchée sur des deux bords en avers, trouvé dans la couche remaniée et un gros éclat de silex pâtiné blanc, présentant une réserve corticale sur avers, peut-être retouché sur les deux bords en racloir mais endommagé après son exhumation, complètent le matériel lithique.

- parure

Dans l'ensemble du matériel les éléments de parure trouvés "en place" représentent un pourcentage de 85%, chiffre inespéré dans l'état où nous avons trouvé la structure. Apparemment, une grande partie de ce mobilier a glissé jusqu'au sol de la chambre au cours de l'utilisation funéraire de celle-ci. La raréfaction de ce type de mobilier au centre de la cella est imputable aux remaniements récents. La concentration notée dans le carré J10, dans un rayon à peine supérieur à 0,20m est probablement due à la présence d'un ou de deux colliers particulièrement fournis (fig.9). Cette impression est renforcée par la présence de nombreuses perles en séries alignées (petits anneaux surtout) mais aussi par la juxtaposition de deux anneaux en calcaire, d'une pendeloque à ailettes et d'une colombe. Cette relation étroite de perles différentes suppose une ordonnance dans les colliers éloignée de la symétrie des bijoux actuels. Les éléments de parure trouvés dans l'angle du muret sud et du chevet supposent également un collier constitué de pendeloques en forme de virgule, de colombelles et de petits anneaux en calcaire.

Fig.9 - Répartition du mobilier : 1. colombelles, 2. trivia europaea, 3. perles en tonnelet, 4. pendeloques à ailettes, 5. dents animales perforées, 6. pendeloques en crochet (ou virgules), 7. armatures de flèches, 8. lame de silex (poteau), 9. anneaux, 10 à 16. divers récipients céramiques dont le vase campaniforme (12) et l'urne de l'Age du Fer (11)



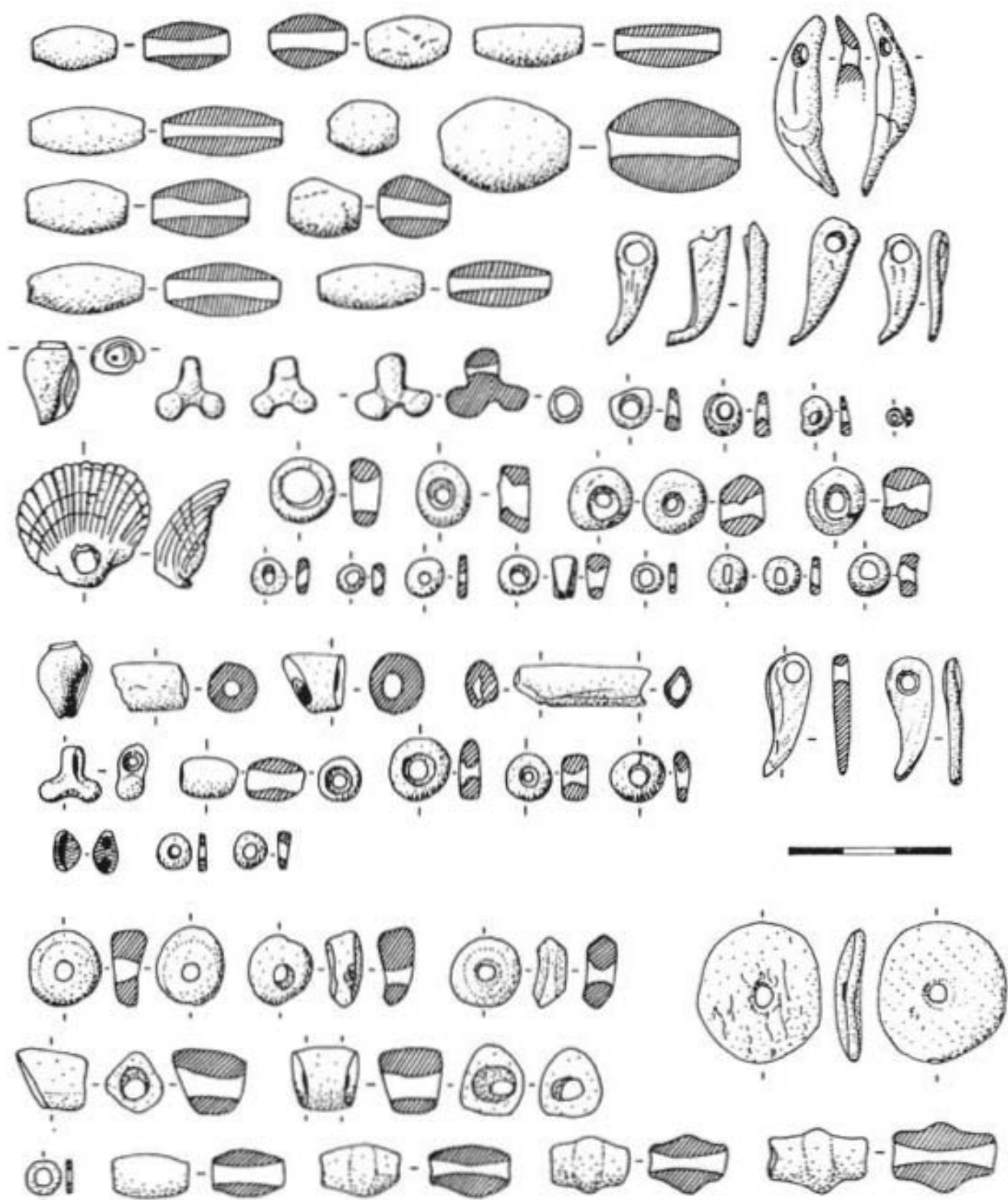


Fig.10 - Éléments de parure du dolmen IV des Adrets

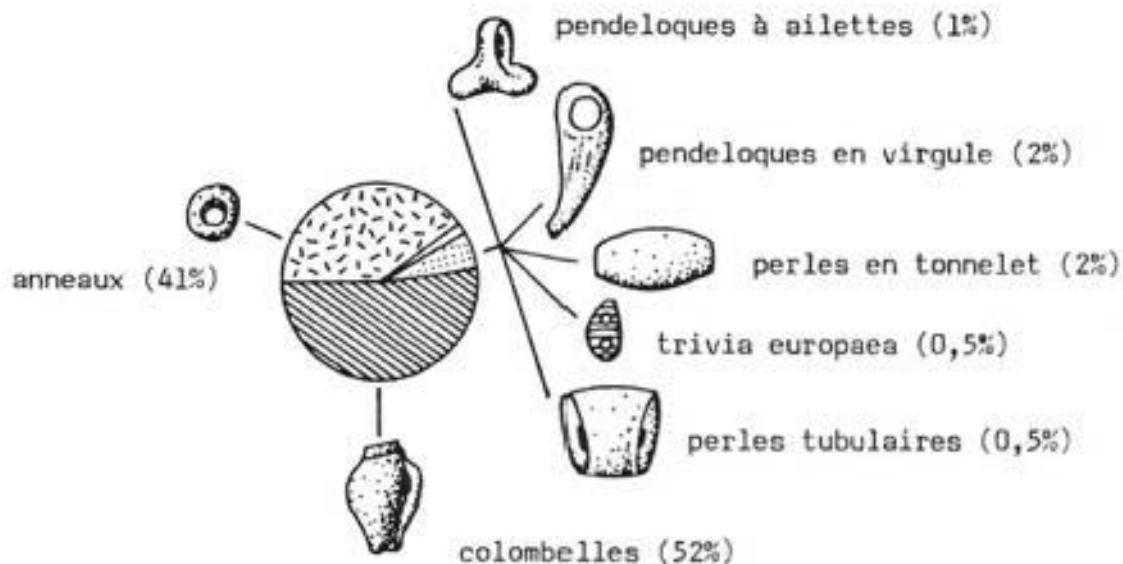


Fig.11 - Pourcentages comparés des grands types de parure trouvés dans le dolmen IV des Adrets.

Comme il est fréquent pour les sites sépulcraux contemporains, un type de parure est nettement majoritaire, les colomnelles (*columbella rustica*) au nombre de 391, soit 52% de l'ensemble. On est loin bien sûr du chiffre exceptionnel de 27.000 perles en stéatite de l'hypogée du Capitaine à Grillon (Vaucluse) (Sauzade -1983-) mais nous avons déjà eu l'occasion (Ph.Hameau et E.Ravy -1987-) de mentionner la supériorité numérique d'objets de parure dans certains sites. Les colomnelles sont percées dans l'axe (abrasion de l'apex et des premières spires). Ce mode de percement est une constante à l'époque chalcolithique et au Bronze Ancien à l'exception peut-être du Trou Arnaud (Saint-Nazaire le Désert, Drôme) où la perforation des colomnelles est latérale. L'essentiel des sites ayant restitué ce type de parure est concentré dans les départements du Languedoc occidental (G.B.Arnal et alii -1974-). Les sites les plus proches du dolmen IV qui en aient donné sont le dolmen I des Adrets et celui de Roque d'Ailles à Lorgues (O.Roudil les appelle "cônes", O.Roudil et G.Bérard -1981-).

Les anneaux en calcaire, en test de coquillage ou en stéatite sont des objets plus communs. Ils représentent 41% de l'ensemble de la parure du dolmen IV. Ces anneaux peuvent être fins, d'une épaisseur inférieure au millimètre, et d'un diamètre de 3mm (pour les deux anneaux en stéatite). Cette finesse n'empêche pas un percement systématique à partir des deux faces et on observe de nombreuses perforations décentrées.

Les 7% restants se répartissent comme suit :

- 7 *trivia europaea* biforées
- 1 *cardium edule* blanc abrasé au-dessus du crochet
- 8 perles tubulaires en calcaire, épaisses, trapues. La plus grosse mesure 2cm de long et 1,6cm de diamètre. Leur section n'est jamais tout à fait ronde. On a parfois l'impression qu'il s'agit d'un tube long, façonné dans le calcaire puis fractionné en un certain nombre de perles dont on achève ensuite le polissage.
- 16 perles en tonnelet, 5 en calcaire et 11 en stéatite, dont un exemplaire de 2,5cm de long et 1,7cm de diamètre.
- 9 pendeloques à ailettes, en calcaire, d'une symétrie et d'un poli soignés
- 3 perles à renflement médian en stéatite. Ces trois perles, toutes trois exhumées lors des fouilles précédentes n'ont rien de commun avec les perles tubulaires à renflement simple ou double de certains dolmens provençaux (Adrets III à Brignoles, Gaouttobry à Sainte-Maxime, etc). Beaucoup plus trapues, de section

sub-rectangulaire, nanties d'un renflement constituant un véritable bourrelet, elles s'apparentent plus à des perles issues de sites de l'ouest du Rhône.

- 14 pendeloques en forme de virgule, toutes façonnées dans de l'os.

- 2 dents animales perforées, l'une présentant la forme d'un tube percé dans le sens de la longueur et l'autre plus commune, canine de chien, de renard ou de blaireau et percée dans la racine.

- 1 rondelle en os de 2,4cm de diamètre. S'il s'agissait d'une rondelle crânienne (son polissage interdit toute identification), elle constituerait un objet encore inconnu à l'est du Rhône (J.Courtin -1974- p.207).

Les colombelles seules peuvent être attribuées au Campaniforme (on pense notamment au niveau campaniforme de l'abri du Capitaine (Sainte-Croix du Verdon, Alpes de Haute-Provence) encore qu'en de nombreux sites elles figurent dans des contextes qui n'ont pas donné d'autres éléments attribuables avec certitude à cette civilisation. Les pendeloques en virgules (ou arquées) parfois citées constituent un indice peu fiable selon J.Courtin (-1974-). Toutefois, au sein de la concentration de perles notées en J10, nous avons trouvé deux fragments du récipient campaniforme. Peut-on alors attribuer les éléments supposés du ou des colliers au Campaniforme? C'est une hypothèse évidemment tentante mais qui n'est corrélée ni par la stratigraphie, ni par l'emplacement des vestiges anthropologiques. S'il était possible de la justifier, l'association des pendeloques à ailettes, des anneaux fins en calcaire, des trivias et des colombelles constituerait pour ce site un ensemble d'objets appartenant au Chalcolithique récent.

Le matériel anthropologique

Considéré en poids, le matériel osseux qui nous a été remis par les fouilleurs précédents représente 22kg et celui que nous considérons remanié pèse 10,5kg. Les vestiges anthropologiques en place ont un poids de 14,5kg, c'est à dire qu'ils représentent moins d'un tiers de l'ensemble. Le même calcul à partir du nombre des dents recueillies atténue cette disproportion. Sur 1677 dents au total, 730 sont retrouvées en place soit un peu moins de la moitié. Toutefois, comme les perles, ces dents, non en place sur leurs maxillaires, ont certainement glissé jusqu'au bas du remplissage de la chambre.

L'étude odontologique se fait comme suit :

	Incisives centrales		Incisives latérales	Canines	Prémolaires	1 ^{er} molaire	2 ^e molaire	3 ^e molaire	Molaires général
	Sup	Inf							
Permanentes	60		41	49	71	37	22	13	
		106		60	93	48	45	10	7
Temporaires	6		6	13	5	3			
	5		3	9	8	5			

+ 74 dents non identifiées 28 dents enfants hors stratigraphie.
46 dents adultes hors et en stratig.

	Incisives centrales		Incisives latérales	Canines	Prémolaires	1 ^{er} molaire	2 ^e molaire	3 ^e molaire	Molaires général
	Sup	Inf							
Permanentes	40		42	69	146		77		
		139		43	92		114		20
Temporaires	6		14	19	7	12			
		15		2	14	12			

Le nombre des dents laisse donc supposer l'existence de 55 à 60 inhumations. Le calcul par catégorie de dents amène ce chiffre à 70 environ, les enfants représentant 10% de l'ensemble des sépultures.

Les constatations d'ordre pathologique (dents abrasées mais petit nombre des caries, cas d'arthroses, etc) sont les observations d'usage pour ce type de site. Compte-tenu des conditions dans lesquelles s'est effectuée cette intervention archéologique nous ne les exprimerons pas ici.

Le matériel ostéologique animal

La faune est très largement dominée par les reptiles dont on retrouve une majorité de vertèbres. Il s'agit dans la plupart des cas de gros lézards dont l'espèce demeure à préciser mais dont les mâchoires ne laissent aucun doute. Oiseaux, lapins, petits rongeurs, petits et gros carnivores constituent le reste de la faune. Les restes déterminés sont les suivants :

	reptiles		léporidés			rongeurs	carnivores	oiseaux	batraciens
	total	lézards	total	lapins	lièvres				
couche 2a	38	7	6	2	1	0	1	0	1
couche 2b	66	10	11	3	3	4	1	2	0
muret nord	5								
fosse F1	3								
fosse F2	3								
non en place	157	17	5	0	0	14	2	1	0

Ce décompte s'accorde bien avec les déterminations avancées pour d'autres sites sépulcraux contemporains, les autres dolmens des Adrets notamment. On peut penser qu'il s'agit d'animaux venus mourir dans cet abri quoiqu'on soupçonne pour le serpent et le lézard ocellé une intention humaine liée à des pratiques funéraires (O.Roudil et G.Bérard -1983-, Ph.Hameau -1989-). Une poulie osseuse sur métapode de mouton ou de chèvre présente une trace d'abrasion et serait un fragment d'outil. Généralement, la grande faune, qu'elle soit domestique ou sauvage, est sous-représentée et il s'agit le plus souvent de dents ou d'extrémités de pattes.

Utilisation du monument et datation

Nous sommes privés de la plus importante des précisions, l'emplacement des vestiges anthropologiques ce qui nous empêche de discuter du ou des modes d'inhumation en relation avec ce dolmen. Notons tout de même quelques caractéristiques permettant la comparaison avec des sites moins endommagés.

Les os ne portent aucune trace de feu. La plupart d'entre eux sont entiers et les cassures ne provoquent pas d'esquilles. Il s'agit plutôt de fractures franches. La dispersion est totale et l'on a observé peu de connexions. L'écrasement ancien des os jusqu'au niveau le plus bas est chose courante et il ne semble pas qu'on puisse l'imputer au poids des pierres tombées dans la chambre car il existe dans des zones épargnées par ces blocs. L'examen du tumulus, non seulement dans la tranchée entièrement fouillée mais aussi dans l'assise supérieure de l'ensemble du pierrier (vérification effectuée) n'a pas restitué la moindre esquille. Les rares liaisons osseuses, la présence d'un collier qui nous semble déposé dans son intégralité, c'est-à-dire les perles enfilées sur leur support, l'absence de vestiges anthropologiques dans le tumulus, pourraient indiquer un dépôt primaire et la dispersion de certains éléments, l'écrasement des os ou les fractures franches seraient imputables au fonctionnement même de la chambre sépulcrale (piétinements, remaniements par les dépôts successifs ou post-abandon, ré-utilisations tardives, perturbations liées aux animaux fouisseurs et aux racines, etc ... L'inégale représentativité de chaque type osseux pourrait s'expliquer par un nettoyage partiel de la chambre pour lui permettre d'accueillir de nouveaux corps.

On peut également supposer la cohabitation de deux rites sépulcraux dans la même structure mais ce fait ne peut être prouvé ici. Cette hypothèse, de dépôts primaires autant que secondaires, a été soulevée pour la majorité des sites à usage sépulcral du Chalcolithique, grottes ou dolmens. L'idée d'un décharnement pré-sépulcral à laquelle J.Courtin s'oppose (-1974-) n'est pas entièrement à écarter car on peut imaginer que la crémation que l'on pratique à la même époque est un aspect de ce décharnement, une amélioration en quelque sorte puisqu'elle en accélère le processus.

Ces observations anthropologiques, la datation de certains vestiges, permettent d'attribuer les pratiques sépulcrales du dolmen IV à une phase récente du Chalcolithique et l'usage du dolmen sur une période allant -au moins- du Chalcolithique récent au Bronze ancien.

L'unique réutilisation datable de la structure correspond à la poche de graviers mise en évidence en arrière du chevet. L'ensemble a un diamètre de 0,40m de diamètre au sommet et une profondeur de 0,50m, commençant au sommet de la couche 2 pour descendre jusqu'à la base de l'assise inférieure. Tamisée, cette poche de graviers anguleux mêlés de sédiment argileux brun, n'a restitué que quelques menus fragments de charbon de bois. En périphérie, les tessons céramiques ont permis de reconstituer une urne ornée de doubles chevrons. Il s'agit d'un témoin de la réutilisation ponctuelle de la structure dolménique à l'Age du Fer, usage remarqué par O.Roudil qui parle de documents halstattiens assimilables à des offrandes. Nous ne pouvons aller plus loin dans l'interprétation quoiqu'on puisse supposer une véritable réutilisation funéraire de la chambre comme l'attestent certains dolmens languedociens (Y.Gasco -1984-). Les autres vases trouvés sur le pierrier seraient contemporains des premières inhumations : offrandes.

L'ensemble mégalithique des Adrets

Adrets I	1201 dents 15,5 kg os
Adrets II	725 dents
Adrets III	686 dents
Adrets IV	1677 dents 47 kg os

L'ensemble des quatre dolmens des Adrets est donc définitivement fouillé. Le dolmen IV semble être le dernier dolmen érigé. Il est en effet le seul qui n'ait restitué aucun élément brûlé et le seul à abriter un mobilier attribuable en partie aux Campaniformes. Il est celui où l'on compte le plus d'inhumations et où le matériel est le plus abondant. Au total, ce serait une population de 150 à 200 personnes qui serait inhumée dans ces quatre monuments, population dont on ne connaît pas l'habitat. S'agit-il d'une même communauté érigant ses dolmens les uns après les autres ou de plusieurs communautés utilisant les collines des Adrets comme un lieu à vocation funéraire ? Il est impossible de répondre. On se rappelle seulement que le site contemporain le plus proche est l'Abri peint des Eissartènes (Le Val), 4km au nord-ouest, site intensément visité et lié à des pratiques à caractère "religieux".

Bibliographie

- 'A.Acouviteititi-Basem et Ph.Basem -1989- Les premiers bergers aux derniers charbonniers (contribution à l'étude du peuplement du centre du Var de la Préhistoire à nos jours, Supplément n°2 au Cahier de l'ASER 26p. 24fig.
- G.B.Arnal, J.Arnal, P.Aubert, F.Ayrolles, O.Bailoud, A.Bocquet, M.Bordineuil, J.Clottes, J.Combier, G.Costantini, R.Montjardin, J.L.Forté, J.P.Thiévenot -1974- Types de parures datées (ou présumées) du Chalcolithique et du Bronze Ancien, *Études Préhistoriques*, n°10/11 pp.16-59
- J.Courtin -1974- Le Néolithique de la Provence, Ed.Klincksieck, 359p.
- Y.Danco -1984- Les tumulus du Premier Age du Fer en Languedoc Oriental, *Archéologie en Languedoc*, 144p. 162fig.
- Ph.Basem et E.Bavy -1987- La grotte sépulcrale des Oustacous Routs, *Cahier de l'ASER* n°5, pp. 39-50
- Ph.Basem -1989- Les Peintures Postglaciaires de Provence, *Documents d'Archéologie Française* n°22
- G.Mirard et O.Roudil -1983- Les sépultures mégalithiques du Var Ed.C.N.R.S. 222p.

Notes

- Intervention sur la propriété de M.Ch.Basem du 15.03.86 au 20.04.86 et du 15.02.87 au 10.03.87 assurée par J.L.Basem, P.Basem, M.Moril, E.Amar, L.Charlemagne, G.Bernard, A.Acouviteititi-Basem et Ph.Basem.
- J.L.Basem et G.Mirard nous ont remis le matériel mis au jour antérieurement à notre intervention ; nous les en remercions. Merci aussi à G.Sauzade pour ses précieux conseils au cours de notre fouille.
- Lesson de Ph.Basem

LES POTS ACOUSTIQUES DE LA CHAPELLE SAINT-MICHEL (MEOUNES)

Philippe HAMEAU⁺ et François CARRAZE⁺⁺

Au moment où la chapelle Saint-Michel (Méounes) est enfin restaurée, il semble judicieux d'en rappeler les caractéristiques architecturales et surtout l'existence de sept poteries autrefois intégrées dans la voûte et servant à améliorer les qualités acoustiques du bâtiment. Parmi celles-ci on notera une crouche à décor baroque (n°1) comme il en existe dans des contextes locaux mieux cernés chronologiquement, Château de Forcalqueiret, Cour de Justice de Saint-Maximin, et qui nous amène à nous interroger sur la date, d'érection ou de restauration, de cette chapelle.

La chapelle - description et datation

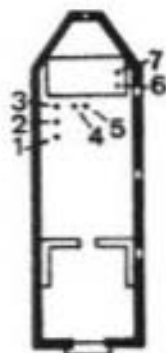
La chapelle Saint-Michel de Méounes est bâtie sur le flanc occidental de la colline de Châteauneuf, à mi-pente, au-dessus du village et à l'altitude de 290 m environ. Le bâtiment mesure extérieurement 22 m de long et 7 m de large et suit une orientation ouest-est, l'abside à l'est. Edifié sur un rocher en forte pente, l'édifice présente une façade élancée mais un chevet dont la hauteur est inférieure à 2 m. Les fenêtres sont percées dans le mur sud. L'abside et la façade possèdent un oculus défendu par un barreau. Un clocheton surmonte la façade et porte actuellement une petite cloche.

L'une des particularités de cette chapelle réside dans le plan de son abside à pans coupés. La seconde caractéristique consiste en une voûte - à l'origine - faite de claveaux de tuf, matériau tendre et compressible, très certainement extrait des gisements de la vallée du Gapeau ('A. Acovitsioti-Hameau - 1985-, J. Tomas - 1987-).

Le site de Saint-Michel est perché selon une tradition qui veut que le vocable soit attaché à des zones élevées. V. Saglietto (-1935-) mentionne la présence de céramique gallo-romaine aux abords de la chapelle. La maçonnerie elle-même a révélé le ré-emploi de tegulae, fragments de dolia et de meules en basalte. Les archives municipales ne citent que rarement l'édifice dont V. Saglietto place la construction au XV^{ème} siècle. Cet auteur pense qu'elle a cessé de fonctionner comme église paroissiale au XVI^{ème} siècle abritant alors et jusqu'en 1790 une confrérie de Pénitents.

⁺ 14 avenue Frédéric Mistral 03156 Forcalqueiret
⁺⁺ Centre Louis Rostan 03060 Saint-Maximin (céramologie)

La présence de sept vases dans la voûte du bâtiment et la datation tardive de ceux-ci -si l'on en croit des contextes mieux cernés comme la Cour de Justice, Saint-Maximin, Var, F.Carrazé -1987- et la citerne castrale, Forcalqueiret, voir article- indiquent, soit l'édification de l'église à une date ultérieure, soit une réfection au cours du XVII^{ème} siècle, soit encore une amélioration de ses conditions acoustiques durant son utilisation. N'ayant pu observer ces vases en place et ignorant la façon dont ils étaient encastrés dans la voûte, il nous est difficile d'opter pour l'une ou l'autre hypothèse. Par contre, la destination de ces pots ne fait aucun doute.



Les pots acoustiques, description et usage

La chapelle,
plan et localisation des
sept pots.

n°1 - cruche à goulot rapporté et décor baroque de navettes
diam. maxi. à la lèvre : 19,5cm diam. maxi. à la panse : 22cm
haut. (jusqu'à la lèvre) : 17,5cm ép. de la panse : 0,5cm
pâte rose, bien cuite, légèrement vacuolaire
dégraissant peu abondant de granulométrie variée
décor au barrolet, à main levée : feuillages et navettes verticales
idem décor de 356.1 (Cour de Justice, Saint-Maximin)

n°2 - pot culinaire à une anse
diam. maxi. à la lèvre : 12cm diam. maxi. à la panse : 15cm
hauteur : 15cm ép. de la panse : 0,5cm
pâte rose, plus beige en surface extérieure, noircie par la fumée
pâte bien cuite, argile grasse assez serrée, dégraissant assez abondant, sablonneux
traces de vernis sans engobe à l'intérieur
vernis de type alquifoux miel

n°3 - grande marmite à deux anses rubanées
diam. maxi. à la lèvre : 15cm diam. maxi. à la panse (supposé) : 19cm
hauteur supposée : 24cm ép. de la panse : 0,4cm
pâte rose clair, blanchâtre en surface (tendre), grasse, fine, avec peu de dégraissant, se délite en plaques
tournée à l'envers
intérieur vernissé sans engobe, vernis de type alquifoux miel

n°4 - pot culinaire à une anse
diam. maxi. à la lèvre (supposé) : 11cm diam. maxi. à la panse : 13,5cm
hauteur : 14cm ép. de la panse 0,4cm
pâte rose bien cuite, argile grasse, bien serrée, homogène
dégraissant moyen sablonneux
fond tournassé
traces de vernis sans engobe de type alquifoux miel, mal développé au fond (jaune opaque)
anse à sillon central

n°5 - pot culinaire à une anse
diam. maxi. à la lèvre : 11,5cm diam. maxi. à la panse : 14,5cm
hauteur : 15,5cm ép. de la panse : 0,4cm
description : idem à n°4

n°6 - marmite à deux anses
diam. maxi. à la lèvre : 18cm diam. maxi. à la panse (supposé) : 22cm
hauteur supposée : 16cm ép. de la panse : 0,5cm
pâte grise, surface extérieure noire à reflets bruns
argile grasse et bien serrée, dégraissant assez abondant, sablonneux, minuscules grains brillants
tournée à l'envers, anses tournées à sillon central
type "pégau"

n°7 - marmite à deux anses

diam. maxi. à la lèvre : 19,5cm diam. maxi. à la panse : 22cm

hauteur : 17,5cm ép. de la panse : 0,5cm

description : forme très proche du n°6, 2 anses tournées à double sillon
certains endroits se délitent en plaques (effet de cuisson culinaire)

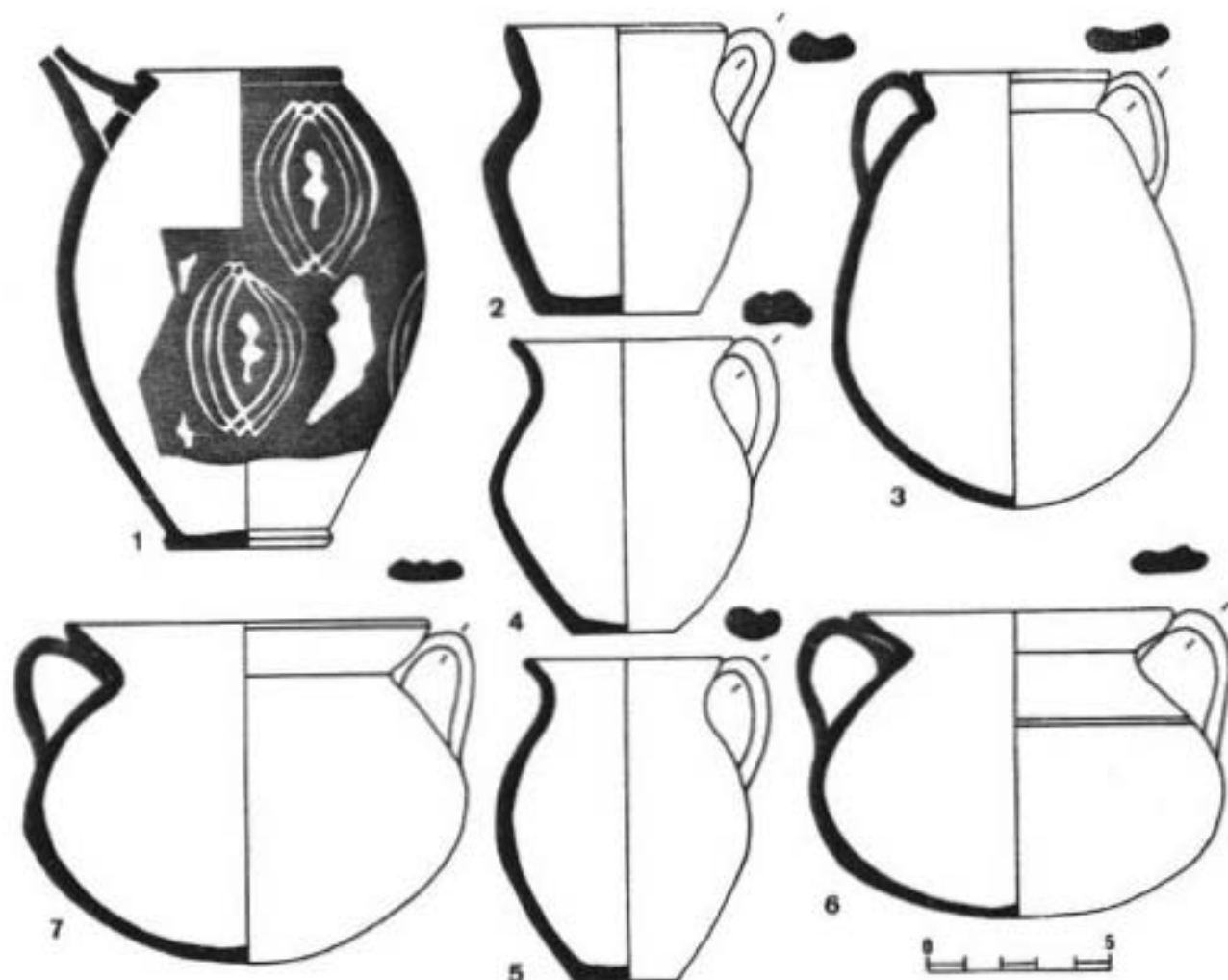


Fig.1 - Les poteries à usage acoustique de la chapelle Saint-Michel (Mécunes)

La fonction acoustique ou supposée telle de poteries intégrées dans la maçonnerie de bâtiments religieux est admise depuis longtemps et par de nombreux érudits. On lui admet une origine antique, les théâtres de l'Antiquité classique étant pourvus d'échéas. Vitruve est le premier auteur à signaler leur présence, parlant de vases d'airain en forme de cloche, posés sur des supports pointus afin de ne pas toucher les murs et disposés autour de la scène et au-dessus des gradins de l'hémicycle. Les archéologues ont eu la chance de découvrir les niches de ces vases dans les théâtres du monde romain. L'usage des pots acoustiques est ré-affirmé au Moyen-Âge en même temps que se multiplient les témoins d'une architecture religieuse. Les monuments concernés sont datés entre le XI^{ème} et le XVI^{ème} siècle avec un maximum au XIV^{ème} siècle. R.Floriot recense en 1978 184 monuments religieux possédant ce type de pots, répartis à travers l'Europe de la Scandinavie à la Grèce. Il s'agit essentiellement de bâtiments liés à la foi chrétienne, catholique et orthodoxe mais on note aussi des vases dans deux mosquées de Pecs (Hongrie).

L'utilisation de poteries acoustiques disparaît peu à peu au XVII^{ème} siècle et le procédé n'est re-découvert -mais non pas utilisé- qu'à la fin du XIX^{ème} siècle.

Les vases sont généralement disposés au-dessus des stalles ou face à la chaire, dans la voûte ou les murs du choeur. Rien ne dépasse des poteries insérées si bien que beaucoup d'entre elles ont été bouchées lors de réfections ultérieures du bâtiment et mises au jour dans les mêmes circonstances. Le nombre moyen de pots est de 25 par bâtiment mais on en note 113 dans la seule Sainte-Chapelle de Riom. La taille varie entre 20 et 30cm de haut mais il existe 2 vases de 56cm de haut à Villeneuve-lès-Avignon, 65cm de haut à Sotteville-lès-Rouen, 70cm de haut à Saint-Victor de Marseille et de 85cm de haut pour une amphore ré-utilisée dans le prieuré de Cap-Martin. Ces récipients sont généralement des ré-emplois de vaisselle culinaire ou tout du moins des poteries de médiocre qualité. Des récipients en verre sont parfois utilisés.

La vocation de ces poteries est très controversée. Certains auteurs n'y voient qu'un procédé destiné à alléger la voûte, issu du "sistema tubulare" des édifices paléochrétiens (J.de Sturler -1957-), d'autres parlent d'un système destiné à assécher la maçonnerie en captant l'humidité, d'autres encore d'un moyen permettant d'amplifier le son ou de diminuer le temps de résonance. Au terme d'expériences acoustiques réalisées dans plusieurs églises, R.Floriot (-1978-) conclut à une amélioration de la qualité sonore des édifices grâce aux poteries jouant le rôle de régulateurs.

Les poteries de la chapelle Saint-Michel de Méounes entrent tout à fait dans la catégorie des vases acoustiques, vases de modestes dimensions, de qualité moindre (n°1 et 3 notamment), totalement intégrés dans l'appareil de la voûte (voûte en tuf donc sans nécessité d'un ultime allègement) et distribués autour de l'autel. Dans l'état actuel de nos connaissances, Méounes constitue le seul exemple varois de l'usage de poteries acoustiques.

Bibliographie

- A.Acovitsioti-Hameau -1985- Les tufs de la vallée du Gapeau, Cahier de l'ASER n°4 pp.9-12
 F.Carrasé -1987- La poterie commune à décor baroque dans l'arrière-pays marseillais, Bull. Assoc. Polypus 36p.
 R.Floriot -1978- Les Vases acoustiques au Moyen-Age, Thèse Université Paris-Sorbonne 150p.
 V.Saglietto -1935- Méounes, Archéologie et Histoire, Cannes
 J.Tomas -1987- Les tufs de la vallée du Gapeau en Provence calcaire : étude géomorphologique du site des Rampins, Cahier de l'ASER n°5 pp. 105-110

LA CITERNE CASTRALE (CASTELLAS DE FORCALQUEIRET)

*Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU +
Robert IESCH ++ et Henri VIGARIE +++

La citerne du château de Forcalqueiret constituait depuis longtemps à nos yeux un des éléments-clés pour la compréhension de l'histoire du site ; ce type de structure est souvent riche de matériel, donc d'enseignement. La première intervention de l'A.S.E.N. au "Castellas" est donc allée droit au but et le mobilier correspond à ce que nous en attendions. Il s'agit d'un lot de récipients céramiques, exceptionnel par le nombre et la conservation. Son homogénéité permet de mieux comprendre les productions céramiques provençales post-médiévales et de dater la dernière occupation des lieux aux XVII-XVIII^{èmes} siècles. La citerne a en outre restitué quelques beaux et rares ustensiles en bois.

Le site

Le château de Forcalqueiret est bâti sur une éminence (affleurement calcaire du Bathonien, 436 m alt.) à l'extrémité orientale de la plaine dite de Garéoult. Il domine le village actuel situé au NO et la vallée de l'Issole, rivière grossie par les eaux des ruisseaux qui dévalent la pente de la colline du Castellas au moindre orage. La vue est libre sur plusieurs kilomètres au nord et à l'ouest. Elle est barrée ensuite par la chaîne de la Loube, de La Roquebrussanne à Saint-Quinis. Au sud et à l'est, les premiers contreforts du massif des Thèmes remplissent rapidement l'horizon, ce qui n'empêche pas une vue directe sur le petit château de Rocbaron, appartenant jadis au même fief et constituant un poste avancé au-dessus de la dépression permienne Toulon-Préjus.

Le château est protégé au nord, au nord-est et au nord-ouest par des fossés aux parois appareillées, par un puissant mur mi-enclos/mi-scutènement et par une tour à plusieurs étages. Au sud, au sud-est et au sud-ouest, un mur d'enceinte épouse les limites de l'affleurement rocheux et englobe dans sa partie ouest et sud-ouest le village médiéval. Ce dernier se trouvait donc sur une pente ensoleillée et relativement douce. Le bâtiment seigneurial (fig.1) est ordonné autour d'une cour centrale quadrangulaire de 19m de côté environ. Il s'élève sur deux voire trois niveaux et est accessible par l'ouest (entrée monumentale en arche (n°1, fig.1). C'est sur le côté est de la cour (n°2) que se trouve la citerne castrale (n°5).

* 14, avenue Frédéric Mistral 83136 Forcalqueiret (archéologie)
++ Saint-Menet 13011 Marseille (céramologie)
+++ "La Vigerie" 83136 Forcalqueiret (archives)

La citerne a été aménagée dans la partie sud d'une longue pièce voûtée (n°4). Son sol se trouve trois mètres plus bas que le niveau de la cour et des salles qui l'entourent. Son orifice supérieur donne sur la terrasse, au-dessus des salles 3 à 6. La cour est desservie par une fontaine adaptée au mur de la citerne. Elle est garnie d'un bassin.

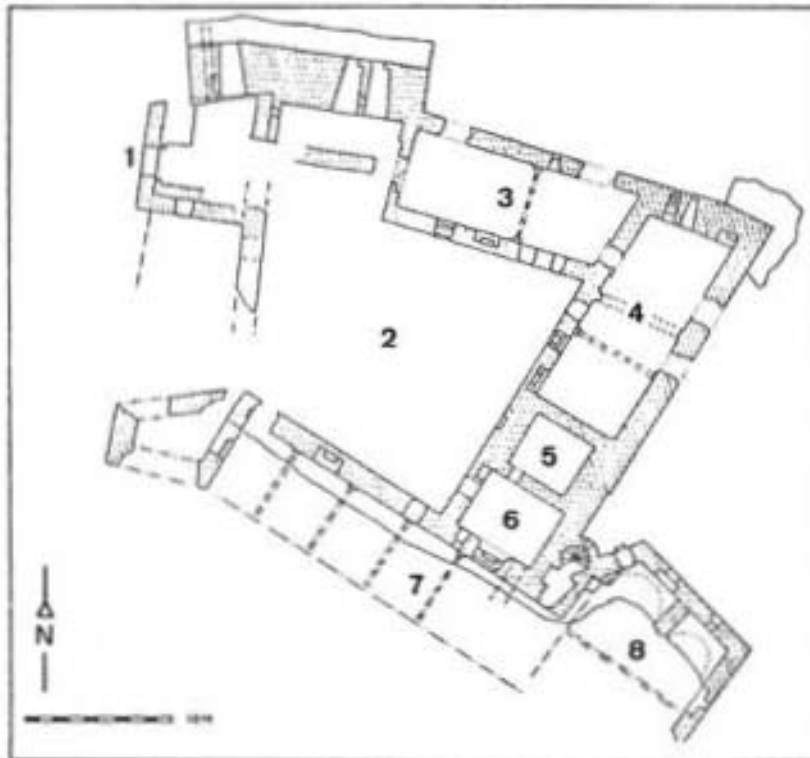


Fig.1 - Plan de la partie castrale du site et localisation des salles évoquées dans le texte.

Plan d'après P.Grimaud

-1975-

Le cadre historique

Les terres de Forcalqueiret appartiennent aux vicomtes de Marseille qui en font en partie don à la puissante abbaye de Saint-Victor dès le XI^{ème} siècle pour le "salut de leur âme" (1). Le fief comprenant les actuelles communes de Forcalqueiret, Sainte-Anastasie et Rocbaron est reconstitué au début du XIII^{ème} siècle par le vicomte de Marseille et seigneur de Trets, Geoffroi Reforciat au moyen d'échanges, d'achats et de ventes, opérations déjà lancées par son père, Raimon Reforciat. Les premières constructions sur cette colline datent apparemment de cette époque.

Par le mariage de Béatrice, fille unique de Geoffroi, avec Isnard d'Agoult, la seigneurie passe à la famille d'Agoult qui la maintient pendant plus de trois siècles. Pendant cette longue période, le seigneur n'habite pas au château mais dans une de ses propriétés du Vaucluse, probablement à Sault et bien plus tard à la Tour d'Aigues. A Forcalqueiret demeurent le châtelain (l'intendant), ses gens et ses paysans.

C'est à l'époque des d'Agoult que la bâtisse prend son aspect quasi définitif, très probablement au XV^{ème} siècle. Fouquet d'Agoult commande en effet l'exécution de grands travaux au château en 1416 : aménagement des locaux an-

(1) Cartulaire de Saint-Victor. Les renseignements sur la seigneurie et les seigneurs de Forcalqueiret sont par ailleurs éparpillés dans les archives départementales des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et du Var, dans les archives municipales de Marseille et les archives privées (actes notariaux etc ...)

ciens, ajout d'étages et d'ailes de bâtiments. Dans le "pris faiot" (devis des entrepreneurs) qui nous est parvenu (2) la citerne est mentionnée comme déjà existante. C'est elle qui fournira l'eau aux travaux mis à part la période où elle est vidée et nettoyée. Ainsi, une "salle à côté de la citerne" et une "bouteillerie" dans ses environs (?) sont mentionnés dans l'inventaire testamentaire de 1492 (3). Il ne semble pas qu'il y ait eu des transformations notables au château après le XV^{ème} siècle.

Au XVI^{ème} siècle la Provence est agitée par les conflits entre Espagnols et Français. Certains épisodes de cette guerre ont lieu à Forcalqueiret, notamment lors de l'incursion de Charles Quint et du Duc de Savoie (1536). Les guerres de religion déchirent ensuite le pays. Le château y prend part puisqu'il appartient alors (1580) à Hubert Garde de Vins, époux de Marguerite d'Agoult, catholique dur et militaire acharné. Hubert de Vins utilise Forcalqueiret comme base, y fait cantonner ses hommes et y emmène sa famille. Son fils, moins belliqueux semble-t-il, maintient la baronnie de Forcalqueiret, prend en plus le nom de d'Agoult et devient marquis de Vins en 1621.

Cette date semble avoir une signification importante pour l'histoire du château. Cette promotion pourrait en effet constituer une compensation pour la perte de l'édifice démantelé peu avant (4) et pourrait accompagner le retour de la famille seigneuriale au château purement résidentiel de Vins. Cela cadrerait en tout cas avec les recoupements qui, à défaut de textes explicites, nous permettent de cerner la date de destruction de la forteresse de Forcalqueiret (indices archéologiques notamment provenant du déblaiement de la cour et de la citerne).

Après un passage entre les mains de Louis Palamède Forbin, cousin de la famille de Vins, le marquisat est acheté par Louis-Sauveur de Villeneuve en 1742. Il passe par alliance à la famille des de Pontevès en 1781. Ernest Barré Barrel, comte de Pontevès, dernier propriétaire noble du château, meurt en 1875 et est enseveli dans le caveau adossé à l'actuelle église paroissiale. Le village de Forcalqueiret est alors déjà regroupé depuis quelques décennies le long d'une voie de communication reliant Brignoles à Toulon. Le déperchement du village de Forcalqueiret s'est effectué en deux temps, les hameaux de la pente de la colline (les Déoux, les Marins) constituant la phase intermédiaire entre le village perché médiéval et le village-rue moderne.

L'intervention de 1978/88

Il s'agit de deux campagnes de déblaiement qui se sont déroulées dans la cour et dans les salles périphériques après que l'A.S.E.R. se soit vue confier la direction des travaux concernant le château de Forcalqueiret par la municipalité. Le chantier archéologique a été officiellement confié à l'un de nous ('A.Acovitsiōti-Hameau). M^{me} M.Bourhis, J.P.Linarès et Ph.Hameau ont assuré périodiquement l'encadrement de ce chantier, H.Vigarié sans interruption. Une soixantaine de jeunes bénévoles recrutés par divers canaux ont prêté une aide efficace. La municipalité de Forcalqueiret et les employés communaux, les forces civile et militaire de Sécurité ont apporté un concours constant à ces premiers travaux. Aujourd'hui, chantier archéologique et chantier de restauration supervisé par l'un de nous (H.Vigarié) se poursuivent côte à côte.

(2) Archives Départementales B.du.rh. 685, mai 1416
document communiqué par E.Sause

(3) Archives Départementales Vaucluse, série E, notaires n°36 fo.190-196, mars 1492
document publié et commenté dans E.Sause -1983-

(4) Dans le cadre de la politique de Richelieu visant l'amoindrissement de la puissance des seigneurs pour affermir la puissance centrale royale.

Trois points sont actuellement au centre de la problématique de recherche :

- la datation de la fondation de la forteresse, question que les fouilles de E. Carlson restées hélas inédites tentaient d'élucider en 1980-82.
- la destination des pièces déblayées.
- la datation du démantèlement du château et de l'abandon des lieux, question à laquelle la fouille de la citerne castrale donne une première réponse.

Il est évident que seule la recherche simultanée, archivistique et archéologique peut aboutir à des résultats fiables.

L'importance du projet de mise en valeur du site exigeait, nous semble-t-il, cette courte présentation des partenaires associés à l'entreprise.

La citerne et ses accessoires

L'élément architectural le mieux conservé du château de Forcalqueiret est de loin sa citerne. Elle a été aménagée dans une seconde phase de construction aux dépens d'une des salles voutées. Un des arcs doubleaux qui consolidaient la voûte se trouve maintenant à l'intérieur de la citerne tandis que son homologue est pris sur toute sa longueur dans le mur de refend qui sépare la citerne de la salle n°6. Les salles n°4 et n°6 n'en formaient peut-être qu'une initialement avec la possibilité d'une cloison intermédiaire comme celle que l'on devine au milieu de la salle n°4. Pendant l'automne 1987 est apparue par ailleurs, après effondrement d'une partie du parement externe de la citerne, une fenêtre à ébrasement extérieur. Cette ouverture donnait donc dans une salle remplacée plus tard par la citerne.

Une fois la salle 4/6 amputée et le rocher creusé, après que les murs de refend aient mis en place, la nouvelle réserve d'eau est habillée intérieurement d'un appareil isodome particulièrement soigné et constitué de blocs parfaitement équarris et ajustés, finement aiguillés avec une ciselure périphérique à peine visible. Cet appareil diffère de l'appareil habituel du château où les assises sont faites de moellons grossièrement équarris et où l'ajustement est correct sans être impeccable, mis à part les embrasures et les chainages d'angle. La coexistence de ces deux appareils l'un plaqué sur l'autre (liés par des boutisses internes ?) est bien visible dans l'épaisseur de l'éventration sud de la citerne. Chacun des murs rapportés est constitué de deux parements avec remplage de mortier à la chaux et de cailloutis.

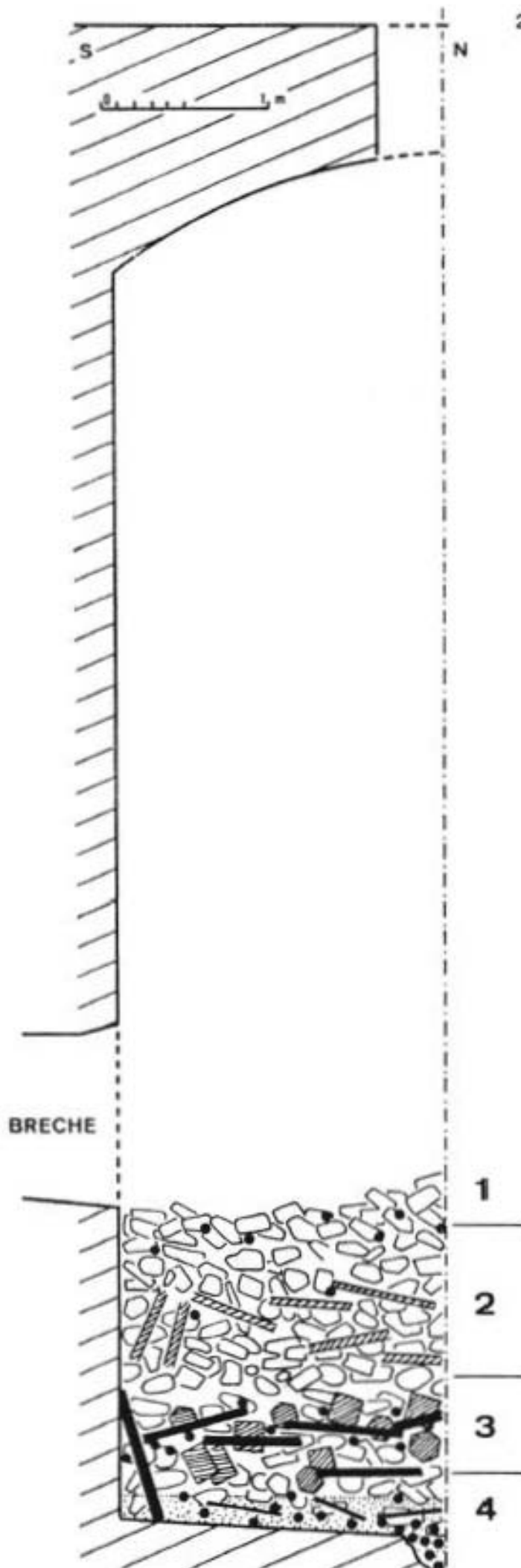
Le sol de la citerne est tapissé de belles dalles orthogonales bien jointoyées. Il présente une légère pente convergeant vers le centre où se trouve une cuvette hémisphérique de curage. Celle-ci est constituée de blocs taillés parfaitement ajustés et d'un bloc concave monolithe qui en forme le fond. L'ensemble a une profondeur de 0,335m.

Les allusions aux curages périodiques, le "Pris Faiot" de 1416 et les témoignages ne manquent pas jusque tard dans le XVII^{ème} siècle. En 1661 par exemple (5), le conseil vote une somme de 24 sous pour une journée "à curer" la citerne. Il est bien possible qu'à cette date le château ne soit plus utilisé par ses propriétaires. C'est à ces vidanges et nettoyages répétés que nous devons l'uniformité du mobilier découvert dans la citerne. Ce matériel date donc de la dernière période d'utilisation du site, c'est à dire du milieu du XVII^{ème} siècle. Ce mobilier est lui-même scellé par des niveaux de destruction violente puis par un niveau de décombres accumulés lors de l'abandon du site.

Le remplissage présente la stratigraphie suivante (fig.2, page 25)

- 1 - pierrailles, terre, gros blocs, éléments récents (tessons de bouteilles de bière et de vin).
- 2 - apparition de dalles volumineuses de diverses dimensions, certaines avec un rebord à angle droit.

(5) Archives Départementales de Draguignan, Archives Comm. Forcalqueiret BB 4 folio 883, 1658-1661



- 3 - poutres volumineuses, portions de poutrelles et de planches, blocs de pierre, certains moulurés ou facetés, bases de colonnes, éléments de margelle, nombreux fragments de céramique vernissée unie et seaux en bois.
- 4 - blocs équarris, poutrelles en bois, nombreux fragments de céramique vernissée à décor baroque et vernissée unie, une clef, le tout pris dans la vase. Beaucoup de tessons ont glissé vers la cuvette centrale.

On se propose de reconstituer l'histoire de ce remplissage comme suit :

L'eau a été puisée un certain temps après le démantèlement du château. Le mobilier céramique consiste en pichets et cruches presque exclusivement. Ceux-ci sont parfois complets. Ils sont le plus souvent partiels. Il s'agit donc d'une vaisselle qui tombe par inadvertance par l'orifice supérieur ou qui est cassée sur la terrasse, aux abords du puits.

Par la suite, on a démonté la margelle entourant l'orifice supérieur. On a détruit la "cage" du puits (tiges métalliques) et la structure légère qui l'abritait (charpente sur colonnettes).

Les dalles disposées en oblique sur la terrasse (au-dessus des salles n°3 à 6) et servant à la collecte des eaux pluviales vers des orifices percés dans la voûte de la citerne ont été arrachées et précipitées dans celle-ci.

Fig.2 - Coupe de la citerne castrale (moitié sud) et de son remplissage. Les • représentent les fragments céramiques.

La brèche latérale sud a été faite plus tardivement et il n'est pas exclu que les derniers décombres aient été jetés par cette éventration. L'accumulation ne dépassait pas le niveau inférieur de la brèche, celui-ci se situant 1,20m plus bas que le niveau habituel de remplissage de la citerne, c'est à dire l'orifice alimentant la fontaine de la cour. L'accumulation des décombres représentait donc un volume de 50m³ environ, une puissance de 2 à 3m, le tout noyé aux deux tiers par l'eau. La citerne conserve encore une étanchéité remarquable.

Nous avons pu reconstituer la margelle coiffant l'orifice supérieur sur les trois quart de son périmètre et sur 0,90m de haut soit quatre assises. De plan octogonal et d'un diamètre interne de 0,73m, externe de 1,23m, cette margelle est faite de belles pierres de taille assemblées apparemment en appareil isodome. L'assise sommitale comprend des blocs facetés avec un rebord latéral supérieur arrondi. Sur la face interne de certains de ces blocs on remarque des traces d'usure dues probablement au frottement des cordes des seaux utilisés pour puiser l'eau. Deux exemplaires de tels récipients, en bois, ont été retrouvés dans le comblement de la citerne.

Au niveau de la cour, la fontaine est alimentée par un orifice de 0,22m de diam. en moyenne, percé dans l'épaisseur du mur occidental de la citerne qui atteint 1,40m à cet endroit (2m à la jonction des pièces n°4 et 5!). L'emplacement de cet orifice définit un niveau de remplissage minimal de la citerne soit 70m³ la capacité théorique pouvant atteindre 150m³ au moins.

En cas de niveau bas un système de pompage s'adaptait-il à la fontaine ? En cas d'abondance obstruait-on l'orifice ? On remarque en tout cas une volonté d'évacuation directe des eaux de ruissellement excédentaires depuis la terrasse jusqu'à la cour : une canalisation verticale en terre, encastrée dans le mur, descend parallèlement à la fontaine et aboutit au bassin desservant cette dernière.

La fontaine est composée d'une niche et d'un bassin. La niche haute de 1,35m en son milieu et large d'1m a un linteau en arc surbaissé. Une feuillure périphérique de 2,5cm de profondeur est encadrée de quatre gonds scellés dans la maçonnerie. Sur le bord du tablier on voit la trace d'arrachage d'une dalle verticale qui fermait en partie la niche. L'eau s'écoulait par deux orifices à sa base (traces d'usure sur le tablier à 20cm de la niche). L'ensemble ainsi que le rebord du bassin sont en pierres de taille finement aiguillées et parfaitement ajustées. Le bassin est décentré vers le nord. Deux assises sont visibles, l'inférieure en blocs parallélipipédiques, la supérieure en blocs semblables mais avec un biseau interne. Une troisième assise existait initialement ; blocs à profil triangulaire continuant le biseau de l'assise du dessous. Le fond du bassin est constitué des mêmes blocs, en plan incliné du S vers le N, posés sur un placage de dalles minces rouges et noires autour desquelles débordent le caladage de la cour. Un trou d'écoulement se trouve dans l'angle NO du bassin. Il communique avec une rigole mince de pente faible mais constante, aménagée entre deux rangées de moellons anguleux et filant vers l'entrée principale. Une étagère semble avoir existé à hauteur de la deuxième assise du bassin (traces d'arrachage sous le tablier de la niche).

Le mobilier

La catégorie la plus nombreuse et la plus représentative du mobilier est constituée des objets en terre cuite (sens large). Elle comprend quelques deux mille tessons et portions de vases appartenant à 79 récipients différents. Seuls 17 fragments ne sont pas intégrés à ceux-ci. Il faut y ajouter plusieurs fragments de tuiles canal dont une avec décor au doigt, un fourneau de pipe en kaolin estampillé EB et un tuyau de pipe en kaolin décoré à la roulette.

Les formes céramiques :

Cruches et pichets constituent la quasi-totalité des formes retirées de la citerne. Avec 40 exemplaires, dont 23 complets ou presque, les pichets viennent en tête. Suivent les cruches avec 34 exemplaires dont 15 complets ou presque. Un seul bol à deux oreilles horizontales et quatre oreilles semblables isolées sont compris dans le lot. Quatre récipients n'appartiennent pas à des ustensiles à liquide : la marmite n°55, la petite jarre n°12 et deux "pots" à décor baroque (n°6 et 8) qui ne présentent aucun moyen de préhension. Le n°8 pourrait à la rigueur être une bouteille ou un pichet au col haut et cylindrique. Les deux formes prépondérantes sont donc la cruche à bec tubulaire latéral et anse verticale enjambant la lèvre, qui sert au transport de l'eau, et le pichet à anse latérale qu'on utilise à table ou lors des travaux ménagers.

Les morphologies de la cruche et du pichet sont bien distinctes de sorte que nous pouvons attribuer l'une ou l'autre forme à des récipients conservés à moitié seulement. Tous deux ont un galbe régulier. La cruche s'évase rapidement et son épaulement se situe haut, immédiatement sous le col. Il est parfois fléchi en un angle presque droit. L'épaulement haut combiné avec un pied dégagé donne des formes de panse "en toupie". Les cruches ovoïdes ou globuleuses possèdent en général un diamètre maximal double du diamètre de leur base. Sur les pichets de forme analogue, ce rapport est de 3/2 environ. Les panses basses et larges appartiennent en général à des pichets. Plusieurs d'entre eux sont ovoïdes, plus ou moins élancés. Le diamètre de leur col est souvent égal à celui de leur base.

Tous les récipients ont un fond plat sauf la marmite n°55 qui a un fond galbé et les pichets n°17 et 25 qui ont le fond légèrement concave à l'extérieur et convexe intérieurement. Toutes les bases sont à talon, soit simple, soit mouluré. Cette moulure souvent retaillée à la lame peut avoir un profil arrondi, faceté ou à biseau simple. Certaines bases sont élargies et possèdent une "semelle" périphérique. Talons et semelles assurent la stabilité du récipient. Sur certaines cruches, en général les cruches vertes à décor d'appliques, la base est un véritable pied dégagé, beaucoup plus étroit que la panse. L'ustensile acquiert ainsi une certaine élégance mais perd en stabilité donc augmente en fragilité. Il devient par contre plus facile à manipuler par bascule ou pivot sur une pierre d'évier par exemple, en épargnant à l'utilisateur le besoin de le soulever. Quelques pieds et bases de cruches sont creusés le long du périmètre intérieur, la paroi interne du vase épousant ainsi la courbe de la paroi externe.

Les cruches possèdent un col très bas ou même n'ont pas de col, celui-ci étant réduit à 2 ou 3cm. Droit ou légèrement rentrant, le col des cruches présente une lèvre horizontale ou arrondie, rarement épaissie. Ce col montre systématiquement une saillie interne qui rétrécit l'ouverture de 5 à 10mm. Cette saillie peut n'avoir d'autre utilité que de renforcer le col destiné à supporter l'ansage. Elle peut aussi être prévue pour recevoir un couvercle de bois, de liège ou de terre cuite (discoidal ou légèrement concave avec bouton de préhension comme il en existait jusqu'au début du XX^{ème} siècle à Castelnaudary, Aubagne, Moustiers ...).

Plusieurs facteurs rendent cette hypothèse fragile. La saillie a un profil variable et souvent peu net. Le passage de la main sous l'anse supérieure n'est pas aisé bien que le geste paraisse faisable. Aucun fragment de couvercle en terre cuite n'a été trouvé dans la citerne. Les couvercles en bois et en liège ne présentent aucun système de préhension. Leurs bords biseautés pourraient s'adapter à l'intérieur des cols, mais l'action de les poser et -surtout- de les ôter serait très mal commode. Dans la vaisselle traditionnelle comme, le couvercle est en pareil cas perforé et attaché à l'anse supérieure par une ficelle ou un fil de fer.

Le col des pichets est nettement dégagé avec une lèvre en bandeau ou simplement évasée. La lèvre a un profil arrondi ou anguleux. Elle est parfois épaissie vers l'extérieur et/ou est soulignée par une rainure ou par une nervure. Le bec verseur pincé est systématiquement présent. Il peut être plus ou moins prononcé

n° d'inventaire	Forme	Hauteur ornée	Hauteur évaluable	Diamètre maximal	Diamètre base	Diamètre col	Épaisseur parois	Engobe extérieur/intérieur	Vernis extérieur/intérieur	Coloration extérieur/intérieur	Décor
01	cruche	19	22	18	8,7	10	3-6	brun, blanc/—	clair/—	noire métall./—	navettes entrel. vert. + tâches
02	cruche	24,5	24,5	18	15	8	3-6	rouge, blanc/—	incoloré/—	brun/—	navettes entrel. hor. + tâches + coulures
03	cruche	24	24	22	13	13	3-6	rouge, blanc/—	incoloré/—	brun/—	navettes entrel. hor. et vert. + tâches
04	cruche?	20,5	?	23	12	?	2-5	rouge, blanc/—	jaune pâle/—	brun/—	navettes et cercoles entrel. hor. + tâches
05	cruche	21	21	18,5	9,5	11	3-6	rouge, blanc/rouge	jaune pâle/—	brun/—	navettes entrel. vert. et hor. + tâches
06	pot?	18	18	17,5	7,5	9,5	4-6	brun, blanc/—	incoloré/—	brun/—	navettes entrel. vert. + tâches
07	cruche?	24	?	22	11	?	3-6	brun-rouge, blanc/—	jaune pâle/—	brun foncé/—	navettes entrel. vert. et hor. + tâches
08	pot?	17,5	?	18	?	9	4-5	rouge, blanc/—	incoloré/—	brun/—	navettes et cercoles entrel. vert. hor. + tâches
09	cruche	16	?	18	11,5	?	3-6	brun, blanc/—	jaune pâle/—	brun foncé/—	navettes hor. entrel. + tâches
10	cruche	30	30	26	13	11	2-3	brun, jaune/—	clair/—	mustarde/—	appliqués : 2 chérubins
11	cruche	25	25	23	10,8	10,3	3-5	beige/—	incoloré/—	jaune pâle/—	
12	jarron?	23,5	?	23	14	?	3-6	—/?	—/clair	—/orangé	
13	cruche	10	?	23,2	?	13,2	3-5	jaune pâle/—	?	jaune pâle/—	
14	cruche	24,5	?	25	12,3	17,3	3-6	jaune orangé/—	jaune ora/—	jaune/—	
15	cruche	18,5	?	25,2	11,5	?	4-7	blanc/—	orange/—	dorée/—	
16	pichet	13,5	?	20,7	11,7	?	4-9	rouge/—	brun, rou/—	brun, rouge/brun	
17	pichet?	10,3	?	14,3	9,5	?	4-5	brun/—	orangé/orangé	orange vif/orang.	
18	pichet?	9	?	17	11	?	3-4	brun/—	jaune/jaune	brun cl./brun cl.	
19	pichet?	14	?	20	12	?	4-5	blanc/—	jaune oran/3.	orange/orange	
20	cruche?	24	29	25	11	12	5	jaune/—	?	jaune oran/—	
21	pichet	20,7	20,7	13,2	8,6	8	4-5	jaune oran/—	jaune oran/—	orangée/—	
22	pichet	23,5	23,5	16,3	9	10,5	4-5	jaune pâle/—	jaune pâle/—	jaune/—	
23	pichet	24,5	24,5	17	10,8	9,2	3-4	blanc/—	jaune/jaune	jaune oran/brun	"coulures"
24	pichet	30,9	30,9	22	13	15	4-5	blanc/blanc	jaune p./3.p	jaune/brun clair	
25	pichet	27,8	27,8	20	12,8	9,2	4-5	blanc/—	jaune pâle/—	jaune pâle/—	
26	pichet	26,5	26,5	19	10	12	4-5	blanc/—	vert/incoloré	vert pâle/brun	
27	pichet	25,7	25,7	17	9,5	9,5	4-6	blanc/blanc	jaune/jaune	jaune noir/brun	
28	pichet	19,3	19,3	13,9	8,5	8	5	blanc/—	jaune p./3.p	vert et brun/brun	
29	cruche	25	25	23	13	11	4-5	blanc/—	vert/—	noir métallisé/	appliqués : 4 chérubins
30	cruche	28	28	23	11	11	4-7	blanc/—	vert/—	vert/—	applique : 1 chérubin
31	cruche	16,5	22,7	20,7	?	12,7	3-5	blanc/traces	vert/—	vert olive/—	applique : 1 chér. + 1?
32	cruche	25,5	25,5	25	12	11	4-5	beige rosé/—	vert/—	vert olive/—	
33	cruche	20	20	19,5	11,5	8	3-4	blanc/—	vert/—	vert	applique?
34	cruche	20,5	20,5	18	9	9,5	3-4	blanc/—	vert/—	verte vitrifiée/—	
35	cruche	25	25	25	12	12	4-5	blanc/—	vert/—	vert cl. reflets métallisés/—	appliqués : 4 chérubins
36	pichet	16,5	?	13	7,5	7,5	4	blanc, vert/bl (col)	vert/—	vert olive/—	
37	pichet	23	23	16	9	9,9	4-6	blanc/—	vert/jaune	vert foncé/orang.	
38	pichet	28	28	18	11	11	5-6	blanc/—	vert/brun	vert/gris foncé	
39	pichet	20,5	20,5	13	9,5	7,8	3-5	blanc/—	vert/ocre	vert/brun	
40	pichet	20,5	23,5	13	7,5	7,2	5-7	blanc/—	vert jau/v.f	vert clair/brun	"coulures"
41	pichet	28	28	18,8	11	11	4-5	blanc/—	vert pâ/clair	vert clair/brun	
42	pichet	25	25	17	10	9	5-6	brun jaune/—	vert/incoloré	vert clair/jaune	

et nous le trouvons souvent ébréché. Le passage de la panse au col sur les pichets est graduel, sans épaulement marqué ou rupture du galbe du récipient. Les éléments ajoutés lors du garnissage sont les anses et les goulots. Les cruches possèdent une petite anse latérale (vidange) et une anse supérieure verticale (portage). Les pichets n'ont qu'une anse latérale sur le côté opposé du bec, de taille variable mais toujours beaucoup plus ample que celle des cruches. Cette anse est montante et de profil sinueux. Lors de la pose des anses, l'encolure, des cruches notamment, peut être déformée ("ovalisée"). Ceci se remarque en particulier sur les pièces n°10, 30, 32, 33, 35. Les anses sont confectionnées à partir d'un cylindre tourné, rainuré à l'estèque et mis à plat (ouvert sur sa hauteur). Utilisées simples, ces bandes tournées donnent des anses plates (en ruban). Collées deux par deux, après humidification de leurs faces internes, vrillées (mouvement de rotation "en papillote"), elles donnent des anses torsadées. Si la torsion rend les deux bandes assemblées solidaires, celles-ci demeurent tout de même plus fragile que dans le cas d'anses plates. Le mouvement de ro-

n° d'inventaire	Forme	Hauteur couronnée	Hauteur évasée	Diamètre maximal	Diamètre base	Diamètre col	Régimeur parois	Intérieur/extérieur	Vernis	Coloration	Idees
43	pichet	28,5	28,5	20	11,5	12	6-7	blanc/—	vert/incolore	vert/orangé	
44	pichet	21,5	21,5	16	9	10,5	4-6	blanc/—	vert/—	vert/—	
45	pichet	24	24	17,5	10,5	10,5	4-6	blanc/—	vert olive/jaun	vert ol/brun ol	
46	pichet	21,5	21,5	16	10	11	5	blanc/—	vert/jaun ocre	vert/orangé	
47	pichet	20,5	20,5	19,5	10,8	11	4	blanc-vert/—	vert/orangé	vert ol/orangé	
48	pichet	20,5	20,5	19,5	10,5	10,5	4-6	7/—	vert/incolore	vert/orangé	
49	pichet	24	24	15	10,5	10,5	4-5	—/—	incolore/inco	brun/brun	taches noires
50	bol	7,5	7,5	16	8		6-8	blanc/beige rond	incolore/oran	vert jais/orangé	marbrures (blanc, vert
51	oreille						6-7	rouge-blanc/bei ro	incolore/oran	brun, vert/jaune	spirales en relief
52	oreille						6-8	jaune/—	incolore/7	doré/gris-vert	
53	oreille						6-8	blanc/ocre	incolore/oran	ocre/orangé	
54	oreille						5-7	—/—	—/incolore	—/bleu	
55	marmite	16,3	16,3	16,8		12,6	6	blanc-vert/blanc	vert/vert?	vert/vert	
56	pichet	22	22	20	12	7	5	blanc-vert/—	vert/—	vert/—	
57	cruche	23	23	25	11,8	7	5	blanc-vert/—	vert/—	vert fonce/—	
58	cruche	11,5	11,5	18	9,5	7	7	blanc-vert/—	vert/—	vert/—	
59	pichet	8,5	8,5	15,7	8	7	7	blanc-vert/—	vert/—	vert/—	
60	cruche	17	17	24	11,5	7	7	blanc-vert/—	vert/—	vert/—	
61	cruche	15	15	19	10,5	7	7	blanc-vert/—	vert/—	vert fonce	
62	cruche	21,5	21,5	23,5	11,5	7	7	blanc-vert/—	vert/—	vert/—	
63	pichet	13	13	16	10	7	7	blanc-vert/—	vert/—	vert/—	
64	cruche	18	18	19	11,5	7	7	blanc-vert/—	vert/—	vert/vert	couleurs
65	pichet	21	21	20	10,5	7	7	7/—	vert/?	vert/—	couleurs
66	cruche	22,5	22,5	22	11	7	7	blanc-vert/—	vert/?	vert/—	
67	cruche	18	18	20,5	9,5	7	7	blanc-vert/—	vert/—	vert/—	
68	pichet	13	13	16	9,7	7	5	blanc-vert/blanc	vert/brun jaun	vert/jaune	
69	pichet	11,5	11,5	20,5	11,5	7	7	blanc-vert/blanc	—/incolore?	vert noir/jaune	
70	pichet	5,5	5,5	14	7	11	7	blanc/—	vert/—	vert/—	
71	pichet	24	24	19	11	11,7	6	blanc/blanc	vert/jaune	vert/jaune	
72	pichet	27	30,7	19	11	7	7	brun-vert/—	incolore/inco	vert/—	
73	cruche	15	15	19	9,5	7	5	blanc-vert/—	incolore epaig/	vert/—	
74	pichet	23,5	23,5	15,5	7	7	7	blanc-vert/—	vert/incolore	vert/—	
75	cruche	17,5	17,5	19	10	7	6	brun/—	vert/—	vert/—	couleurs
76	cruche	22	22	23	11,5	7	7	blanc-vert/—	vert/—	vert/—	couleurs
77	pichet	21	21	18,7	7	7	7	blanc-vert/—	vert fonce/ol.	vert/—	appliques : 4 chérubins
78	pichet	11,5	11,5	15,5	8	7	7	blanc/blanc	vert/jaune	vert/jaune	
79	pichet	9	9	15,7	10,5	7	7	blanc/blanc	vert/jaune	vert/jaune	
80	pichet	21,5	21,5	20,5	10	10	4-5	blanc/blanc	vert/jaune	vert/jaune	
81	cruche	16,7	16,7	22	11,5	7	7	blanc/—	vert/—	vert/noir	
82	cruche	17	17	22,7	11	7	7	blanc/—	vert/—	vert/—	
83	cruche						7	blanc/7	vert/?	vert olive/7	tête de chérubin
84	décor						7	blanc/7	vert/—	vert/—	tête de chérubin
85	décor						7	blanc/7	brun/—	brun/—	navettes?
86	col						7	blanc/—	vert/—	vert/—	navettes?
87	anse						7	blanc/—	vert/—	vert/—	
88	anse+col						7	blanc/—	vert/—	vert/—	
89	goulots						7	blanc/—	vert/—	vert/—	
90	anse torse						7	blanc/—	brun/—	brun/—	
91	anse torse						7	brun-blanc/7	brun/—	brun/—	
92	anse torse						7	brun-blanc/7	brun/—	brun/—	
93	anse torse						7	brun-blanc/7	brun/—	brun/—	
94	anse torse						7	brun-blanc/7	brun/—	brun/—	
95	anse torse						7	brun-blanc/7	brun/—	brun/—	
96	anse torse						7	brun-blanc/7	brun/—	brun/—	
97	anse torse						7	brun-blanc/7	brun/—	brun/—	
98	anse torse						7	brun-blanc/7	brun/—	brun/—	
99	anse torse						7	brun-blanc/7	brun/—	brun/—	
100	anse torse						7	brun-blanc/7	brun/—	brun/—	

tation découpe partiellement l'intérieur. Les fractures se font souvent la ligne d'assemblage de deux bandes d'origine. La section d'une anse torsadée est donc une forme circulaire à six "pétales". Les anses plates portent elles, deux rainures ou cannelures (selon la profondeur et le profil) sur leur côté externe ou une dépression médiane sur une ou deux faces. Les torsades ne sont utilisées que comme anses de portage ; aucune anse torsadée n'est latérale. Elles garnissent de préférence les cruches à appliques de chérubins. Les anses plates sont destinées aux deux fonctions, de portage et de vidange.

L'écoulement est réglé par le bec verseur des pichets et par le goulot des cruches. Le goulot s'adapte sur l'épaulement, juste sur la ligne de départ du col et oblique vers le haut. De forme tronconique, "en tonneau" ou en "fourneau de pipe", il peut être simple ou enserré en son milieu par un anneau courbe ou fasceté. Sa coupe interne est en général tronconique (diamètre moindre vers l'intérieur, ou bitronconique, sauf deux goulots cylindriques dont un avec élargissement brusque vers l'extérieur et l'autre avec renflement médian. Les décors d'

applique (en l'occurrence des chérubins) sont souvent posés sur la base du goulot et/ou de l'anse latérale.

Les formes isolées, rencontrées dans la citerne, sont :

- le "jarron" n°12, d'une morphologie proche de la cruche mais d'un façonnage de la base particulier (très plate, sans aucune usure, talon simple), brut extérieurement et vernissée intérieurement. Vase à provisions.
- la marmite n°55, de forme globuleuse, apode, à col évasé, lèvre convergente à biseau interne et deux anses latérales plates à rainure médiane profonde. Le récipient est quasi-neuf : aucune trace de feu. Il est brut extérieurement et vernis directement sur la pâte à l'intérieur. Cette pâte d'un rose/brun, vacuolée, peu compacte, comportant des granules blanches et rouges, ainsi que le type même du vase, font penser à une importation des Alpes Maritimes, probablement de Biot.
- le bol n°50 et les oreilles de bol numérotées de 51 à 54. Le n°50 est fragmentaire bien que son profil soit reconstituable. Façonné dans une terre rouge, fine et directement vernissée, sans engobe, il présente une surface très finement tournassée, brillante, d'un marron soutenu où transparaissent, sous le vernis, des serpentins et des tâches faites à l'oxyde de manganèse (tâches noires). Il s'agit d'une production caractéristique de la région d'Albisola (Ligurie italienne). L'anse horizontale conservée est trilobée à son extrémité et s'élargit ensuite pour épouser la paroi du bol. C'est un récipient moulé et rapporté, tout comme les quatre oreilles dépareillées qui comportent, elles, quatre lobes sans aucun élargissement à leur base. Deux d'entre elles (n°52, 54) conservent la lèvre et le haut de la panse mais ne sont pas reconstituables. Le n°52 présente un décor marbré et le n°53 un décor en relief (spiraales accolées suivant le contour des quatre lobes). Toutes les quatre sont obtenues par moulage en creux et sont engobées puis vernis. Deux d'entre elles portent de fortes traces d'usure sur la lèvre. Ce sont quatre pièces distinctes issues de quatre moules différents et appartenant à quatre récipients différents. Ce sont là les seules formes ouvertes contenues dans le lot céramique provenant de la citerne.

Le façonnage :

Tous les récipients semblent façonnés dans une matière première semblable, une argile claire contenant peu d'oxyde de fer et devenant rose tirant vers le beige, le gris ou le brun après cuisson. Les surfaces ont souvent une teinte plus pâle que le cœur du biscuit. Lors d'une sur-cuisson, cette argile vire au jaune. Nous concluons donc à l'existence d'un ou plusieurs ateliers utilisant le même gîte d'argile. Cette argile est généralement mal travaillée et donne une pâte dure, vacuolée, d'aspect granuleux, contenant des particules blanches (chaux, ...), rouges, brunes, violacées, ainsi qu'une quantité variable de paillettes ou de grains micacés. Ce mica peut faire partie de l'argile dans son état naturel.

Le tournage est régulier. Nous pouvons souvent suivre les circonvolutions de l'intérieur des pots ; elles sont marquées vers le fond et décroissent avec l'ampleur maximale de la panse. Les formes sont symétriques et les quelques déformations observées purement accidentelles. Les parois sont d'une épaisseur constante depuis l'amorce de la panse jusqu'à l'approche du col. Les bases sont plus épaisses et plusieurs épaulements sont amincis. Cruches et pichets sont repris au tournassin pour recevoir quelques rainures qui serviront de repère au moment du garnissage : pose des anses, du goulot, des appliques décorées. Ainsi, nous trouvons des rainures ou nervures légères qui soulignent la lèvre des pichets, les cols et les épaulements des cruches, la mi-hauteur de la panse. Certaines nervures semblent faites non au tournassin mais à l'estègue (n°10 par exemple). Il apparaît que ces repères n'ont pas toujours la même signification. Ils indiquent selon les cas, les points d'attache ou le milieu de la pièce rapportée mais peuvent aussi en être éloignés. Dans quelques cas, rainures et nervures sont doublées. Nous n'avons tout de même que peu de cas de tournassage maniéré : pichet n°25 avec nervures sur épaulement, col, sous lèvre ..., cruche n°33 avec gorges et moulures sur épaulement, ...

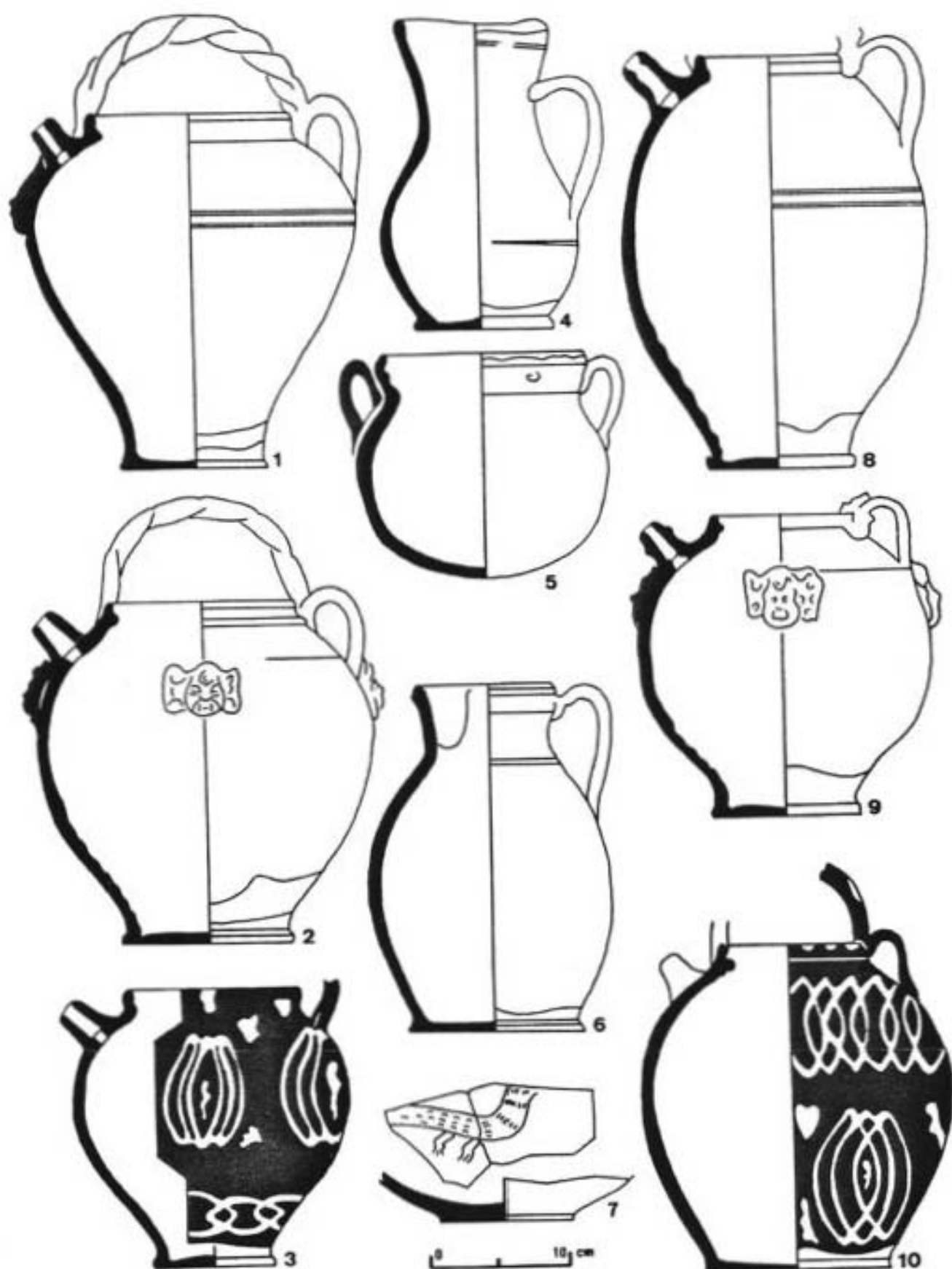


Fig.3 - Présentation du matériel céramique de la citerne castrale (sauf n°7 trouvé dans la cour près de la fontaine). 1 à 3, 8 à 10 cruches 4 et 6 pichets. 5 marmite n°55.

Anses, goulots et appliques décorées sont ajustées au moyen d'une pâte argileuse diluée (barbotine) qui peut ne pas être de même teinte que la pâte du vase lui-même. Ceci est notamment observable derrière des appliques détachées de leur support (têtes de chérubins n°84, 85 par exemple). Quelques anses latérales conservent à leurs extrémités les traces des doigts du potier. Une telle dépression, accidentelle, peut bien sûr avoir servi de pousier (pichet n°26). Les oreilles horizontales des bols sont elles-mêmes ajustées à la barbotine. Les vases sont détachés du tour, soit au fil à couper, soit à la lame. Une pièce a été tournée en deux parties, rapportées ensuite, la marmite n°55. Le fond en calotte a été façonné à part puis ajusté sur la panse tournée à l'envers, col en bas. Lors du tournassage, une colerette de pâte encore molle a débordé de la panse sur la rainure qui la sépare du col.

Le traitement des surfaces, le décor, la cuisson :

Les surfaces sont presque toujours lissées à l'estèque, à l'extérieur et parfois même à l'intérieur (col et épaulement). Le lissage au doigt est très rare mais il existe.

Toutes les surfaces sont engobées extérieurement sauf la marmite n°55 et le "jarron" n°12. En général, cet engobage est réalisé par arrosage à la louche, ouverture tournée vers le bas, réservant le fond et le bas de la panse sur une largeur variable. Cette technique laisse souvent non engobé, soit un triangle sur la partie couverte par l'anse (vases n°6, 7, 20, 23, 33, 39, ...), soit une bande allant de la base de l'anse vers le col (vases n°13, 41, ...). Quelques pièces sont engobées par trempage dans un bac, ouverture vers le bas, tenues par le pied. Dans notre lot, seuls six pichets sont engobés intérieurement : vases n°24, 27, 56, 68, 69, 71 en sus de la marmite et du jarron déjà évoqués. Les bols à oreilles horizontales présentent un engobe et un vernis internes sauf le n°50 où le vernis est direct sur les deux faces. L'intérieur des cruches est brut de tout traitement. La porosité de la terre cuite aide en effet à garder la fraîcheur de l'eau. L'engobe utilisé est d'aspect fin et fluide, couvrant le récipient sur une épaisseur régulière. Un seul cas d'engobe maigre, mal brassé, est observé. La couleur est blanche, d'un blanc plus ou moins cassé, ou rouge virant à un brun plus ou moins foncé après cuisson. Le vernissage est réalisé ensuite suivant les mêmes procédés que l'engobage. Le vernis utilisé est incolore ou jaune pâle, teinté souvent à l'oxyde de cuivre et donne des couleurs très variées selon le dosage, vert pâle, vert olive, vert soutenu ... ou bien jaune paille, ocre, orangé, jaune vif ... Quelques pièces présentent une couleur vert sombre d'aspect opaque et granuleux, suite à un mauvais développement du vernis lors de la cuisson. Mais en général, les surfaces se présentent satinées sinon brillantes. Engobe et vernis adhèrent parfaitement aux surfaces traitées.

La décoration des récipients intervient au moment de l'engobage. La plupart des vases sont monochromes avec, rarement, des coulures accidentelles qui finissent par avoir une allure de décor. Si l'on écarte les bols à oreilles horizontales (marbrures, reliefs, tâches noires), il nous reste deux groupes de cruches décorées, d'un décor particulier. Ce sont les cruches monochromes à appliques de chérubins et les cruches bichromes à décor géométrique, tacheté et floral. Un seul récipient décoré pourrait être un pichet, le vase n°8 à décor bichrome géométrique. Les chérubins en relief appliqués autour de la panse des cruches sont issus de deux moules, un petit module (n°30) qui conserve la totalité de ses ailes et paraît plus soigné et un grand module (n°10, 29, 31, 35, 81, 84, 85) qui a les extrémités de ses ailes amputées (pour faciliter la pose). Dans les grands modules, le n°10, seul élément jaune alors que tous les autres sont verts, semble à première vue différent ; il n'a pas d'ailes et est plus bouclé. Il s'agit sans doute du même module plus largement amputé et surchargé ultérieurement de boucles supplémentaires (maquillage remédiant au manque d'ailes). Les appliques sont posées lors du garnissage au moyen d'une barbotine semblable à l'engobe qui enrobe la pièce. Seules exceptions, la cruche n°31 où le chérubin est posé avec une barbotine rouge et une tête isolée (84 et 85) où le liant est de teinte rouge également.

Il peut n'y avoir qu'une seule applique par pot (n°30) ou deux appliques posées symétriquement sous l'anse et le goulot (n°10, 31?) ou même quatre appliques réparties sur le périmètre du vase (n°29, 35, 81). La cruche n°31 pourrait n'en avoir porté que trois. Si les rythmes varient, la régularité des distances est respectée.

Les pièces bichromes (8 exemplaires quasi complets ou conservés sur plus de leur moitié) doivent retenir toute notre attention,

par le côté très décoratif des figures géométriques fermées, combinées entre elles avec complètement des espaces vides, à l'intérieur de ces figures ou entre celles-ci, par des motifs d'appoint, des tâches de formes diverses,

l'impression sur la pâte moile engobée au moyen de matrices tubulaires (motifs géométriques) et dessin à l'engobe rapporté au moyen d'un barolet (sorte de poche à douille) toujours sur un engobe de fond (tâches et motifs floraux)(6).

Les formes géométriques servant de motifs décoratifs sont le cercle (anneau) et un losange aux angles adoucis avec deux extrémités adoucies que nous appellerons "navette". Ces motifs forment des chaînes de plusieurs mailles disposées en hauteur ou en largeur. A Forcalqueiret, ces mailles sont le plus souvent groupées par trois ou quatre mais la cruche n°7 porte des registres horizontaux d'anneaux courant tout autour de la panse. Les navettes dominent et forment, soit des groupes entre anse et goulot (disposées alors dans leur plus grand diamètre vertical), soit des chaînes continues en bas de panse (disposées alors dans leur plus grand diamètre horizontal). Toutes les fantaisies sont permises. On a des anneaux groupés par trois, des chaînes continues de navettes qui se fauillent entre anse et goulot, des chaînes sur le col, ... Tous ces décors sont donc imprimés avec une matrice tubulaire à section plate. Aucune trace d'incision ne se remarque sous ou à l'intérieur du deuxième dépôt d'engobe. On distingue au moins deux modules de matrices tubulaires, l'une à section très étroite et l'autre à section plus large. Il semble aussi y avoir deux tailles (deux diamètres) différentes dans chaque module.

Les figures qui combient les vides sont des motifs allongés aux contours curvilignes qui rappellent soit des gouttes (parfois trois gouttes accolées en longueur), soit des coulures, soit encore des feuillages ("demi-palme", "feuille de chêne", forme trilobée). Aucun motif de ce type ne dérive du cercle ("perle", "point"), et ne rappelle une forme florale précise. Il s'agit simplement de tâches et de serpents destinés à garnir les vides que les artisans semblent ne pas apprécier, esthétiquement parlant.

Une fois engobés, décorés et vernis, les récipients sont cuits dans un four à flamme oxydante. Un effet réducteur est parfois observé sur quelques pièces ; coloration grise autour de la lèvre et du goulot. La couleur brun foncé de certaines cruches à décor géométrique est due à une cuisson prolongée. Il en va de même pour les pâtes ayant obtenu une teinte claire, presque blanche. La cuisson est menée en général à feu régulier, à l'exception de quelques récipients montrant des plages opaques et granuleuses blanches (vitrification incomplète de la glasure). Les pots sont emplis dans le four comme nous le montrent des tâches accidentelles d'une autre couleur de vernis. Ces tâches observées sur quinze récipients peuvent résulter des manipulations d'oxydes dans l'atelier mais surtout d'une fournée de pièces vernissées de couleurs différentes. Le contact pendant la cuisson ("collage" d'une pièce sur l'autre) est particulièrement net sur les cruches n°7, 14 et 20. Pour assurer l'équilibre lors de la cuisson, une partie des pots est rangée "debout" et d'autres "la gueule en bas". Vu leur taille et leurs accessoires de préhension, les céramiques provenant de la citerne ont cuit de préférence posées sur leur base (17 cruches et vingt pichets). Quatre cruches et sept pichets ont été posés sur leur ouverture et huit pièces sont invérifiables. Selon le cas, le vernis a coulé de la lèvre vers le bas ou inversement. Il est plausible que des pièces moins volumineuses comme les bols aient été posés en dernier dans le four, sur les autres. La marmite n°55 a cuit à l'envers mais légèrement inclinée.

(6) Pour plus de détails sur ce procédé, lire article suivant de Robert Leach.

De la sortie du four au dépotoir :

La vaisselle de terre cuite est d'un usage quotidien. Aucune de nos pièces n'est amorcée et ne donne lieu à des parallèles avec la vaisselle d'étain ou autre métal. Cruches et pichets sont usés à la base, le plus souvent à la verticale du goulot ou du bec verseur. Le récipient est donc posé sur un évier ou autre plan de travail d'où on l'incline pour verser. L'usure des éléments verseurs n'est que normale. Par contre, nous n'observons jamais d'usure périphérique sur la panse. Les récipients ne sont donc pas placés dans une niche ou encoignure. Aucune trace sur la lèvre ou l'anse supérieure n'indique l'utilisation de corde pour puiser l'eau par immersion directe. On ne saurait d'ailleurs imaginer un tel procédé lorsque l'on connaît la profondeur de la citerne et la fragilité de ces récipients. La présence de deux seaux en bois dans le mobilier résout le problème ; le seau sert à puiser et à remplir les ustensiles en terre cuite. Le remplissage des cruches est peu commode à cause de leur anse supérieure mais leur transport est aisé et sans risque de perdre l'eau. Les pichets sont faciles à remplir mais d'un transport compliqué car l'anse latérale fait pencher le pot et l'ouverture est élargie. Il est évident que la majorité des céramiques trouvées dans la citerne y sont tombées depuis la margelle, soit entière, soit brisées à la suite de heurts. L'étude des traces laissées par les niveaux d'eau à l'intérieur des récipients montre que certains ont séjourné entiers dans la citerne. La présence de quelques oreilles de bois sans la totalité du récipient fait par contre songer à des éléments jetés dans la citerne après bris des dits-récipients. Des fragments de bols avec décor analogue (marbrés) gisaient par ailleurs autour de la fontaine de la citerne, dans la cour.

Peu de pièces semblent neuves. La marmite n°55 ne porte aucune trace de mise au feu et le fond du "jarron" n°12 est intact. Ces vases se trouvent apparemment dans la citerne par pur hasard.

Le séjour dans l'eau a altéré certaines poteries. L'existence d'auroles internes indique le niveau d'eau (saurait-on ?) qui a fréquemment varié dans la citerne. Plusieurs vases, une quinzaine au moins, émergent épisodiquement, de l'eau ou de la vase. Les recollages montrent que certaines pièces ont séjourné entières dans la citerne puis ont été brisées suite à la précipitation dans la salle de matériaux lourds. Le choc subit les a éparpillés. Sur d'autres pièces par contre, l'absence d'auroles suggère le bris et l'éparpillement dès le début. Il ne faut pas écarter la possibilité que des pièces aient pu flotter un temps avant de s'immerger progressivement. Il est ainsi difficile d'expliquer pourquoi certaines pièces sont attaquées et d'autres ne le sont pas. Il apparaît que les auroles internes sont surtout présentes dans les cruches dont l'intérieur est brut donc qui absorbe facilement les impuretés. Il ne faut pas confondre ces traces noires dues au séjour dans une eau plus ou moins polluée et un dépôt interne brun-rouge rappelant plutôt une pâte acquise lorsque le pot est utilisé. Cette pâte (dépôt de vin ?) se perd d'ailleurs parfois au contact de l'eau. Les altérations externes comme celle de la glaçure sont d'une autre origine encore puisque c'est le vernis plombifère qui est mis en cause (noircissement, métallisation). Dans ce dernier cas seulement on peut parler d'une probable oxydation (cruche n°33, par exemple).

Cerner une production :

Le lot de cruches et pichets de la citerne castrale provient vraisemblablement d'un seul centre potier ; un ou plusieurs ateliers travaillent les mêmes terres et partagent le même savoir-faire. La parenté des formes, le tournage, le façonnage des fonds, l'ansage, les finitions, indiquent une production homogène. Les traces d'engobe et de vernis d'une autre teinte que la leur sur plusieurs vases (traces de doigt, manipulations hâtives, "collage" dans le four) sont la preuve que pièces monochrome et bichromes ont été fabriquées simultanément et "en série" sans que ceci ne diminue leur aspect esthétique. L'accent est simplement mis sur le côté utilitaire de la production et non sur son aspect esthétique.





Ci-dessus, seau en bois trouvé dans la citerne castrale (restauration
C.D.A.V., Draguignan)

Photo A.Bontemps

Au recto, cruche à décor baroque de navettes entrelacées

Photo A.Bontemps

Au fond de la citerne, on remarque une forte densité de cruches bichromes à décor géométrique qui sont d'ailleurs les moins nombreuses du lot céramique. Les céramiques vernissées monochromes dominent dans les niveaux juste au-dessus. La densité des poteries est quasi nulle au-dessus des dalles précipitées depuis la terrasse (fig.2). Il semblerait donc qu'il y ait une légère antériorité des céramiques bichromes à décor géométrique et surtout qu'il y ait une grande pérennité d'usage des céramiques monochromes.

Une pièce d'archive nous instruit sur ce qui a pu être la dernière ou l'une des dernières activités concernant la citerne castrale. En effet, le "Conseil de la baronnie" se réunit le 13 ou 16 janvier 1661 pour traiter de plusieurs affaires et notamment mandate à Jacques Requier la somme de vingt-quatre sous pour la journée qu'il a passé à curer la citerne de Forcalqueiret. La présence du baron et la teneur du procès verbal font penser à la citerne castrale.

Les éléments les plus tardifs sont la pipe en kaolin datée en principe du XVIII^{ème} siècle et le bol décoré de tâches noires faites au manganèse qui est une production d'Albisola répandue en Provence au milieu du XVIII^{ème} siècle (8). Les oreilles de bols marbrés ou avec décor en relief sont à situer entre XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle, les formes quadrilobées ayant tendance à être plus anciennes que les formes tréflées. Il s'agit d'une vaisselle courante jusqu'au XIX^{ème} siècle tout comme le sont certaines cruches et pichets vernissés. La marmite des ateliers de Biot-Vallauris (n°55) peut être placée au XVII^{ème} siècle. La façonnage de sa lèvre, mince et biseautée est différent des lèvres épaisses, aplaties et à gorge périphérique communes aux productions du XVIII^{ème} siècle.

Dans des sites proches, des lots de céramiques semblables sont généralement placés dans la seconde moitié du XVII^{ème} siècle et les premières décennies du XVIII^{ème} siècle. A Saint-Maximin (fouilles de la cour de Justice, F. Carrazé -1987-) le dépôt de décombres contenant cette céramique est constitué à partir de 1645-1650 (demi-écu de Louis XIV de 1644) et scellé par un caladage puis un dallage de marbre entre 1693 (liard de France de 1693) et 1736 au plus tard (dernière transformation des cellules sondées ?). A Méounes, le pot acoustique bichrome de la chapelle Saint-Michel y est certainement posé lors d'une réfection de la voûte par les Pénitents qui y officiaient jusqu'à la Révolution (voir article). A Mazaugues, à la Baume Saint-Michel, les céramiques marbrées et bichromes datent au plus de l'installation de l'ermite Sutton dans la grotte, autour de 1650, et sont certainement plus récentes et à associer avec la réfection ultérieure des murs qui barrent la partie nord du porche. A Tourves, à la nécropole Saint-Pierre, les poteries bichromes ne peuvent dater que de la toute dernière utilisation du terrain pour quelques sépultures que les archives municipales datent entre 1630 et 1700 et nécessairement avant le réaménagement de la pente en terrasses (les murs de soutènement passent au-dessus des sépultures). Les céramiques vernissées de Tourves Saint-Pierre se trouvent soit dedans, soit juste sur le niveau cendré résultant d'un assainissement des lieux avant la mise en culture.

Le mobilier non-céramique

Les objets en bois :

La présence certainement continue d'eau dans la citerne a permis la conservation

-
- (7) Registre des délibérations communales de Forcalqueiret RM4 folio 881-884, la citerne est mentionnée en fin de conseil, en folio 883.
- (8) Les bols ou écuelles à oreilles tréflées sont datables de la seconde moitié du XVII^{ème} siècle à la Vieille Charité à Marseille (Abel -1987-), de la première moitié du XVIII^{ème} siècle à Roquefeuille (Foy -1986-), avant 1755 à Louisbourg (prise de la forteresse française par les Anglais (Barton -1981), entre 1682-1759 au Québec (construction et incendie de la Maison Perthus (Luiger -1984-).

de plusieurs objets en bois en plus d'éléments de constructions tels que poutres, poutrelles, solives et planches. Des fragments de planches de petites dimensions peuvent appartenir à des meubles ou à des coffrets.

Dans le reste du mobilier en bois, nous comptons :

Deux seaux creusés dans la masse d'une racine d'un feuillu.

Le premier seau mesure 23,5cm de haut, 22,8cm de diamètre. Il a une épaisseur de 0,8cm à la lèvre et 2 à 2,5cm au fond. Il est perforé sous la lèvre par un trou de 3cm de diamètre qui se présente aminci et poli par l'usage.

L'autre seau mesure 22cm de haut et 19cm de diamètre. Il est épais de 1 à 1,5cm et a une forme légèrement évasée avec lèvre horizontale aplatie.

Cinq couvercles de récipient dont deux de forme ovale, de 18 à 20 cm de diamètre sauf un, plus petit, de 8,5cm de diamètre. Les bords sont biseautés et les formes bombées sur un ou deux côtés.

Une dizaine de fragments de couvercles de récipients.

Un couvercle de récipient en liège.

Un peigne à deux rangées de dents, l'une serrée et l'autre plus lâche, disposées sur les deux côtés d'une séparation médiane. La largeur de l'objet est de 5,2cm, sa longueur évaluée de 9,5cm (4cm pour chaque rangée de dents plus une séparation en bois plein de 1,5cm). Ce peigne porte un polissage consécutif à son usage. Il pourrait être taillé dans le même bois que les couvercles.

Les deux seaux, le peigne et les couvercles entiers ont été traités à Draguignan (9).

Les objets en métal

Ils sont majoritairement en fer et par conséquent oxydés. Nous comptons :

Une anse de seau (?) en forme d'anneau (diamètre interne 4cm) suivi d'une patte plate et perforée en son milieu.

Trois clefs de 17,5cm, 16,5cm et 14cm de long, en fer. Deux d'entre elles sont façonnées en deux pièces séparées assemblées au moyen d'un alliage.

Un crochet en fer d'un développement de 22cm au total et d'un diamètre interne de 7,5cm. Par sa forme ouverte (biseau terminal tourné vers l'extérieur), cet objet fait penser à un crochet de balance romaine, type utilisé jusqu'à très récemment dans les fermes. Une telle balance, pouvant soulever jusqu'à 200kg, est mentionnée parmi le mobilier domestique du château de Forcalqueiret dans l'inventaire testamentaire de 1492 (E.Sauze -1983-)(10).

Deux fragments de boulets de canon, de 10,5cm et 12,7cm de diamètre, respectivement.

Une feuille de bronze modelée en demi-sphère et décorée par martelage de rayons à partir d'une perforation centrale. S'agirait-il d'un élément de luminaire? On note une colerette périphérique un peu au-dessus de la base. Son diamètre interne est de 9cm, sa hauteur de 7,5cm.

Les objets en verre

Il est difficile d'attribuer ces fragments atypiques à une époque ancienne.

Nous admettons que deux formes appartiennent au même contexte que les objets évoqués précédemment :

Une petite bouteille de teinte verte, non reconstituable.

Un petit flacon à base carrée, surmonté d'un goulot renflé, de teinte bleutée.

(9) Traitement effectué par le laboratoire de Draguignan dont nous remercions le directeur R.Boyer et le responsable technique W.Mourey. Traitement par immersion dans du polyéthylène glycol 4000 puis dans une étuve à 60° pendant deux mois, traitement en partie réversible.

(10) Le crochet et une des clefs ont été nettoyés dans un bac d'ionisation par H.Alba, A.S.E.R.

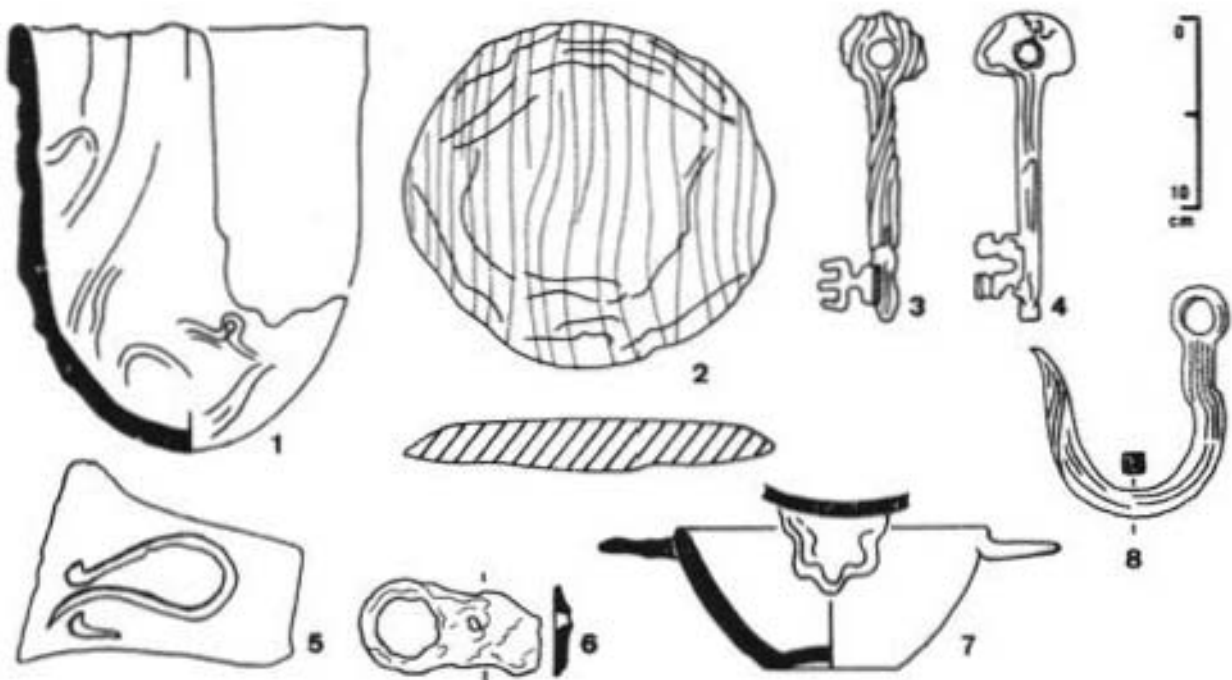


Fig. 4 - Matériel trouvé dans la citerne castrale. 1 seau en bois, 2 couvercle en bois, 3 et 4 clefs, 5 fragment de tuile avec décor gravé, 6 anse métallique, 7 bol (provenant d'Albisola), 8 crochet métallique.

Enseignement et perspectives

L'intérêt du déblaiement de la citerne castrale réside surtout dans le caractère de "milieu clos" que revêt cette pièce, et dans son aptitude à fonctionner comme dépotoir. Scellé par des matériaux lourds, le mobilier datant de la dernière phase d'occupation des lieux n'a été ni détérioré, ni éparpillé. Cette phase est très probablement située après la mise hors d'usage du château en tant qu'édifice militaire et en tant que résidence de la famille seigneuriale. Le nombre, la qualité de conservation et l'homogénéité du mobilier donnent un bon aperçu de l'équipement domestique et permettent de bien circonscrire la période d'abandon. Les affinités - à première vue - de ce matériel avec celui découvert dans la cour toute proche (11) renforce nos conclusions chronologiques. Aucun élément antérieur au XVII^e siècle n'y a été trouvé. L'élément le plus précisément datable est un double-tournoi de Louis XIII de 1637 (12). La céramique paraît être du même contexte que la citerne avec une dominance des formes ouvertes. Il serait intéressant de comparer le comblement de la citerne du village avec la citerne castrale. Nous pourrions ainsi mieux saisir l'abandon progressif des lieux et d'éventuelles différences dans les équipements domestiques. Enfin, le lot céramique étudié s'avère d'une grande importance pour l'étude de l'artisanat local et provençal. Il va aussi de soi que les détails de construction mis au jour sont autant d'acquis pour l'histoire de l'édifice et pour l'architecture domestique au sens large.

(11) Mobilier très fragmentaire et éparpillé, concentré sur une épaisseur de 10 à 15 cm immédiatement sur le caladage de la cour. Ce dernier n'a jamais été nettoyé et mis à découvert depuis la chute des premiers décombres.

(12) avers : buste lauré et drapé du souverain - inscription : L. XIII R. de Fran et Nav
 revers : 3 lys - inscription : double tournoi 1637 - les deux points sous le buste indiquent une monnaie de l'atelier provisoire de Lay (Loire) - renseignements : R. Biancotti, A.S.E.R.

Bibliographie

- V. Abel -1987- La céramique commune à Marseille au XVII^{ème} siècle. L'exemple des dépotoirs domestiques du site de la Charité, Archéologie du Midi Médiéval tome 5
- G. Démians d'Archimbaud, L. Vallauri, J. Thiriot, D. Poy -1980- Céramiques d'Avignon. Les fouilles de l'Hôtel de Brion - Académie du Vaucluse
- J. Barton -1981- Terres cuites provenant de la forteresse de Louisbourg, Histoire et Archéologie 55, Parks, Canada
- F. Benoit -1949- La Provence et le Comtat Venaissin, Gallimard Ed.
- M. Blanc -1907- Louis Sauveur de Villeneuve
- G. Borias -1961- Une famille de potiers à Saint-Quentin-la-Poterie, le CLOP (A.T.P. Strasbourg)
- J. Broc -1983- La Baronnie de Forcalqueiret au temps d'Hubert de Vins (1580), Bull. de la Société des Amis du Vieux Toulon et de sa région
- F. Carrasé -1987- La poterie commune à décor baroque, Association Polypus, Saint-Maximin
- J. Chapelot (dir.) -1975- Potiers de Saintonge : 8 siècles d'artisanat rural - Ed. Musées Nationaux, Paris
- G. Cheylan -1985- Le château de Lourmarin, nouvelle édition
- Delachaux et Niestlé -1972- Dictionnaire des symboles chrétiens, Ed. Urech
- A. Desvallée, G.H. Rivière -1975/76- Arts populaires des Pays de France, tomes I et II, Ed. Guénot
- M. Ernould-Gandouet -1969- La céramique en France au XIX^{ème} siècle, Ed. Grund, Paris
- P.M. Favre -sans date- Poteries rustiques, Ed. Masson
- D. Poy, F. Riches et L. Vallauri -1986- La céramique en usage dans l'atelier de verrier de Roquefeuille, Pourrières, Var, Archéologie du Midi Médiéval tome 4
- J.F. Garnier -1984- Poterie traditionnelle du Val de Saône, Maconnais, Macon
- M. Goury (dir.) -1987- Vivre en quarantaine dans les ports de Marseille au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle, Musée d'Histoire de Marseille
- P. Grimaud -1975- Le Château-Port de Forcalqueiret (Var), Annales de la S.S.N.A.T.V.
- R. Luuger et M. Olivier -1984- Les terres cuites grossières des lairies de la maison Perthuis, Dossier n°5, Québec
- E. Saussure -1983- La vie de château en Provence au Moyen-Age, 5^{ème} journée d'Etudes Vauclusiennes et Historiques du Lubéron, La Roque-d'Anthéron
- J. Thiriot -1983- Aspects des terres cuites de l'Usage (Saint-Quentin-la-Poterie)

Notes

Pour les travaux de déblaiement, remercions les lycéens du Lycée Reynouard (Brignoles) et leurs professeurs, Michel Bourhis et Jean-Pierre Linarès, les jeunes bénévoles recrutés par le biais de l'Association REMPART et les habitants de l'A.S.E.R. Un remerciement particulier à Henri Baus et Vincent Boulain.

Le matériel céramique a été restauré par les jeunes bénévoles des chantiers de l'A.S.E.R. à la villa Saint-Jacques (Le Val) sous la direction de 'Ada Acovitești-Hameau. Quelques exemples du matériel de la citerne castrale sont visibles en mairie de Forcalqueiret.

Les travaux de restauration sont effectués par St. De Assis et D. Campbell, travaillant pour le compte de l'A.S.E.R. avec l'accord des Monuments Historiques et sous la surveillance de M. Partner, Architecte des Bâtiments de France.

Les relevés architecturaux sont de 'A. Acovitești-Hameau et V. Boulain. Le mobilier de la citerne castrale a été dessiné par Ph. Hameau.

Lexique

alquifoux :	ancien nom du sulfure de plomb naturel ou galène de plomb, base principale avec le sable broyé pour vernir les poteries, produit d'importation commercialisé par Marseille.
aiguillage :	surface d'aspect rugueux formée de minuscules alvéoles serrées, travaillée à l'aiguille
barbotine :	boue liquide de la même terre que celle du pot servant à coller les anses et les motifs d'applique sur les pièces en cru.
barolet :	petit réservoir en terre cuite globulaire ou piriforme, percé d'un trou de remplissage sur le côté et pourvu d'un goulet prolongé par un roseau ou une plume creuse. Rempli d'engobe, il est utilisé pour la décoration à cru des pièces de poterie. barolage : décoration à main levée à l'aide du barolet.
biscuit :	pâte argileuse cuite, brute
chérubin :	puissance céleste, un des neuf choeurs d'anges, représenté comme un ange n'ayant que le buste avec une ou plusieurs paires d'ailes.
ciselure :	surface d'aspect lisse travaillée au ciseau.
engobe :	revêtement à base terreuse fine, blanche ou colorée, fluide, servant à masquer la pâte crue et à l'unifier avant décoration. sert également à décorer les pièces à l'aide du barolet.
estèque :	petit outil de bois, de métal, de terre cuite, de profil divers, utilisé dans les finitions des pièces sur le tour et pour l'exécution des profils.
garnissage :	préparation et pose des éléments rapportés sur une poterie crue, anses, goulets, garnitures moulées, à l'aide de barbotine.
glacure :	revêtement final d'une poterie à base d'oxyde de plomb, pulvérisante et opaque sur la pièce crue. Il devient transparent lors de la cuisson. Il assure l'étanchéité et permet un meilleur entretien de l'objet.
tournassage :	après tournage de la pièce et son durcissement, celle-ci est tournassée sur le tour, pour affiner son épaisseur et sa forme, à l'aide d'une lame métallique appelée tournassin
verniss :	revêtement plombifère d'une poterie ayant un aspect vitreux et transparent, dans le langage traditionnel des potiers du XVII ^{ème} siècle, vernis = artifice

NOTE SUR LE DECOR IMPRIME A L'AIDE DE MATRICES TUBULAIRES

Robert LESCH ⁺

Les récipients à décor géométrique bichrome mis au jour dans la citerne du château de Forcalqueiret, étudiés dans l'article précédent, permettent à l'auteur de confirmer l'existence d'une technique particulière de décoration spécifique aux XVII-XVIII^{èmes} siècles, déjà entrevue d'après des pièces incomplètes ramassées dans la région du Verdon.

La décoration des pièces de poteries vernissées fait très souvent appel à l'usage de l'engobe blanc ou rouge, posé au barolet ; travail relativement rapide et aisé pour une main exercée, pour création spontanée selon la circonstance, ou répétition de motifs sur des formes diverses. Les potiers de terre de nos provinces l'ont largement exploitée, ces derniers siècles et jusqu'à l'époque contemporaine.

Cette technique nécessite au départ un matériel des plus simples, mais indispensable : une corne de bovidé, creuse, percée en bout et prolongée par un tuyau court, d'où l'appellation de décor "à la corne" ou "au cornet". Postérieurement, le potier en a tiré une forme plus adaptée à la main de l'utilisateur, le barolet, fait de terre cuite tournée ; c'est un petit réservoir à corps globulaire ou piriforme, plus ou moins déformé mais ouvert pour son remplissage et son aération, que l'on a bien en main. En bout est adaptée une section de roseau ou de plume d'oiseau qui laisse s'écouler la terre d'engobe liquide. En pressant sur la plume on peut ralentir le débit et ainsi mieux ordonner le décor.

La technique employée pour le décor des pièces de la citerne castrale est mixte. La première technique est assez originale sur cette production. Le décor de motifs géométriques, et ceux-là seulement (cercles ou anneaux, de diamètres variables ou de formes dérivées du losange, étirées avec des angles arrondis, en forme de citrons, de navettes) ne sont pas tracés au barolet mais posés, plus exactement "imprimés" à l'engobe blanc, à l'aide d'un objet tubulaire creux, fermé à une extrémité, trempé dans l'engobe et "tamponné" sur la surface de la pièce préalablement revêtue de la couche de fond rouge, l'outil étant tenu plus ou moins à 90° par rapport à la surface à décorer.

La deuxième technique fait appel à l'emploi du barolet pour la finition du décor, après celui des cercles et navettes. Le barolet ne sert qu'à la pose d'engobe en taches simples, allongées ou trilobées, en "palmettes" ou en "éventail",

⁺ Saint-Menet 13011 Marseille

en gouttes étirées et terminées en pointe allongée, "en boyaux" à renflements de différentes longueurs, en "demi-palme" et en "feuille de chêne". Tous ces motifs viennent combler les espaces entre les groupes de cercles ou de navettes. De même, anses, cols et lèvres sont ponctués de taches simples ou doubles, posées rapidement.

Le tube utilisé dans la première technique peut être de section circulaire, du diamètre choisi pour le motif et on peut imaginer un jeu de tubes de diamètres variables. Pour les formes en navette, le tube sera déformé au profil de la figure géométrique désirée. Cet outil peut être facilement exécuté en tôle plus ou moins épaisse, de fer ou de cuivre, fermé à une extrémité elle-même aménagée en poignée. La partie imprimante peut être de section plate, donnant des dépôts d'engobe plus larges, ou plus fine car affûtée d'un coup de lime, donnant ainsi un trait plus étroit au contour moins empâté.

Le modèle de profil du décor et sa taille étant choisis, la partie inférieure de cet instrument est plongée dans le bac d'engobe liquide blanc et posée sur la pièce céramique revêtue d'une couche brun-rouge. Il suffit alors d'un léger mouvement de rotation ou de bascule du poignet pour déposer l'empreinte argileuse de la section du tube.

Si les anneaux sont les plus faciles à exécuter par leur profil régulier, le motif allongé de la navette est plus lent et demande plus d'application pour un bon résultat. Un geste trop rapide provoquera de fréquentes interruptions dans le trait. Ces marques peuvent bien sûr être dûs à une absence d'engobe sur une partie du tube. Le geste d'impression sera également rapide sur les pièces céramiques ovoïdes et sur les panses larges.

Par ce système, on peut reproduire le motif, le combiner à l'infini et le poser au mieux de l'emplacement repéré et dégagé entre les éléments rapportés (anses, goulot, mouluration du col, etc) qui bornent les espaces à décorer.

La section ronde et plate du tube laisse une trace régulière d'engobe, en léger relief sous le vernis. Il y a moins de décalages dans le motif général. Pour les navettes ce risque est plus grand.

Une amélioration (?) de la base du tube apparaît sur des tessons semblables en décor à ceux de la citerne du château de Forcalquieret mais de pâtes céramiques différentes. Ces tessons ont été ramassés lors de prospections dans la région du Verdon. Qu'il s'agisse de ronds ou de navettes, l'observation attentive du biscuit est révélatrice et d'autant plus lisible que les intempéries répétées ont fait sauter la couche de vernis et d'engobe du décor et parfois même celle du fond qui reçoit ce décor. Ces traces montrent une empreinte linoisée plus ou moins accentuée, fine et continue, ronde ou sinuose selon l'outil ; c'est la alhouette exacte du tube utilisé pour l'impression du décor. Cet outil métallique a été affûté à la base ce qui lui a donné un profil aigu et non plat. Lors de la pose du décor, cette partie très étroite de métal, chargée d'engobe, ramolli la couche de fond de la poterie et même souvent la pâte crue et sèche qui la supporte. Le motif reste ainsi estampé en creux, ce qui n'était pas le but initial. Plus forte est la pression du métal et plus long est le temps de pose, plus l'incision est marquée. Lorsque le mouvement de bascule se répète trop longtemps, ces traces peuvent se chevaucher. Sur les tessons glaçurés qui nous parviennent sans altération de surface, cet usage se remarque souvent. Le trait d'engobe, courbe ou sinueux, est marqué en son axe par une rainure plus ou moins accentuée, conservant une couche de glaçure plus profonde, qui fait ressortir cette trace d'empreinte du tube.

Les pièces décrites dans les découvertes faites à Saint-Maximin sont de ce type-là, d'après la description qui en est faite : n°353-3 pichet, 356-4 pièce de forme, 356-13 fond de coupe, 356-14 grésale, 356-15 coupe (F. Carrazé -1987-). Leur décor de navettes et de cercles est identique. Celui-ci est décrit comme "étant d'abord tracé à la pointe sèche sur l'argile molle, avant que l'engobe du décor ne soit déposé". Autant ce système peut se comprendre dans le cas d'

une pièce unique ou particulière, autant il ne peut l'être pour des séries importantes, de formes très variées et très diffusées. Pour être aussi régulière, tous ces cercles seraient alors tracés au compas, travail peu facile à réaliser, très lent et très fastidieux s'ajoutant à une reprise des motifs au pinceau... Dans le texte, il est en sus signalé l'emploi d'un ustensile perforé dont il n'est plus question ensuite. L'auteur veut-il parler d'un pochoir ? A notre avis, son utilisation présenterait autant de difficultés que le pinceau. Les nombreux exemplaires de tessons de pièces diverses dont nous disposons (voir carte) viennent illustrer et confirmer la technique d'impressions à l'aide de matrices tubulaires, ceci tant pour les décors de surfaces convexes extérieures (pièces fermées telles cruches et pichets) que pour des formes ouvertes à face interne concave ou inclinée (jattes, coupes, bols à oreilles, etc). Cette technique est même employée pour des pièces hémisphériques ou des bassins dont le raccord du fond plat avec la paroi oblique forme un angle ouvert prononcé. On observe alors la marque profonde des extrémités de la navette avec un renflement de la pâte repoussée par le métal. Ce tube pourrait bien aussi avoir été réalisé en bois, bois dur et fin mais les parties minces de la section n'auraient sans doute pas supporté un usage intensif. Ces traces de figures géométriques, incrustées dans la pâte, indiquent que le décor a été fait à la suite des opérations de tournage, garnissage et engobage des parois externes sur terre crue et sèche. Le vernissage n'intervient qu'après la décoration. Sur les pièces de Forcalqueiret, aucun détail ne permet de supposer une cuisson en deux temps.

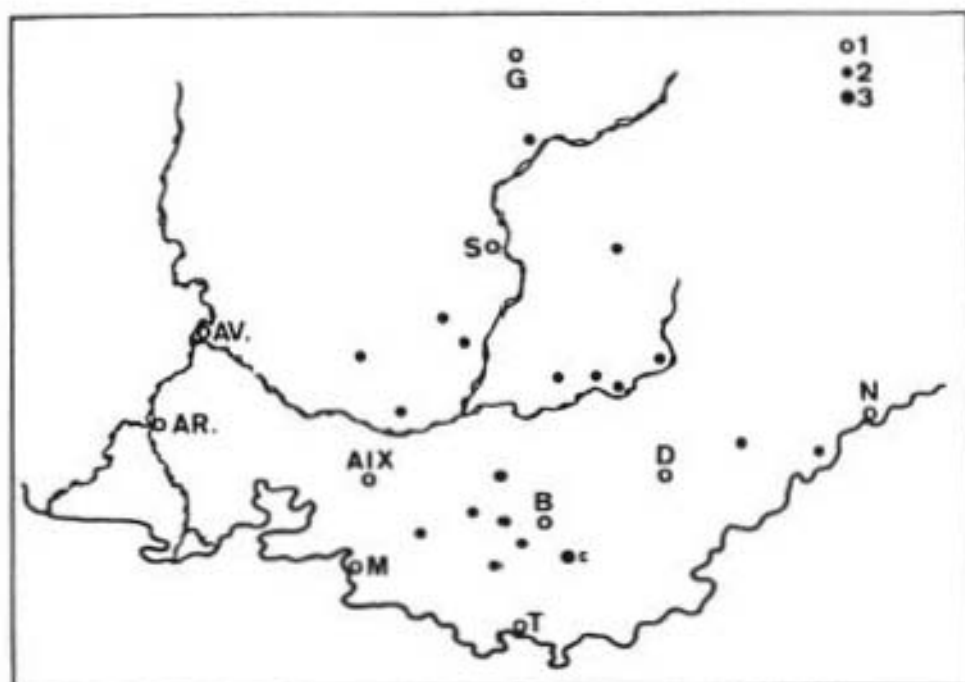


Fig.1 - Carte de répartition des sites à céramique à décor imprimé à l'aide de matrices tubulaires. 1 = villes actuelles 2 = sites 3 = château (c) de Forcalqueiret

de diffusion de ce décor est donc vaste et il existe obligatoirement de nombreux sites non repérés. La découverte la plus septentrionale a été effectuée sur la commune de Tallard (Hautes-Alpes) et la plus méridionale à Géménos (Bouches-du-Rhône). Pour l'est et l'ouest, c'est respectivement Biot (Alpes-Maritimes) et Apt (Vaucluse). Le Musée d'Apt expose deux pièces de ce type, un pichet à bec pincé décoré de groupes de navettes en alternance avec des tâches multiformes et une cruche à goulot rapporté, décorée de chaînes

verticales de navettes entrelacées en alternance avec des rubans boursoufflés et bordés de points. Des tâches remplissent aussi l'intérieur des navettes et entourent le col. Ces deux pièces proviennent des combles d'une chapelle du XVII^{ème} siècle à Apt, aménagée en cinéma en 1954. Dans le centre du Var, ce décor est donc connu à Saint-Maximin (fouilles Carrazé), à la nécropole Saint-Pierre à Tourves (fouilles 'A.Acovitsiōti-Hameau), à la Baume Saint-Michel à Mazaugues (fouilles Ph.Hameau), à la chapelle Saint-Michel de Méounes (déblaiement, voir article) et bien sûr au château de Forcalqueiret (fouilles 'A.Acovitsiōti-Hameau). Depuis 1982, de fréquents séjours dans les gorges du Verdon nous ont permis (1) de disposer d'un lot de tessons portant ce même décor. Cependant, tous ces tessons dispersés sur un large territoire ne sont pas en tous points semblables. Leur aspect commun réside dans cette décoration à l'aide de ces matrices tubulaires reproduisant à l'engobe des cercles et des navettes de tailles variables et aux diverses combinaisons d'assemblage. A la similitude des décors s'opposent des pâtes différentes de texture et de couleurs, celles-ci allant du beige au rouge et ce, malgré des formes qui paraissent communes. Cela laisserait entrevoir des productions issues de centres potiers distincts.

Si ce décor semble original à la Provence au XVII^{ème} siècle, il ne l'est plus par la suite. Il paraît être délaissé. Par contre, il se retrouve en bien d'autres provinces.

En Saintonge, il est produit dans la région de la Chapelle des Pots, abondamment diffusé sur la façade atlantique et exporté sur le Continent américain où les fouilles du Canada ont révélé de nombreux témoins du XVIII^{ème} siècle. L'Alsace, la Bourgogne et la Bresse ont également exploité ce décor de cercles sur des productions vernissées, soupières et cruches à huile, aux XVII^{ème} et XIX^{èmes} siècles. En Languedoc, dans la seconde moitié du siècle dernier, à Saint-Quentin la Poterie, la famille Clop, potiers bien connus pour leurs décors curieux souvent datés de 1875 à 1895 environ, a réalisé des marmites, des soupières, des bassins de barbier, des toupins, portant des cercles en terre brune et parfois des losanges et des carrés, certains avec patronyme et millésime. En Uzège, ce décor est dit "au verre de lampe", instrument bien fragile, utilisé pour répéter les anneaux mais qui n'a pu servir pour les carrés et les losanges. Un autre outil a donc été utilisé, sans doute en métal. Plus près de nous, à Aubagne, fin XIX^{ème} - début XX^{ème} siècle, on connaît des carafes (gargoulettes) de terre cuite, aux décors polychromes, d'engobe combinant tracés linéaires et bagues entrelacées, maintenant ainsi l'usage d'un ancien type de décor régional.

Le cercle, de diamètre variable, est de loin la figure la plus répandue dans toutes ces productions dispersées. Les motifs sont imprimés soit à l'engobe clair sur couche sombre, soit en contraste de terre sur fond blanc, à l'aide de tubes de différentes tailles et formes. L'outil en canne, verre ou métal a été utilisé mais il a une section plate ou légèrement arrondie. La section de profil aigu ne semble pas se retrouver sur ces différents décors.

Ces premières observations sur les productions céramiques ne sont pas exhaustives mais il nous semble que la voie est ouverte.

Bibliographie

consulter la bibliographie mentionnée dans l'article précédent.

(1) Equipe de recherche sur les anciens ateliers de potiers à terre de la Palud et Moyen-Verdon (mouvement Alpes de lumière, Coma, Ethno, de Haute-Provence, Priouré de Salagon, Mane H-P.)

LA GROTTÉ DE LA POUDRIÈRE (LE VAL) ET L'ARTISANAT CLANDESTIN DE POUDRE DE CHASSE ET D'ALLUMETTES

'Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU *

Sondée en 1988 pour que soient définies les périodes d'occupation de l'oppidum de Saint-Blaise-Paracol à proximité duquel elle s'ouvre, la grotte de la Poudrière témoigne surtout de l'activité qui lui a donné son nom : découverte d'un mortier, d'un pilon et autres ustensiles servant à fabriquer de la poudre de chasse. Les archives départementales immédiatement consultées témoignent de l'importance de cet artisanat clandestin au XIX^e siècle. Tous les ingrédients qui accompagnent le monde de l'illégalité y sont naïvement comptés : étrangers au pays portant de volumineux paquets aux allures suspectes, marchandises achetées à des inconnus rencontrés de nuit et que l'on ne peut décrire, épouses ignorantes de la vraie nature de la marchandise ou gendarmes bernés ... Cette étude se situe au carrefour de l'Archéologie, de l'Ethnologie et de l'Histoire événementielle.

Raisons de l'intervention

La cavité dite grotte de la Poudrière, bien connue des chasseurs locaux, se dissimule au milieu d'un petit cirque dolomitique qui surplombe de 270 mètres la vallée drainée par la Ribeirotte et traversée par la R.D.28. Elle s'ouvre à mi-pente, sur le flanc sud de la colline de Saint-Blaise qui domine l'agglomération du Val. La source de Rioubert jaillit dans une barre calcaire quelques cent mètres en contrebas, au sud-ouest. La végétation est une garrigue bas-basse où domine le chêne kermès. La grotte doit son nom à un artisanat clandestin de poudre de chasse et d'allumettes qui s'y pratiquait jusque vers les années 1940. La toponymie antérieure n'a pas laissé de trace dans la mémoire villageoise.

La colline de Saint-Blaise encore appelée Paracol culmine à 474m d'altitude et est considérée comme l'assiette primitive du village du Val. L'habitat s'y trouvait jusqu'à son déperchement survenu probablement à la fin du X^e s. Des pans de murs et de murailles, enfouis sous une végétation luxuriante, attestent cette occupation. L'habitat devait s'ordonner en fonction des chapelles, Notre Dame de Paracol tout au sommet, la plus ancienne, et Saint-Blaise, sur la terrasse inférieure. Des terrasses de cultures exploitées jusqu'à la dernière guerre montent jusqu'aux abords des deux bâtiments. Ces terrasses ont remanié un habitat ancien comme le prouvent les fragments de tegulae, de dolia à surface peignée et de céramique modelée trouvés en prospections sur les pentes N et NO qui prolongent l'esplanade de la chapelle Saint-Blaise.

Ce site de hauteur se trouve dans l'alignement de la falaise des Bissartènes. On rappelle ici que cette dernière recèle, outre un abri orné de peintures datables du Chalcolithique (l'Abri Peint ou Abri A) et un abri avec manifesta-

tions artistiques datables de l'extrême fin de l'Age du Fer (l'Abri Gravé ou Abri B), un habitat de hauteur allant du Bronze Final à la fin du Premier Age du Fer appelé "Couloir des Eissartènes" ('A. Acovitsiōti-Hameau et Ph. Hameau -1985- et -1988-). Abandonné à la fin du IV^{ème} s. av.J.C., cet habitat n'est ré-occupé qu'à partir du II^{ème} s. ap.J.C. et de façon épisodique. L'Abri Peint ne possède aucun remplissage et ne peut donc nous renseigner sur l'occupation des lieux. L'Abri Gravé a restitué de bons indices d'une occupation ponctuelle tout au long du Premier Age du Fer et à la fin de l'Age du Fer où il sert de bergerie. Le site de Paracol-Saint Blaise aurait pu recevoir les populations déplacées depuis le Couloir des Eissartènes à la fin du Premier Age du Fer. La grotte de la Poudrière, située à mi-chemin entre le sommet et la source de Rioubert, offrait d'emblée un milieu bien circonscrit pour tenter de cerner cette occupation. Une série de sondages sur le sommet lui-même ne pouvait offrir la même certitude de dater rapidement toute l'occupation du site (remaniements, étendue du site ...). L'esplanade qui s'étend devant la grotte constitue une halte idéale. Bordée de hauts rochers, elle est abritée des vents et bien ensoleillée. Elle est divisée en deux parties par un muret constitué de blocs solidaires du substratum dont les interstices sont comblés par des moellons appareillés à sec. L'accès est possible par l'ouest, en contournant le cirque dolomitique sur une étroite corniche qui en défend encore mieux l'entrée. Dans aucun cas, la grotte n'est visible à plus de dix mètres de distance. Il s'agit d'une salle approximativement trapézoïdale, mesurant 6m x 9m sans compter les petites fissures latérales. Elle est ouverte à l'ouest. Elle présente un fort pendage naturel de l'entrée vers le fond qui laissait présager une accumulation des vestiges archéologiques dans sa partie terminale. Deux facteurs se sont opposés à la présence d'un matériel abondant et en place. Le remplissage de la grotte est l'objet d'un soutirage dont on conçoit l'ampleur en prospectant le pied de la falaise qui abrite la grotte et en abordant l'éboulis instable sur lequel nous avons arrêté notre sondage. Un artisanat clandestin dont nous avons retrouvé la trace a perturbé ce secteur en remaniant les sédiments.

Le sondage archéologique

- emplacement et description

La configuration des lieux nous a amené à ouvrir un sondage de 3,50m x 2,50m contre la paroi orientale. La présence d'une large fissure dans l'angle NE amène la longueur du sondage à une dimension de 4m à la fin de l'opération. Cette fissure va en s'allongeant pour occuper finalement la quasi totalité de la longueur du sondage.

Du côté ouest et à droite de l'entrée, un tronc d'arbre retient le sable fin dolomitique qui couvrirait initialement toute la superficie de la grotte. Ce soutènement vient buter contre un gros rocher anguleux qui dépasse de la berme du sondage. Un autre soutènement semble avoir existé du côté sud où l'obscurité est totale.

Nous avons arrêté la partie occidentale du sondage à 1,80m de profondeur, sur un lit de blocs effondrés. De ce côté-ci le plafond de la grotte est haut. Du côté oriental, la fouille n'a été possible qu'en position accroupie. Nous y avons arrêté le sondage à 1,40m de profondeur sur une couche stérile de terre rouge (couche 4) qui précède de 0,20m environ le lit de blocs effondrés. De ces deux parties, seule la dernière, à l'est, offre la possibilité d'observer une stratification.

Dans la partie occidentale, les "poudriers" ont creusé une large fosse pour installer leurs outils. Cette fosse arrive jusqu'à hauteur de l'éboulis. Elle montre un remplissage homogène de sable dolomitique. Le mobilier y est mélangé et les éléments les plus récents se trouvent au fond. L'extrême instabilité des blocs la puissance supposée de cet éboulis et ses risques d'effondrement nous ont empêché de sonder la cavité dans et sous l'éboulis.

- stratigraphie

Les deux coupes sont situées au fond de la grotte sur deux parois voisines (est et sud), dans la partie orientale (fig.1). Du sommet à la base du remplissage, on note les couches suivantes :

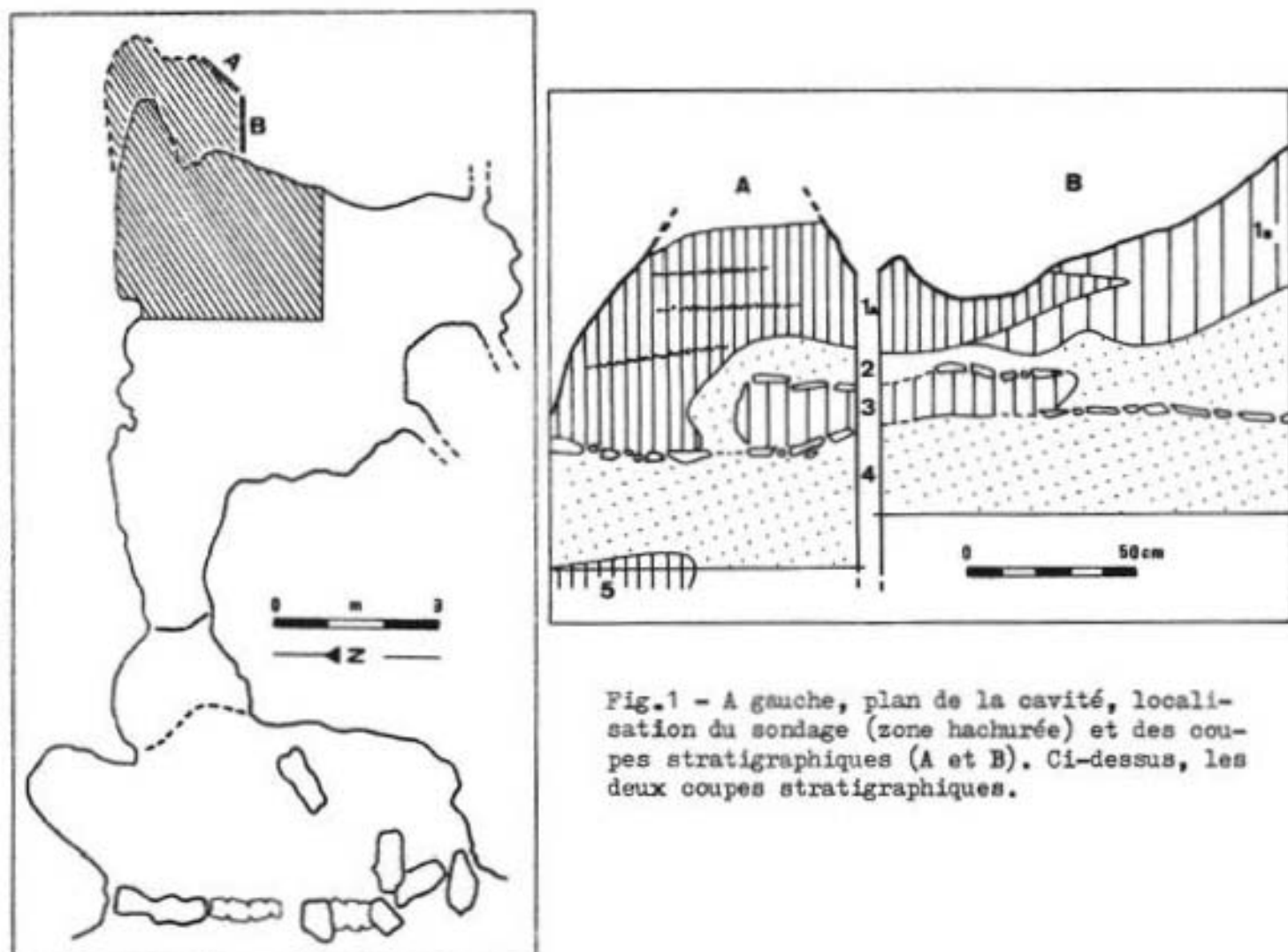


Fig.1 - A gauche, plan de la cavité, localisation du sondage (zone hachurée) et des coupes stratigraphiques (A et B). Ci-dessus, les deux coupes stratigraphiques.

- 1a, 1b : terre grise sableuse de texture très meuble contenant par endroits un cailloutis très fin et des charbons de bois. Elle est interstratifiée par des lentilles blanches et noires.
- 2 : terre rouge-brun tassée avec des passages plus meubles provenant de la désagrégation des parois de la grotte. Dans son épaisseur et à sa base on trouve des lits d'écailles rocheuses détachées du plafond (présence de concrétions et de stalactites en formation prouvant que la cavité connaît ou a connu un ruissellement assez important).
- 3 : terre grise sableuse de texture très lâche coincée entre deux lits d'écailles rocheuses.
- 4 : terre rouge-brun tassée. Identique à la couche 2. Cette couche est posée sur le lit de blocs effondrés du côté ouest du sondage.
- 5 : terre grise sableuse de texture très meuble apparaissant sous la couche 4 dans la partie est du sondage.

remarques :

- 1. Le sable dolomitique qui remplit la fosse creusée par les "poudriers" a une texture pulvérulente différente des couches 1a, 1b, 3 et 5. Vers le fond de la fosse nous arrivons d'ailleurs à une terre plus ferme que le reste du remblai. Il est évident que ce remblai est dû tant à des facteurs éoliens, de ruissellement et de désagrégation des parois qu'à des facteurs humains.
- 2. La surface de la couche 2 présente partiellement un tel degré de tassement que nous nous demandons si elle n'est pas le fait des "poudriers" ; sol damé après enlèvement de la couche 1 trop meuble pour qu'on s'y soit installé.
- 3. Le lit d'écailles tombées du plafond s'arrête généralement en fonction d'une ligne qui suit l'abaissement de la voûte elle-même.
- 4. Les couches 2 et 4 sont traversées par de nombreux terriers.

- structures

Les seules structures retrouvées s'apparentent à l'artisanat clandestin de poudre de chasse et d'allumettes. Dans la fosse déjà citée et dont nous ne connaissons pas l'ampleur exacte, deux blocs de calcaire au sommet de l'éboulis ont manifestement servi, l'un de siège et d'appui et l'autre de mortier pour la préparation de la poudre. Le deuxième bloc est haut de 0,70 m à 0,80 m. Il est calé par des moellons calcaires. Il présente une surface plane de 0,70 m x 0,90 m, creusée en son milieu. Cette cavité a un profil en U très régulier. Elle est noircie sur toute sa surface interne. Ce mortier est adossé à la paroi nord de la fosse qui apparaît blanche et durcie par l'action du feu. Elle se détache par plaques. Une ceinture de moellons appareillés à sec consolide la lèvre de la fosse de ce côté-là. C'est à partir de ce bord de la fosse que l'on devait écraser la pâte avec un pilon.

- localisation du matériel

Sur les deux centaines de tessons céramiques trouvées au cours de notre intervention, la grande majorité (85%) a été découverte soit dans le remblai de la fosse, soit dans les couches de terre grise (1a, 1b et 3). Les mêmes couches totalisent plus de la moitié de la faune. Les couches de terre rouge (2 et 4) avec leur fort pourcentage de microfaune et de petite faune apparaissent comme des phases d'abandon. La majorité de la céramique recueillie (87,3%) est modelée et les fragments caractéristiques (14%) sont de toute évidence du Premier Âge du Fer. L'absence de céramique tournée pré-romaine (un seul tesson de céramique grise monochrome en couche 1b) vient confirmer cette impression. Les 18 tessons de céramique médiévale grise et ceux de céramique vernissée sont localisés en surface et dans le remblai de la fosse. Le passage des "poudriers" est attesté par des restes de vaisselle, de vêtements et une monnaie de 1862 coincée sous le mortier (1).

Après une fréquentation au Premier Âge du Fer, la grotte de la Poudrière n'a connu que des passages très épisodiques jusqu'à l'installation certes ponctuelle mais assidue des "poudriers" dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

Les indices de l'occupation protohistorique

Il s'agit donc de céramique modelée, dispersée, conservée dans de mauvaises conditions : usure, érosion, calcification, extrême fragmentation. Ce mobilier constitue pourtant un ensemble cohérent.

C'est une céramique modelée classique avec des différences de teinte entre cœur et surfaces de la pâte, un dégraissant bien visible (particules grises, blanches et noires) et des surfaces lissées, plus rarement polies ou peignées (extérieurement et intérieurement). Les décors consistent en incisions larges, lignes obliques, lignes horizontales, chevrons soulignés d'une ligne horizontale, triangles s'entrecroisant, incisions combinées avec des impressions unguéales, impressions unguéales sur la lèvre, impressions réalisées au poinçon et disposées par grappes, gravure à sec (incision circulaire), décors plastiques (décor ocellé oblique, mamelon pincé sur tesson de couleur noire homogène). Parmi les fragments caractéristiques, notons deux bords d'urne dont un facété, trois fonds plats et l'amorce d'un fond bombé (jatte ou écuelle ?), deux carènes, trois fragments de col d'urne bien lissés, de couleur brique ou noire. Un fragment de céramique noire probablement façonné à la tournette semble bien être un couvercle (diam. 27cm). Il serait

(1) Les 38 fragments de verre découverts en 1a, 1b et dans le remblai de la fosse des "poudriers" sont de peu d'utilité pour la compréhension du site. Seuls quelques rares fragments sont caractéristiques, notamment deux goulots torsadés en verre irrisé. Une dizaine de ces tessons appartiennent à des bouteilles de vin. Les restes de faune peuvent difficilement être attribués à une période précise étant donné le bouleversement stratigraphique. Dans les couches 1a, 1b, 3 et 5 et dans le remblai de la fosse, la grande faune représente 15 à 20% du total des ossements (105 fragments sur 654). Les ovicapridés dominent, tant moutons que chèvres (amorce des chevilles osseuses). Certaines dents et phalanges appartiennent à des animaux plus gros. Dans les couches de terre rouge tassée, le pourcentage de cette grande faune chute à 4% (9 fragments sur 221).

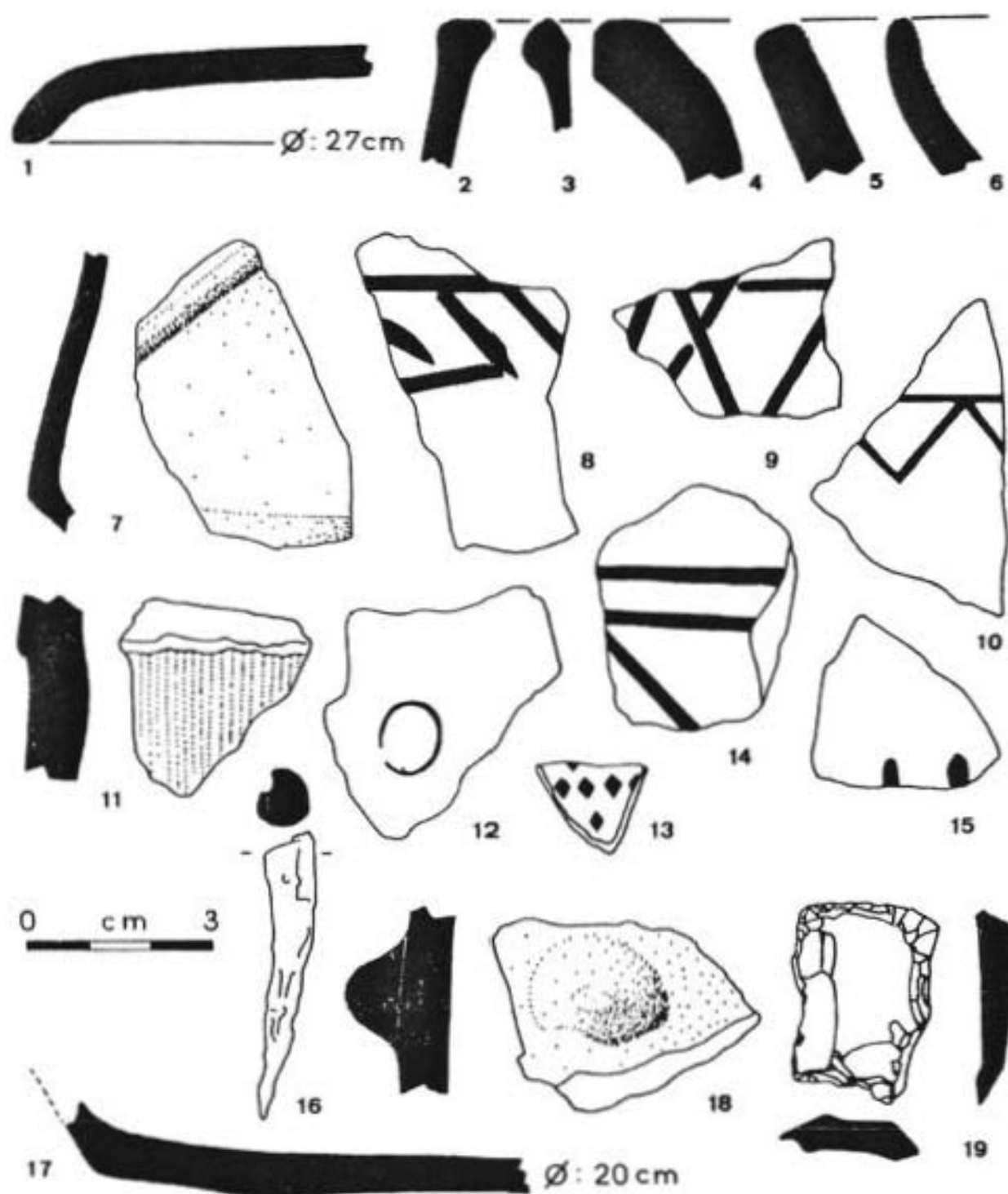


Fig.2 - Matériel mis au jour dans le sondage, céramique, lithique (19) et métallique (16)

alors le seul élément tardif décelable dans ce lot de céramique. Certains tessons de bonne épaisseur (+ 1,5cm) appartiennent certainement à de gros récipients de stockage. Le seul tesson de céramique tournée préromaine (grise monochrome à pâte gris clair avec couverte gris foncé) corrobore l'attribution de l'ensemble au Premier Age du Fer (650-450 av.J.C. env.). Il faut ajouter à ce matériel ancien un fragment de meta (?) en basalte (meule) de 9cm de haut avec surface plane de 7cm de côté, trouvé parmi les pierres devant la grotte. Ce serait l'un des rares vestiges de la fin de l'occupation protohistorique, à relier avec les tessons ramassés aux abords des chapelles.

L'occupation sub-actuelle

La fosse des "poudriers" occupe donc l'angle NE de la cavité. On a dit que nous n'en avions retrouvé qu'une partie, la limite nord (fig.3). Sous la base du mortier creusé dans un bloc de rocher se trouvait une pièce de 5 centimes à l'effigie de Napoléon III datée de 1862 (tête laurée, différent HB (=Strasbourg) sur revers, différent $\ddagger$ (=Barre Albert Désiré, graveur) et différent $\ddagger$ (=Delebecque Henri, directeur) + BARRE sous le cou).

Le hasard a voulu que nous ayons la chance de retrouver le pilon destiné à cet artisanat aux alentours de la grotte. Il s'agit d'un pilon en fer de 0,91 m de haut qu'un homme de taille moyenne peut manier depuis la banquette solide aménagée au sommet de la couche 2. Il est très vraisemblable que l'ouvrier se plaçait à une distance respectable du mélange de sulfate, de phosphore et de colle forte versés dans le mortier. Ce pilon pèse 6,8kg (fig.4).

Les autres objets ayant une relation avec la fabrication de la poudre sont des fragments de grilles en fer, probablement les restes de cribles destinés à tamiser le produit fini avant de le mettre à sécher. On peut encore attribuer à ces "poudriers", les clous, fils de fer, lame en fer avec rivet, boutons (l'un en corne et l'autre en bronze) et éclat de silex (pierre à fusil ?, fig.2 n°19).

Il est peu vraisemblable que ces artisans clandestins soient à l'origine des aménagements sommaires devant l'entrée de la grotte; il était préférable qu'ils ne laissent pas traces de leurs passages. On sait en effet qu'une série de décrets et de lois aboutit en 1875 à l'établissement d'un monopole pour les allumettes chimiques. Ce monopole d'abord confié à un particulier devient monopole d'état en 1890. La circulation, la fabrication et le colportage des allumettes fabriquées en fraude entraînent désormais la saisie du matériel, des amendes et l'arrestation du fabricant ou du colporteur. De même l'importation des allumettes est interdite.

La fabrication et la vente de poudre de guerre est également l'exclusivité d'une régie publique. Les fabricants et les revendeurs de poudre sont eux aussi considérés comme des contrebandiers.

Un sondage dans les archives

- le contexte

La réglementation en vigueur n'a nullement empêché de simples citoyens de tenter d'"arrondir leurs fins de mois" avec le commerce illicite de la poudre de chasse et des allumettes. Les deux circuits, l'un légal et l'autre clandestin, ont existé simultanément.

Au début du XIX^{ème} siècle, la poudre est débitée par les "magasins municipaux des poudres et des salpêtres"; Brignoles en possède un. Les amendes des contrevenants sont payées au "Trésor Royal" puis au "Receveur des Contributions Indirectes" (vers 1850 env.). La fabrication des allumettes appartient elle, au secteur privé jusque vers 1870-1875. Dans le centre du Var existe une fabrique, celle du quartier du Petit-Paradis à Brignoles. Elle appartient à Léonce Bonfils, financier habile, qui possède également des carrières au Candelon et plus tard l'usine à gaz de Brignoles. Cette dernière restera longtemps aux mains de ses héritiers. L'usine d'allumettes est nationalisée en 1872 (en même temps que celle de Roche à Marseille).

LA POUDRIERE

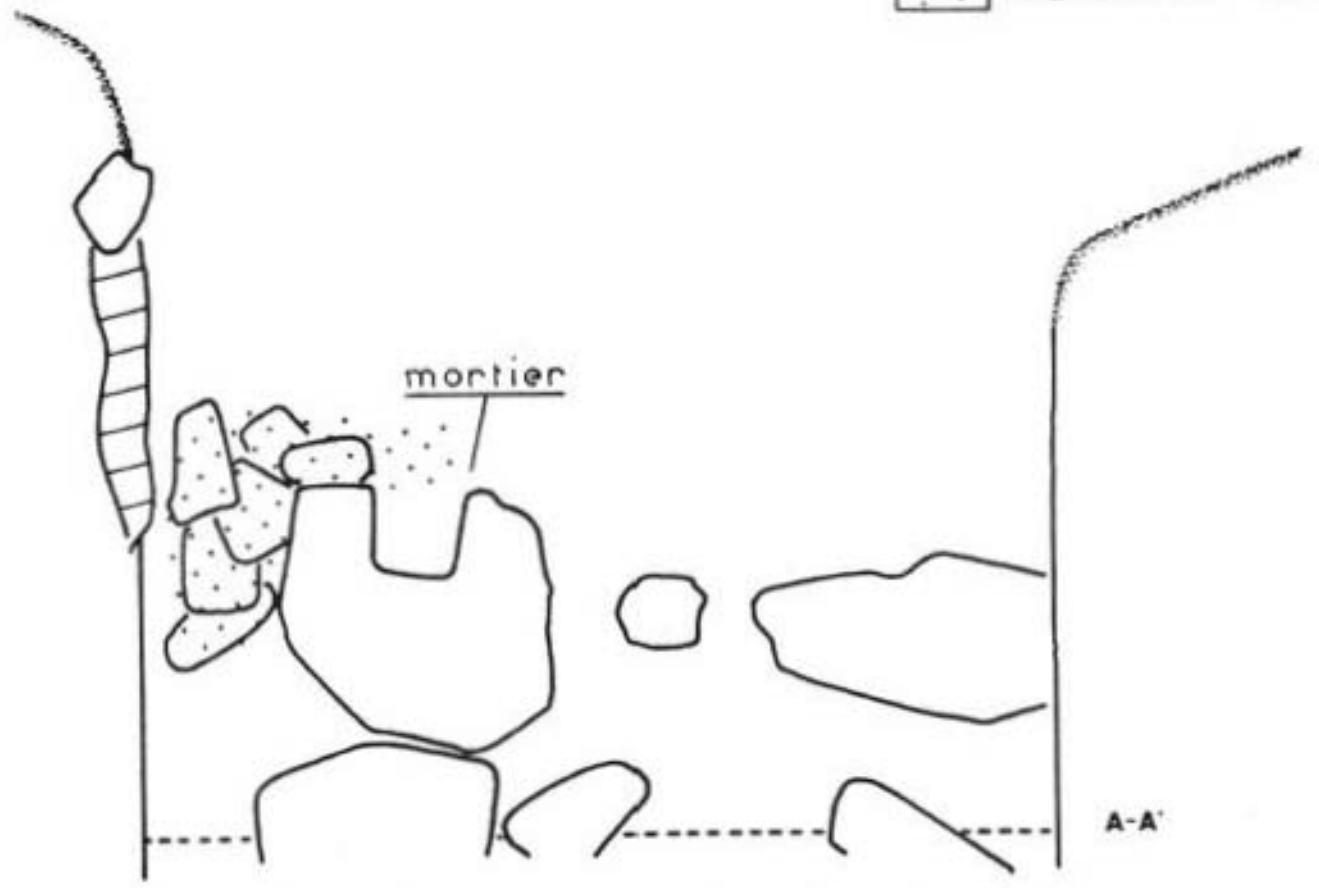
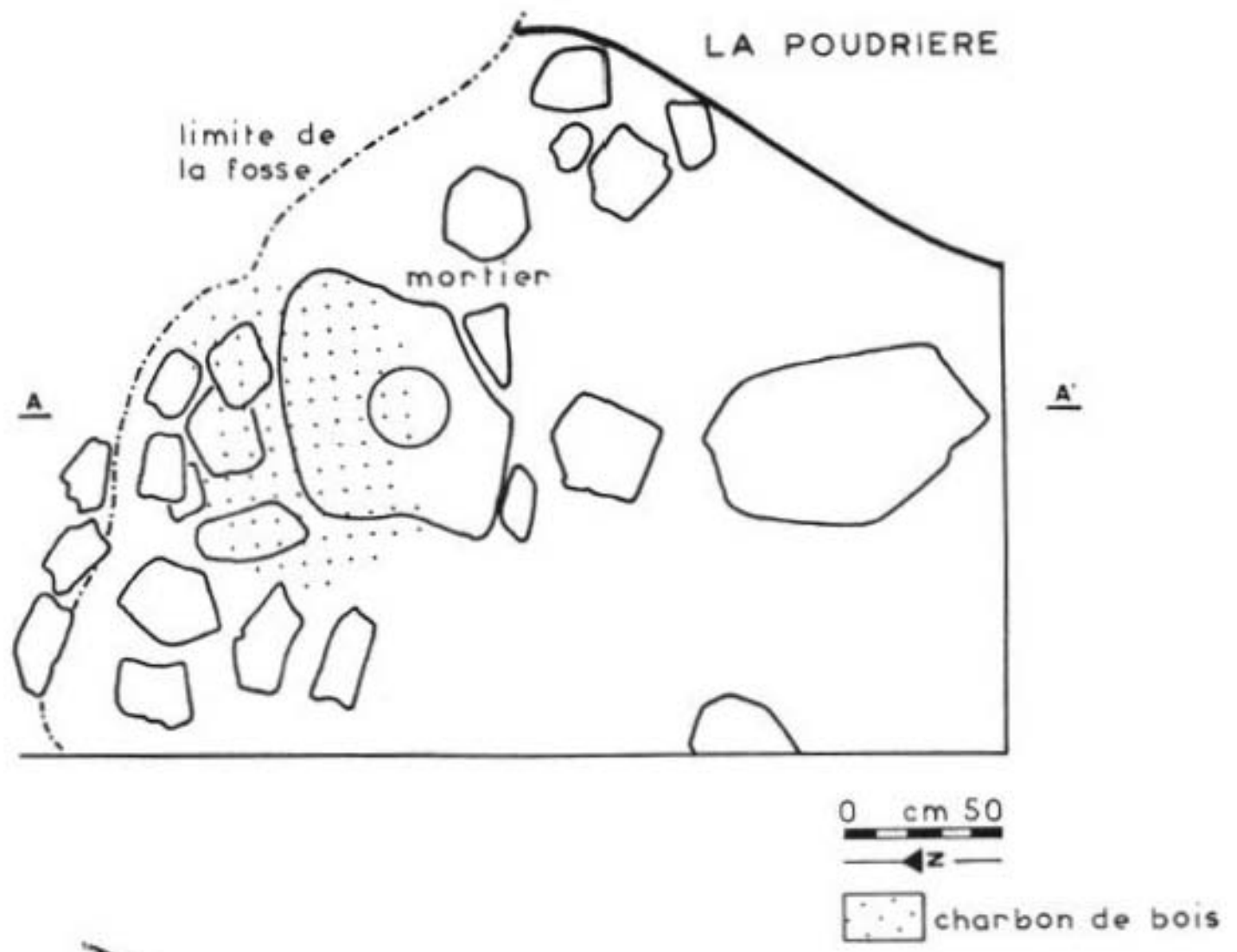


Fig.3 - Plan et coupe de la fosse destinée à l'artisanat de la poudre

Mal dirigée, elle périlite et est mise aux enchères le 11 février 1877 (M.J. Rosaz-Brulard -1987-). La "Compagnie du monopole d'allumettes", adjudicataire de l'état, contrôle alors la vente sur tout le territoire et a des représentants dans les localités les plus importantes. Un certain M. Brun la représente à Brignoles en 1882. A partir de 1890, l'état contrôle directement fabrication et vente et les plaintes contre les particuliers sont déposées par les "Contributions Indirectes".

Deux séries d'archives (2) nous renseignent sur ce genre d'artisanat et de commerce clandestin dans le centre du Var :

- la série 8U64/1 (an X - 1938) relative aux affaires de "fabrication et recel des poudres de guerre"

- la série 8U34/1 (1862 - 1900) relative aux affaires de "contrebande des allumettes"

Il s'agit, lorsque les dossiers sont complets, de rapports de gendarmerie (arrestation de fabricant clandestin et de contrebandier), suivis par les interrogatoires des prévenus, les minutes des procès devant le Tribunal Correctionnel de Brignoles, les condamnations ou acquittements. A partir de 1850 pour la poudre, de 1890 pour les allumettes, les procès se déroulent devant le "Tribunal de Première Instance de Brignoles". Malgré leur caractère partiel (des volets entiers de l'instruction manquent souvent), ces documents se révèlent précieux tant pour la petite histoire événementielle et économique que pour les traits de mentalité qui transparaissent sous ces affaires mineures.

- la série 8U64/1 : les poudres illicites

Seules les années an X à 1888 nous ont été communiquées. Le détenteur de poudre non issue de la régie est souvent soupçonné d'être un élément subversif en sus d'être un fraudeur. L'intervention d'indicateurs est parfois entrevue. Ces affaires sont souvent aussi déclenchées par des hasards tant malheureux que drolatiques.

L'an X, Jean Rebuffat, natif d'Esparron de Pallières et demeurant à Toulon, se rend à Tourves pour réclamer son dû des moissons qu'il y a effectué la saison précédente. Il dort dans la bastide de son employeur et y est arrêté pour détention de poudre. Est-ce un "coup du patron" ? Rebuffat déclare qu'il n'a qu'un peu de poudre destinée à faire sauter des roches dans son terrain. Il obtient deux certificats de "bonne conduite", l'un du maire d'Esparron et l'autre de concitoyens et parents de Toulon et il est finalement remis en liberté.

En 1807, Joseph Bonaventure Nicolas, cultivateur de Besse, a moins de chance. Trouvé en possession de poudre illicite, il parvient d'abord à se faire innocenter. Cette poudre n'est qu'un reste des munitions que la commune de Besse lui a confié quand il faisait partie des "colonnes mobiles" chargées de la "chasse des bandits et bêtes féroces". La commune a simplement oublié de réclamer les cartouches restantes. Le paysan les utilise pour "chasser aux poissons du lac". Débarassé de l'accusation de détention de poudre, Nicolas se trouve alors poursuivi pour pêche illégale (Arch. 2U6/84 - 4^{ème} trim. 1807).

La première vraie affaire de "recel de poudre de contrebande" date aussi de 1807: 30 livres de poudre trouvées chez Joseph Henry de Rougiers par les gendarmes de Saint-Zacharie. Henry se débrouille superbement. Il fait déclarer nul le procès verbal de perquisition puisque cette opération a eu lieu en son absence ; il y a donc violation de domicile. Il fait endosser l'entière responsabilité à son complice Jean Louis Tourtin du Castellet, "vrai propriétaire" de la poudre qui n'a été qu'entreposée chez Henry. Tourtin est condamné à 3000 f. d'amende.

Le manque de rigueur de la part des gendarmes évite aussi des ennuis à Joseph Bernard, fermier de la Bastide de Magnan à Tourves, en 1812. Les gendarmes de Brignoles sortent la poudre de la musette en cuir qui la contenait et la pèsent

(2) Archives Départementales de Draguignan. Nous n'avons pu consulter que les documents antérieurs à 1900.

avant l'arrivée de l'adjoint au maire de Tourves, officier civil préposé à ces opérations. Les mêmes gendarmes ont abusé de la confiance de l'épouse de Bernard qui se trouvait seule dans la bastide :
 ... "une femme sans expérience et qui ne connaissait ni le mécanisme du fusil, ni la différence des poudres" ... On conclut au non-lieu.

Cette poudre prohibée peut être fabriquée par l'utilisateur ou achetée à des colporteurs ou simples voyageurs. Ainsi, en 1816, André Remuzat (nom illisible) mulotier de la Valette, est arrêté à Besse après avoir essayé d'échanger sa poudre contre une volaille. Le fermier le dénonce et le garde champêtre vient le guetter devant une auberge. Au bout d'un moment ... "j'ai aperçu un inconnu ayant un mullet à bas (sic) chargé de deux paniers d'osier servant aux vivandières pour transporter la volaille" ... Remuzat interpellé essaie de fuir et fait courir son mullet sur la route de Besse à Flassans. Des sacs remplis de poudre tombent alors des paniers. Interrogé à Toulon, Remuzat déclare avoir acheté la poudre à un inconnu qui l'a accosté sur la route de Toulon, près de la Verrerie mais que l'obscurité l'a empêché de le bien voir. C'est la première fois qu'il se livre à cette contrebande. Plainte est déposée contre un inconnu : le fabricant.

C'est aussi d'un "inconnu" que Etienne Verlaque détient ses cartouches quand il est pris à chasser sans permis et avec de la poudre prohibée (avril de 1829 à 6 heures du matin). Verlaque, de Tavernes, interpellé, propose de l'argent aux gendarmes qui le refusent "avec indignation". Verlaque est condamné à 30 f. d'amende pour le délit de chasse, 3000 f. pour la poudre de contrebande, à la confiscation de son fusil estimé à 50 f. et au paiement des frais de procédure (14f,15).

Une condamnation identique est prononcée en août 1820 contre Casimir Julien, tisserand, pris à chasser sans permis et avec de la poudre prohibée à Méounes (à 7 heures du soir, quartier de la Servi). Julien est interpellé par des gendarmes revenant de La Roquebrussanne où ils ont arrêté un voleur de volaille (Joseph Grognet d'Aubagne) suite à la plainte du meunier Esprit Ortigues. La fiasque contenant la poudre est remise au maire de Méounes qui la pèse et la scelle avant de l'envoyer au "magasin du monopole".

En 1846 une affaire se passe à Barjols mais n'a aucune incidence sur les prévenus ; le maire déclare que ceux-ci détiennent la poudre avec sa permission pour préparer la fête patronale de la Saint-Marcel.

Après 1850 nous assistons à des arrestations de "démocrates" détenant poudre, cartouches et fusils. A Saint-Maximin, Flassans, Regusse, Entrecasteaux de "bons citoyens" dénoncent les mauvais. Ainsi, le maire de Lorgues dénonce en 1856 une bande de cultivateurs d'Entrecasteaux ... "ayant de la poudre, un sac

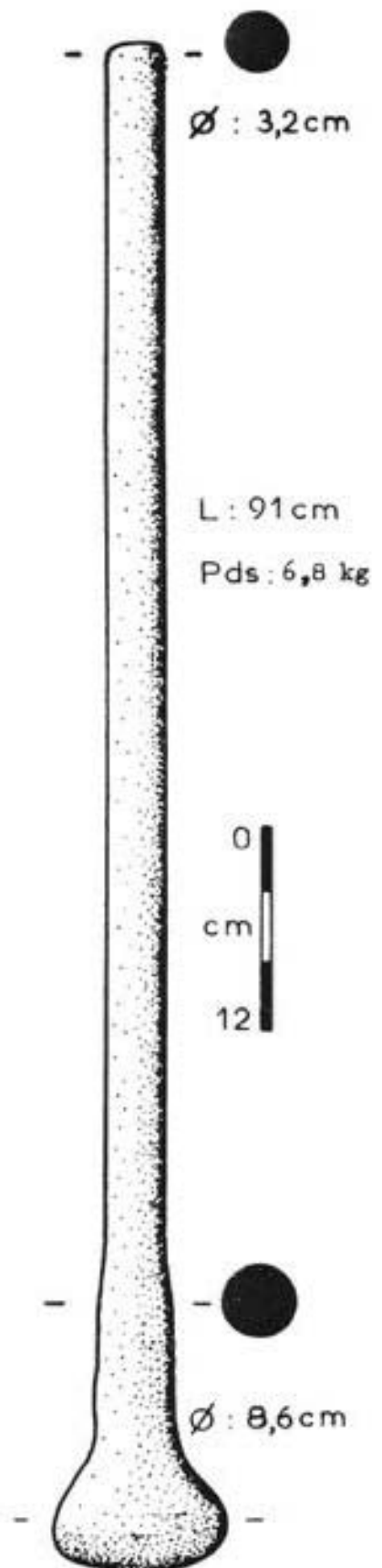


Fig.4 - Le pilon trouvé aux abords de la grotte de la Poudrière

de cinquante balles cylindriques, un sifflet très aigu, pour donner des signaux, et l'ai suppose (sic) qu'il pouvait exister chez lui une liste de démocrates se préparant de nouveau à l'action" ... Fautes de preuves formelles, les prévenus sont libérés mais le préfet de Draguignan tient à signaler que l'accusateur est "digne de toute confiance".

En 1860 des soupçons pèsent sur Marius Azam, cultivateur de Camps né à Signes. Azam proteste et dit avoir arrêté cette fabrication depuis plus d'un an. Il garde quand même un peu de poudre chez lui. Condamné à 300 f. d'amende, il fait appel et ne paie que 190 f. Mais les autorités continuent à le surveiller. L'année suivante le garde de Camps et le buraliste qui sert de receveur des Contributions Indirectes pour le village, découvrent dans une des propriétés d'Azam sise au quartier La Colette 10 kg de poudre contenue dans deux "bouteilles" (barils ?) cachées dans les broussailles. Dans les parages, les deux perquisiteurs découvrent aussi de la poudre dans un drap blanc, plusieurs sacs en papier bleu, un sac en toile, un tamis et des éclairages pour le travail de nuit. Azam continue à protester, prétend que quelqu'un a déposé tout ceci sur sa propriété et s'empare contre le garde. Il est condamné à un mois de prison ferme en sus de l'amende et des frais de procédure.

- et au Val ...

En 1878 c'est la gendarmerie qui perquisitionne au Val en présence du maire de la localité. Les soupçons pèsent contre Philémon Bonnaud du Val ... "désigné par la rumeur publique comme un contrebandier de métier" ... Cette même rumeur indique aux autorités "une fabrique et dépôt de matière (la poudre) qui se trouve actuellement dans sa propriété sise dans la commune du Val, quartier du Jannet". Au Jannet les gendarmes rencontrent un individu qui porte un tamis rempli de poudre et qui s'apprête à l'étendre sur un drap en toile pour la faire sécher. Sur ce drap se trouve déjà une quantité de poudre étalée. L'interpellé s'appelle Louis Henry (ou Henri), né à Aix et domicilié au Val, cultivateur. Il admet travailler pour Bonnaud mais soutient fermement que la poudre lui appartient et que lui seul la fabrique. La saisie est finalement de 12kg de poudre, deux tamis, deux draps en toile, un mortier en bois. Il n'y a aucune preuve formelle contre Philémon Bonnaud et celui-ci aurait été innocenté s'il ne s'était emporté contre son concitoyen du Val qui l'a "donné". Aux injures sous les fenêtres du coupable, il ajoute un coup de fusil en guise de menace. L'affaire a une instruction volumineuse et Bonnaud n'échappe pas à la condamnation : amende de 300 à 1000f. (à fixer), saisie des objets, contrainte par corps. Louis Henry condamné en 1878 est repris en 1879 par les gendarmes, au quartier l'Espanier (en réalité Espagnet, au NE du Val). Cette fois-ci il est appréhendé pour colportage de poudre et d'allumettes. Henry essaie de fuir avec ses 7kg de poudre et ses 24 paquets de 18 allumettes mais est rattrapé. Avec cette affaire apparaît le second volet de cet artisanat clandestin la fabrication et la vente des allumettes.

- la série 8U34/1 : contrebande des allumettes

Nous avons pu consulter les documents relatifs aux années 1882-1900. Les prévenus sont en général les revendeurs. Les fabricants sont rarement pris et les lieux de fabrication restent inconnus. A côté des colporteurs endurcis, des étrangers de passage, des personnes ayant un métier ambulant ou sans métier et domicile fixe sont engagés dans ce commerce. Paysans, boutiquiers, mères de famille même, n'hésitent pas à se mêler de contrebande pour se procurer un revenu d'appoint sans doute non négligeable. Les récidivistes sont nombreux.

Les affaires survenues en 1882 sont tout à fait différentes les unes des autres.

En février, c'est Pierre Charles Freysse, 53 ans, chiffonnier de Barjols qui est arrêté sur le territoire de Correns. Son aîné transporte un sac rempli de chiffons et un autre rempli d'allumettes : 64.980 allumettes, le tout estimé à 60 francs. Freysse avoue les avoir achetées près de Chateaufort "à un inconnu". C'est son premier faux-pas. Il promet de ne pas recommencer. Bouleversé, il tente d'émouvoir les autorités : "Je suis marié et père de deux enfants en bas âge".

En septembre 1882, c'est Sidonie Bonnic, 35 ans, blanchisseuse, épouse Lambert, de Brignoles, qui se fait arrêter au quartier "La Bougueto". Sidonie porte un sac volumineux et essaie de fuir quand les gendarmes l'interpellent. Le sac "contient" deux cent seize boîtes d'allumettes non revêtues du timbre de la compagnie concessionnaire du monopole contenant, ensemble, environ dix sept mille allumettes chimiques que nous avons saisies ... livrées à m. Brun représentant de la Compagnie du monopole des allumettes à Brignoles". Sidonie Bonnic déclare avoir été forcée d'acheter et de revendre ces boîtes par un certain Alziari qui l'a trompé sur la provenance de la marchandise. Remise en liberté, elle récidive en 1891 et cette fois est condamnée. François Alziari, 18 ans, marseillais sans domicile fixe est arrêté à Saint-Maximin en février 1883. Insolent, il avoue gagner de l'argent en vendant des allumettes de contrebande et avoir déjà été condamné pour ce type de trafic. Les gendarmes ne retrouvent sur lui que 17f30. Le jugement conclut au non-lieu. Alziari est repris en 1888 et cette fois est condamné.

La troisième affaire de l'année 1882 met en cause trois adolescents de Marseille, Marius Blanc, 16 ans, Lange Marie Massias, 16 ans et François Jullien, 14 ans, ce dernier sans domicile fixe. Ils sont arrêtés en gare de Pourrières où ils se présentent pour retirer deux colis suspects. Le chef de gare a déjà repéré une personne "étrangère" au pays qui est venue à plusieurs reprises pour se renseigner au sujet de ces colis. En les ouvrant, les gendarmes de Saint-Maximin découvrent "dans l'un des boîtes d'allumettes vides et un sachet renfermant un flacon de carmin et un autre de six bâtons de phosphore, l'autre sac contenant quatre kg de soufre et 20 kg de bois d'allumettes prohibées ..." Les trois garçons sont une proie facile. Blanc avoue que les colis sont envoyés par son père, Auguste Blanc, à son frère Daniel Blanc qui fabrique des allumettes en fraude. Marius Blanc et Massias sont des revendeurs. La matière première transite donc par Marseille par l'intermédiaire d'une "femme Vitet". Les trois garçons dorment à la belle étoile en attendant les instructions de Daniel Blanc sauf une nuit où ils sont hébergés à Fuveau par un autre fabricant clandestin d'allumettes, m. Faure. Les adolescents sont finalement relâchés puisqu'ils n'ont pas "vendu". La lettre de la mère de Marius Blanc au Procureur de la République y est probablement pour quelque chose. Obséquieuse, cette lettre évoque le jeune âge des prévenus et le fait qu'ils n'ont participé à ce trafic que pour aider leurs familles très pauvres. Ni m. Faure, ni Daniel Blanc, ni la femme Vitet ne sont retrouvés.

Il semble que Marseillais et Aixois contrôlent en quelque sorte ce commerce clandestin dans l'arrière-pays varois. On les arrête à Rians, Flassans, Pignans, Brignoles, Tourves, Barjols, Pourrières, Saint-Maximin, etc ... Il est difficile de dire s'ils amènent la marchandise pour la vendre dans les villages ou s'ils viennent la chercher pour la débiter en ville. Les deux circuits existent sans doute simultanément.

A côté de revendeurs avisés, on trouve aussi des personnes plus naïves, comme Lucien Leclerc, chanteur ambulant, de Paris, qui se voit arrêté en 1894, à Brignoles avant même d'avoir exercé son négoce. Autre exemple, Eugène Authosserrre, né et domicilié à Brignoles qui cherche à nourrir par ce biais ses huit enfants et que l'on arrête aussi en 1894.

Pour certains, la contrebande des allumettes devient vite une activité quasi régulière. Antoine Carmelino, né et domicilié à Marseille, arrêté à Brignoles en 1887, se montre très à l'aise : "Je reconnais avoir vendu et colporté des allumettes de contrebande que je fabrique moi-même. J'ai d'ailleurs été pris deux fois pour le même fait. Je suis manoeuvre maçon mais je trouve plus commode de me livrer à la vente des allumettes" ...

Jean Queirel, 31 ans, né à Gap et domicilié à Aix, se montre carrément insolent. Son arrestation à Pourrières se déroule comme des dizaines d'autres. "Un étranger au pays" descend la Rue Droite le 31 octobre 1896. Interpelé par les gendarmes, Queirel se trouve porter plusieurs boîtes d'allumettes qu'il déclare avoir achetées pour sa consommation personnelle. La saisie est de "390 allumettes ... en bois de

fabrication frauduleuse que nous avons saisies pour être ensuite incinérées après avoir fait la remise d'un échantillon à Monsieur le Receveur des Contributions Indirectes de Saint-Maximin" ... Les gendarmes sont à cheval. Queirel refuse de marcher. Une voiture à un collier est alors réquisitionnée dans le village pour le transport du prisonnier au "violon municipal" (sic) de Saint-Maximin. Queirel continue à nier le commerce clandestin mais il s'agit de toute évidence d'un contrebandier de métier.

Un autre "étranger au pays, lequel portait quelque chose d'assez volumineux sous sa veste" est arrêté à Barjols, place de l'Eglise, le 16 septembre 1897. Il s'agit d'Alexandre Vidal, domicilié à Aix, 27 ans, boulanger de son état. Le paquet qu'il porte contient 2400 allumettes réparties dans 60 boîtes. Vidal déclare l'avoir trouvé mais ne nie pas son intention de le revendre. Les choses se gâtent lorsque les gendarmes trouvent sur lui une lettre en provenance de Marseille. Un certain M.Bravet (illisible) commande par l'intermédiaire d'une de ses amies Marie Blériot plusieurs kilogs de marchandises d'un montant de 30 francs. Apparemment l'affaire n'est pas totalement élucidée.

Tout à fait à la fin de la période que nous avons pu étudier, en août 1900, se place l'arrestation à Tourves du marseillais Auguste Tissot, 29 ans, cocher de son état. Il porte un grand colis, "une malle", contenant 184 paquets de 18 boîtes d'allumettes chacun. Il ne se démonte pas pour autant malgré ses antécédents (4 condamnations pour vols) et déclare ... "ces allumettes sont en bois. Je les fabrique, je les colporte et je les vends. Il n'y a que deux mois que je me tiens à cette industrie" ... La signature de Tissot suppose quelqu'un de lettré.

Plusieurs localités du centre du Var sont susceptibles de recéler des laboratoires clandestins ou du moins de concentrer ces activités marginales. Le Marseillais Auguste Blanc, père d'un des adolescents accusés de commerce clandestin, en 1882 à Pourrières, semble établi à Tourves en 1889. Les gendarmes trouvent à son domicile la matière première servant à la fabrication des allumettes, apportée par ses "associés" Louis Guillot et Michel Alfred Anthony tous deux sans domicile fixe. Blanc est condamné à une amende de 1000 francs. Un autre recéleur, Daniel Joseph Blanc, de Tourves, est condamné en 1892 et en 1893 ; s'agit-il d'un membre de la même famille, peut-être celui-là que l'on recherchait en 1882 lors de l'affaire de Pourrières ?

Un second "point chaud" semble localisé entre Brignoles et La Celle où Michel Alphonse Agnel se fait arrêter en 1887 porteur d'un colis de ... "pâte phosphorée, du soufre en bâtons, du bois d'allumettes non souffré et divers objets destinés à la fabrication" ... Antoine Augustin Agnel (parent du premier?) cache dans sa cordonnerie à Brignoles des boîtes vides prêtes à recevoir des allumettes. Alphonse Agnel est de nouveau condamné en 1889 et en 1891 où on le retrouve domicilié à Tourves (relation avec Blanc?). Chez lui les gendarmes confisquent 35.000 allumettes, 800 gr. de phosphore et des objets servant à la fabrication. Condamné à 900 fr après appel, le même Agnel récidive en 1894. Il habite alors Brignoles et se fait arrêter à Besse. C'est ce même Agnel aussi qui pousse Eugène Authosserre (affaire de 1894) à transgresser la loi en profitant de sa pauvreté. Nous sommes presque tenté de voir ce même procédé dans le cas de Pierre Martin Chaix, brignolais de 73 ans, condamné en 1888 et 1889 et qui n'a d'autre ressource que la vente des allumettes de contrebande.

Correns revient plusieurs fois. Louis Sappe est condamné deux fois, en 1888 et 1893; pour détention de phosphore et autres produits chimiques. La première arrestation de colporteur, le chiffonnier Freysse, se situe sur Correns en 1882.

Un autre chiffonnier, Gleize (ou Glaise) Jean, est arrêté en 1887 à Carcès où il demeure. Il détient 25200 allumettes de fabrication frauduleuse. Le même personnage est arrêté en 1892 portant sur son dos un sac contenant 8 paquets de 18 boîtes chacun, soit au total 13780 allumettes. Gleize déclare être "cultivateur" mais les gendarmes semblent le considérer comme un contrebandier notoire.

Une quatrième équipe doit agir à Gonfaron où sont arrêtés en 1889 Frédéric Bel-
lon, Biondi dit Pélé (sic) et Jean Bonnells. Ils sont accusés de détenir des boi-
tes avec des allumettes brûlées, de la pâte de phosphore et d'avoir reçu des co-
lis contenant du soufre, de la colle, du bois et des boites vides. Ils sont jeu-
nes (18, 20 et 21 ans) et ne sont condamnés qu'à 300 f. d'amende.

- et au Val ...

Dans tous les rapports de gendarmerie et minutes de tribunaux
antérieurs à 1900, il n'est fait aucune allusion à la grotte
de la Poudrière qui sans doute ne portait pas encore ce nom
mais qui fonctionnait déjà comme laboratoire clandestin. Le
quartier des Jannets où se déroule l'arrestation de Louis Hen-
ry en 1878 est en contrebas de la grotte. Une rapide enquête
auprès de la population valoise nous a appris l'existence d'
un autre lieu de fabrication de la poudre clandestine, une des
failles du quartier de la Brasque, à l'extrémité du vallon du
Gueilet. Il ne faut pas oublier la Baume du Loup dans les fa-
laises qui regardent Bras, à la limite de cette commune avec
Le Val. Un petit grattoir en silex blond, trouvé par F.Carrazé
devant la cavité, est peut-être à rapporter à cette activité
frauduleuse. Il s'agit peut-être d'une pierre à briquet ou à
fusil.



Fig.5 - grattoir
trouvé à la Bau-
me du Loup

Bibliographie

- 'A.Acovitsiōti-Hameau et Ph.Hameau -1965- Le Vallon du Gueilet : première approche, Cahier de l'ASER n°4 pp.21-32
'A.Acovitsiōti-Hameau et Ph.Hameau -1968- Le Couloir des Elisartènes (Le Val, Var) : recherches 1962-1966, Docu-
ments d'Archéologie Méridionale n°11, pp.7-27
'A.Acovitsiōti-Hameau et Ph.Hameau -1989- Des premiers bergers aux derniers charbonniers (contribution à l'étude
du peuplement du centre du Var de la Préhistoire à nos jours, Supplément n°2 au Cahier de
l'ASER 26p. 24fig.
M.J.Rozas-Burlard -1987- Les Brignolais au XIX^{ème} siècle, 360p. Ed.les Alizés

Notes

Intervention sur la propriété de M.Mazzocco du 10.08.88 au 31.08.88 assurée par X.Rochart, E.Amar, Ph.Hameau, S.Co-
dard, M.Delefosse, E.Vespier, M.Bessier, P.Daffourg, S.Fornite, L.Jannet, B.Vernat, D.Cluseau, A.Deeldens, V.Neu-
schwander, C.Capt, D.Vaillant, J.L.Dyme et 'A.Acovitsiōti-Hameau
Nos remerciements à M. A.Cauthier, maire du Val, R.Authoussier, garde municipal et R.Biancotti, identification mi-
nématique.
Dessins de Ph.Hameau

LA CLOCHE DU CAMPANILE LAIC DE SAINT-MAXIMIN

François Carrazé *

Un récent inventaire de mm Louis Janvier et Serge Porre concernant les cloches du Var nous a permis de redécouvrir la seule cloche ancienne encore conservée à Saint-Maximin. Fondue à la demande, et peut-être sur place, cette cloche est remarquable par certaines particularités qui la distinguent des rares cloches varoises de même époque parvenues jusqu'à nous. Sa comparaison avec ces mêmes cloches permet aussi de dégager des caractères communs dans l'inspiration des décors et dans les techniques de fabrication. Cet article est en quelque sorte une seconde phase dans l'étude campanaire varoise faisant suite aux recensements systématiques comme ceux déjà parus dans les Cahiers de l'ASER (Cahier n°3 -1983- et Cahier n°5 -1987-).

Au coeur de la ville ancienne, à proximité de la seule fontaine publique, dans les remparts et dominant la salle où se réunissait le Conseil Général de la Communauté, se trouve une tour carrée couronnée d'un élégant campanile en fer forgé. L'ensemble ne paraît pas antérieur au XV^{ème} siècle et la première mention qui en est faite sur les registres du cadastre local figure au livre daté de 1699-1702 (1). Cette tour est dite "tour du reloge", précisant ainsi parfaitement sa fonction qui est de marquer les heures de la vie de la communauté.

L'horloge était conduite et entretenue par un employé gagé à l'année. Elle était mue par un mécanisme qui faisait à l'occasion l'objet des soins d'un spécialiste (2). De nos jours, rien n'a changé dans le fonctionnement et la gestion de ce service public.

Au campanile est suspendue par deux fortes barres de fer une cloche de bronze qui émet un tintement en SI lorsqu'un battant de fer forgé en forme de marteau vient heurter l'extérieur de la patte de l'instrument. Actuellement

* Association Polypus - Centre Louis Rostan - 83470 Saint-Maximin

(1) Archives communales, série CC, volume 15, f° 264

-Toutefois, sur le registre de 1682 (CC, 13, f°322) figure une "maison d'horloge" sans qu'il soit fait mention d'une tour. Cependant la tour existait déjà depuis longtemps car dès 1706, au registre des délibérations (EB, 27, f°212) il est constaté qu'elle "menace ruine et a besoin d'être réparée".

(2) Archives communales série EB, délibération du 23 avril 1723, et à propos d'une réparation faite par un nommé Michel de Barjols, délibération du 26 décembre 1772 (EB 35, f°614).

le mouvement du marteau est commandé par le mécanisme de l'horloge situé à l'intérieur du premier étage de la tour.

La cloche est haute de 70cm pour un diamètre de 85cm (fig.1). Il faut ajouter à cette hauteur 17cm d'anses pour approcher les mesures prises lors de l'établissement de l'inventaire de 1980. Deux des trois anses sont parallèles entre elles, la dernière leur est perpendiculaire. Ces anses sont ornées sur la nervure extérieure d'un cordon tressé rappelant un cordage de sustentation.

Comme la plupart des cloches, celle de l'horloge de Saint-Maximin porte en divers endroits de sa surface externe des creux et des reliefs qui déterminent des motifs décoratifs.

Les motifs concentriques et parallèles à la base de la cloche

- les incisions biseautées

La couronne est soulignée de cinq de ces incisions qui déterminent trois bandes en escalier sur le sommet, deux bandes étroites et une plus large avant la rupture de ligne qui précède le cerveau. A la base de la cloche, la patte, deux incisions précèdent trois autres incisions sur le bas de la panse. Ces incisions n'ont rien de remarquable si ce n'est leur disposition harmonieuse qui souligne les divers volumes de la cloche. Il est aussi possible qu'elles aient une incidence sur la vibration du métal au moment où l'instrument émet un son.

- les jons en relief

Ces jons déterminent sur le cerveau une série de six registres parallèles et superposés mais de largeurs différentes puisque du haut vers le bas, ils ont respectivement, 8, 41, 9, 41, 18 et 9mm.

Les motifs décoratifs en relief isolés ou groupés

- les lettres

Elles sont en caractère gothique, de deux tailles, groupées en mots à l'intérieur de deux registres larges et du registre moyen. Chaque lettre fait l'objet d'un relief séparé et chaque lettre identique a été faite à partir de la même matrice sauf pour le L où nous avons observé deux façons légèrement différentes (fig.2). Chaque lettre est encadrée dessus et dessous par un jonc en relief et, sur les côtés, par une demi-rosette en relief. On note une grande diversité dans ces rosettes dont aucune ne semble absolument identique à l'autre. La hauteur des grandes lettres varie de 26 à 36mm mais chaque lettre est toujours inscrite dans un rectangle de 41 à 42mm de haut pour une largeur de 20 à 40mm. Les petites lettres moins nettement marquées sont inscrites dans des rectangles dont la hauteur varie entre 17 et 19mm pour une largeur de 11 à 22mm (3). Ces petites lettres se trouvent exclusivement dans le registre moyen de 18mm de haut.

- les motifs

Ils sont de trois sortes. Le premier motif est une sorte de boucle pattée, à moins qu'il ne s'agisse d'une trompe dont l'extrémité de droite serait l'embouchure et celle de gauche le pavillon. Une de ces boucles se trouve sur le registre étroit supérieur et l'autre sur le registre étroit du centre. Il ne nous est pas paru évident de mettre ces deux motifs en relation avec les textes situés immédiatement au-dessous.

Le second motif est une cloche qu'on retrouve par trois fois sur le registre moyen, associée au texte en petites lettres. Elle se trouve avant, au milieu et à la fin du texte en deux mots.

Le dernier motif est une rosette à quatre pétales qui ressemble à celles qui encadrent chaque lettre à la différence près que ces dernières ont toutes entre

(3) Les mesures ont été prises sur des moulages et peuvent avoir subi de légères modifications par rapport à l'original.

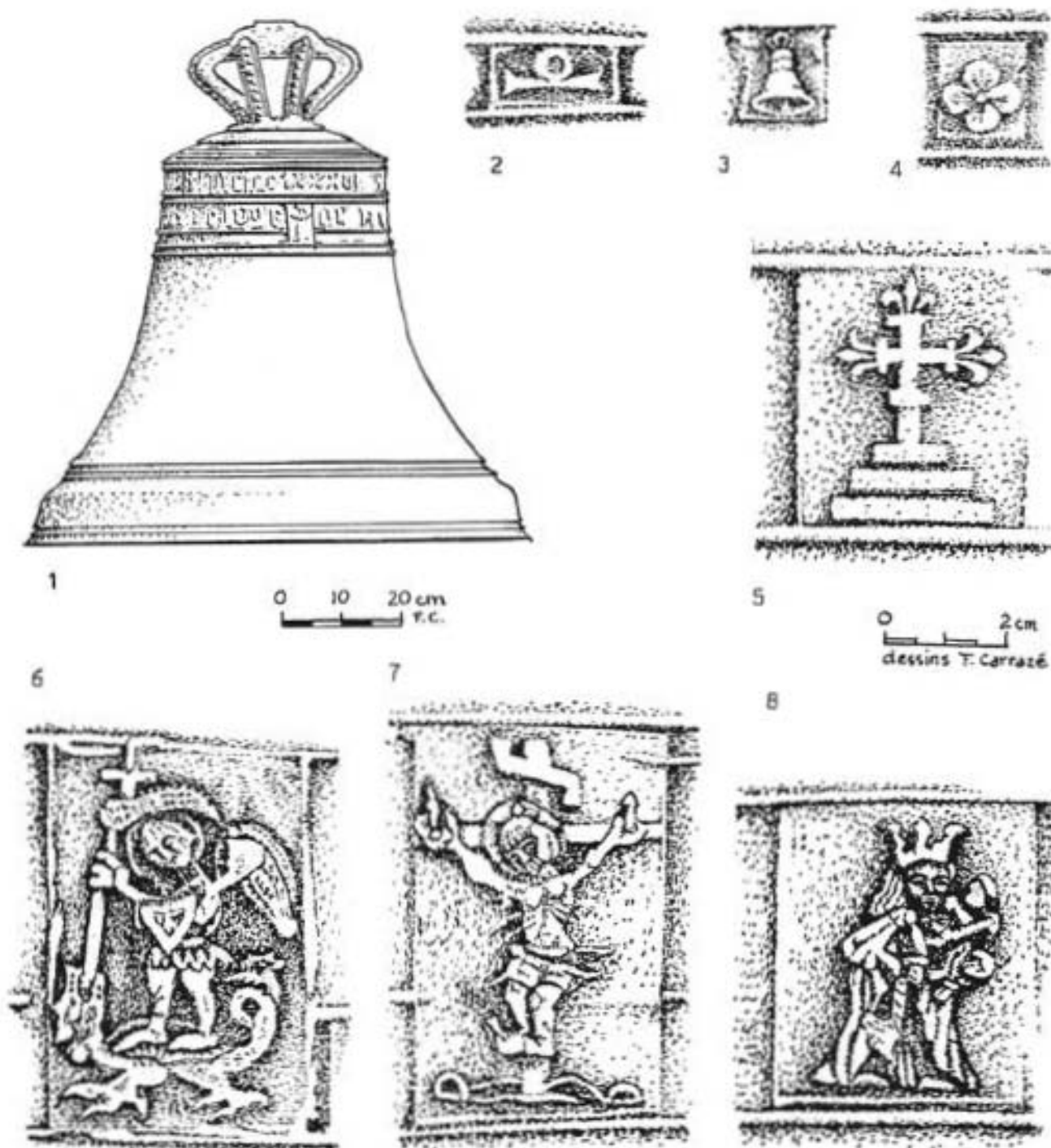


Fig.1 - La cloche : motifs décoratifs et figurations

1 - la cloche, allure générale, échelle 1/10. 2 - motif en forme de boucle pattée au-dessus de OS et du M final de MAXIM. 3 - petite cloche placée avant MICHEL, avant et après GARRI. 4 - rosette placée avant la dernière petite cloche du nom MICHEL GARRI. 5 - la croix fleurdéliée placée avant la date, sur la première ligne. 6 - Saint Michel terrassant le dragon carapacé et à deux têtes, sur la deuxième ligne, en fin de phrase. 7 - Christ en croix placé sur la deuxième ligne, au milieu de la phrase, entre RELOGE et DE. 8 - Marie, mère de Jésus, placée sur la deuxième ligne, en fin de phrase, après ABIREN

Tous les motifs sont reproduits ici, grandeur nature.

cinq et huit pétales. Cette rosette est située sous le registre moyen, juste après la cloche qui succède au texte.

- les figurations

Elles sont en relief sur des médaillons rectangulaires de dimensions différentes.

La plus petite est exactement inscrite dans le registre large du haut et représente une croix potencée posée sur un pilier qui surmonte un socle à trois marches. Les trois autres extrémités de la croix sont prolongées d'une fleur de lys.

La seconde couvre le registre large du haut et le registre étroit qui le surmonte. Elle représente une vierge à l'enfant drapée dans un large manteau. La vierge est couronnée alors que l'enfant ne l'est pas.

Les deux autres figurations sont de hauteur égale et couvrent à la fois le plus bas des registres larges ainsi que le registre moyen qui est juste au-dessous. Le motif situé au milieu des lettres représente un Christ en croix. La croix est fichée sur le sommet d'une éminence et deux petits mamelons suggèrent la croix des deux larrons. Le Christ est barbu et porte derrière la tête une croix de Malte noyée dans une auréole. La crucifixion est figurée avec réalisme. Les côtes sont bien marquées, l'allongement des bras est souligné par des coudes saillants, les mains sont élargies par les énormes clous qui les traversent.

Le dernier motif, éloigné du texte sur le registre large, précède le texte du registre moyen. Il représente Saint-Michel terrassant le dragon. Ce dernier porte une carapace sur le dos. Il n'a que deux pattes terminées par trois griffes. A gauche se trouve sa tête à museau carré et large gueule armée de dents. A droite une longue queue fait une boucle et se termine par une seconde tête moins agressive mais semblant cracher une flamme. Saint Michel est juché sur la carapace du dragon, une de ses ailes déployée sur la côté droit et sa tête entourée d'une auréole qui semble décorée. Ses cheveux sont mi-longs et raides. De son habit on ne distingue que ses chaussures à poulaines, ses chausses collantes et sa robe courte, serrée à la taille par une ceinture, froncée sur les hanches. Au bras gauche, le saint porte un petit écu triangulaire où figurent une fleur de lys surmontée d'un label à trois pendants qui sont les armes de Charles Ier, de la seconde maison d'Anjou et de la première maison d'Anjou-Provence. Dans sa main droite, Saint Michel serre un épieu à talon en forme de croix qu'il enfonce dans la gueule du dragon. Curieusement l'épieu porte à proximité du talon un oriflamme armorié où l'on devine, avec beaucoup de bonne volonté, au moins deux fleurs de lys.

L'ensemble des lettres et des motifs apparaît à l'étude comme un tout indissociable où le hasard et la fantaisie ne semblent pas trouver place.

Les inscriptions

Elles occupent les deux registres larges. Le registre du haut porte une inscription en latin assez altéré

SI ERGOME QUERITIS SINITE OS ABIREN

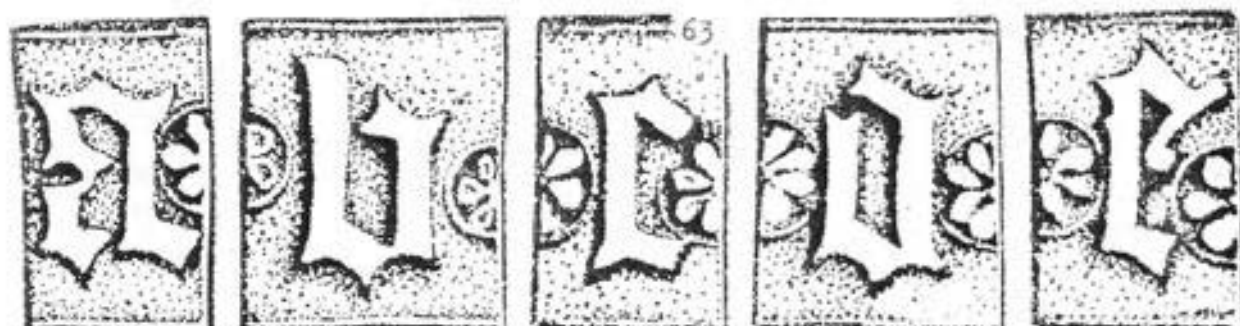
qui est tiré de l'évangile selon Saint Jean et signifie "si c'est moi que tu sollicites, laisse les, eux, aller". Un peu plus loin, et précédé par le motif à la croix fleurdélisée, se trouve une date MCCCCLXXVI (1476) qui est sans doute la date de fabrication de la cloche (4).

La seconde inscription qui occupe le registre large inférieur est en provençal

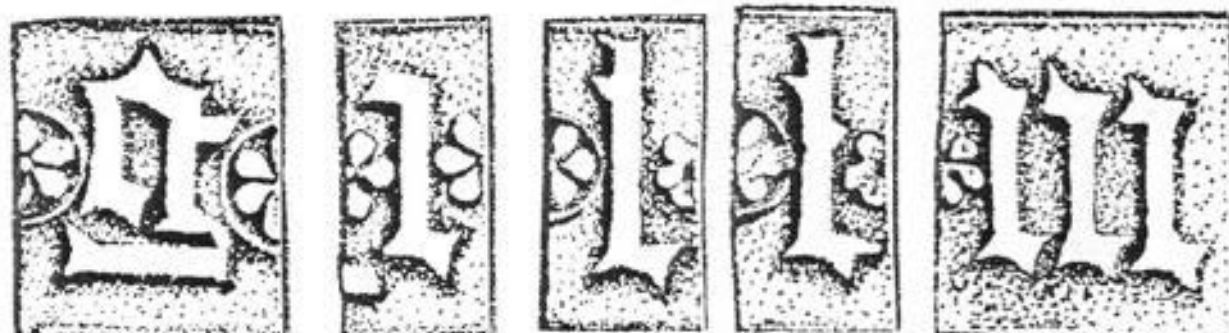
LA CAMPANA DALRELOGE DELAVILO DE SAN MAXIM

Ainsi est parfaitement défini le rôle laïc de cette cloche et son rattachement à un instrument, et sans doute un immeuble, soit déjà existant, soit créé à la

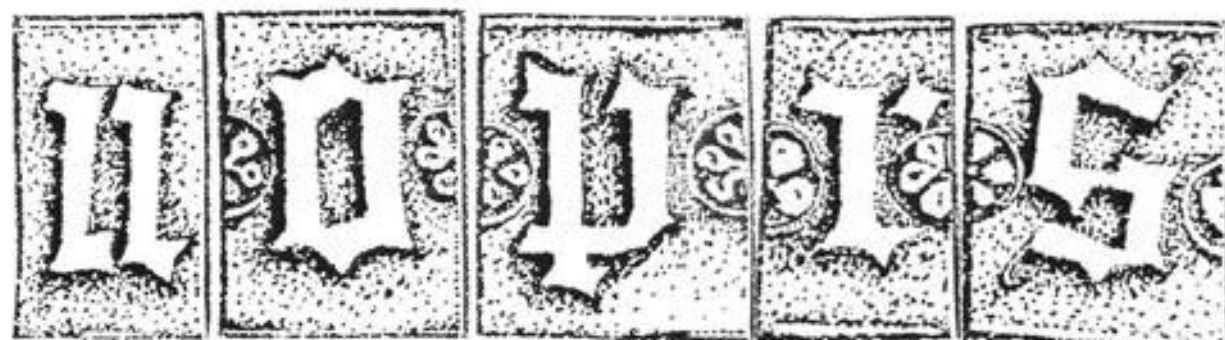
(4) Cette même année 1476 à Saint-Maximin, le Comte de Provence René d'Anjou fonde un collège de vingt-cinq frères et de trois docteurs au couvent des dominicains, l'un pour enseigner les arts libéraux et la philosophie, l'autre le droit canon et le troisième la théologie.



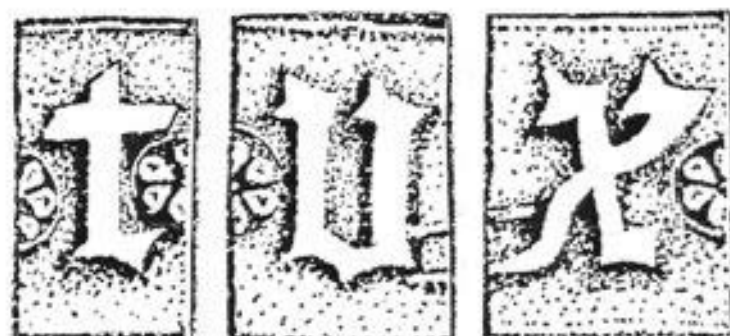
a b c d e



f g h i l



m n o p r



s t u-v

SAINT MAXIMIN
CLOCHE DE L'HORLOGE
lettres de l'inscription

DESSINS: F. CARRAZÉ - 1983

0 2 cm



x y z a c e g h i l

Fig.2 - Les lettres employées pour la rédaction des divers textes

même époque. Les mentions dans les archives communales ne manquent pas qui soulignent le rôle social et laïc de la cloche (5).

La dernière inscription, en caractères plus petits, occupe le registre moyen et livre un nom MICHEL GARRI qui est sans doute et comme le suggèrent les trois cloches qui l'encadrent, le nom du fondeur.

Les figurations

Elles sont étroitement mêlées aux textes et doivent donc leur être associées. La rosette qui accompagne le nom du fondeur est à mettre en parallèle avec celles qui sont avant et après chacune des grosses lettres. Elle signifie que Michel Garri n'est pas que le fondeur mais aussi celui qui a réalisé les matrices des lettres et peut-être celles des figurations.

La vierge à l'enfant qui sert de ponctuation finale à la phrase "si ergo ... os abiren" se rapporte directement à os et la phrase, isolée de son contexte évangélique retrouve un sens bien précis comme supplique que la cloche adresse à un éventuel agresseur. "Si tu me sollicites" rappelle que la cloche est là pour prévenir les populations des calamités, guerres, incendies, orages ... "Laisse les, eux, aller" la mère et l'enfant symbolisés par Marie mère de Jésus, est presque un ordre que donne la cloche mais aussi ceux à qui elle est dédiée, l'Eglise et la Maison d'Anjou symbolisées par la croix fleurdelysée qui suit cette première phrase et précède la date du coulage de l'instrument. Cette date doit aussi être interprétée. Ce n'est pas seulement celle d'un acte assez banal qui consiste à fondre du métal pour en faire une cloche. C'est surtout celle de la volonté manifestée par René d'Anjou, comte de Provence et roi de Naples pour protéger ses sujets et, en cette fin du Moyen-Age, d'introduire dans les moeurs, même guerrières, un peu d'humanité (6).

Au registre large inférieur la phrase en provençal est coupée après "reloge" par la figuration du Christ en croix qui nous rappelle que le temps est compté depuis Jésus crucifié pour sauver les hommes. A chaque heure qui sonne ce Christ renouvelle l'acte essentiel de la liturgie la Communion. Il est Empereur de l'empire chrétien comme en témoignent des dédicaces plus significatives que nous trouvons sur d'autres cloches de la fin du Moyen-Age,

XPS VINCIT, XPS REGNAT, XPS IMPERAT (7)

Enfin, le dernier motif, sans relation avec le texte puisqu'il en est isolé, présente l'archange Michel, patron des hommes d'armes, qui assure ici la protection des défenseurs de la cité et devient le garant de la légitimité de leurs interventions. Mais aux pieds et à droite de cette représentation se développe le nom du fondeur, dont le prénom est Michel, et qui se met ici doublement sous la protection de l'Archange. Si Saint Michel est le représentant du Christ, comme le montre la croix de son arme, il représente aussi la maison d'Anjou dont il porte l'oriflamme et surtout il manifeste le rôle de protecteur des saint-maximinois dont se réclamaient Charles II et, ensuite, ses descendants. L'écu porté par Saint-Michel trouve sa concrétisation dans les nombreux privilèges accordés par les comtes angevins de Provence à la Communauté de Saint-Maximin (8).

La seule figuration que nous n'ayons pu déchiffrer est la petite boucle pattée isolée dans le registre étroit central au-dessus du M final de "MAXIM". Si, comme nous le suggérons, il s'agit de la représentation d'une trompette, celle-ci soulignerait le rôle particulier de la cloche de Saint-Maximin qui est un instrument d'appel et non une cloche liturgique ; ses positions marqueraient alors à qui s'adressent en premier lieu les tintements de l'instrument, la mère et l'enfant de Saint Maximin.

(5) Elle annonce les réunions du Conseil Général de la Communauté de 1757 à 1790 (Arch.comm.BB34,f°116 et BB37,f°469). En 1774, suite à des troubles provoqués par des ouvriers agricoles, elle marquera l'heure de départ et de retour des gens du travail (BB35,f°740).

(6) voir note 4 p.62

(7) voir au tableau n°1, p.67, celles des cloches d'Aups, la Cadière, Rians et Mons 2

(8) La Communauté de St-Maximin était depuis longtemps sous la protection de Saint-Michel puisqu'une charte de l'abbaye de St Victor (M.Guérard n°222) datée du 5 juil.1093 précise que l'église de St-Maximin possède un autel à Saint Sidoine et un autre dédié à Saint Michel.

Au sujet de la protection particulière des comtes angevins de Provence, voir les originaux du cartulaire municipal conservés aux archives municipales ou la publication de Louis Roestan (-1862-, Paris).

Tous ces motifs, géométriques ou figurés, qui ornent et historient la surface extérieure de la cloche de Saint-Maximin représentent un important travail de mise en page indépendant du coulage proprement dit. Il est ici nécessaire de rappeler qu'une cloche, comme tous les objets obtenus par le coulage d'un métal suivant la technique dite "à cire perdue" s'obtient à partir d'un noyau sur lequel est constituée une fausse cloche recouverte elle-même d'une chappe (9). Le profil intérieur de la cloche est donné sur le noyau par la planche à trousser montée sur un axe à crapaudine. On élabore alors une fausse cloche en terre fine sur ce noyau. Le profil externe avec tous les joncs et les incisions concentriques et parallèles à la base de la cloche est obtenu avec un gabarit qui, en se déplaçant autour de l'axe de la fausse cloche, creuse les incisions et file les joncs. C'est à ce moment qu'intervient un ouvrier spécialisé, peut-être le fondeur lui-même, qui va mettre en place la décoration propre à chaque cloche. En effet, nous ne pensons pas, encore que cela reste à démontrer, que le gabarit était refait lors de chaque coulage. Les reliefs, pour les creux et les entailles et pour les joncs, y étaient sûrement faits une fois pour toutes (10). Dans les registres ainsi déterminés vont être posés les inscriptions et les motifs décoratifs. En ce qui concerne les inscriptions, il est évident qu'elles sont réalisées à la demande ainsi que le prouve la cloche de Saint-Maximin qui porte le nom de la ville et comme le montre aussi le tableau comparatif (tableau n°2). De plus l'étude minutieuse de ces inscriptions montre que chaque lettre a été posée séparément (11) car son empreinte mord sur le jonc qui délimite le registre ou bien marque un trait en creux entre certaines des lettres. Enfin, chaque lettre est inscrite dans un rectangle bordé à droite et à gauche d'une demi-rosette dont la coupe correspond avec la hauteur du rectangle (fig.2) et, dans une succession de lettres, ces demi-rosettes ne se font pas parfaitement vis à vis et sont rarement complémentaires les unes des autres. Il en est sûrement de même pour les motifs en relief car leur emplacement semble toujours judicieusement choisi par rapport aux textes. Il est donc évident que ces inscriptions et ces figurations sont mises en place après la confection de la fausse cloche.

Deux possibilités s'offrent alors : l'estampage dans la chappe ou la pose sur la fausse cloche des reliefs préalablement composés à partir d'une matrice (12). La première solution a l'inconvénient d'obliger le décorateur à travailler à l'envers et de risquer une déformation de la chappe encore molle par la pression du tampon qui porte le motif. La seconde méthode est encore utilisée aujourd'hui et semble l'avoir été pour la cloche de Saint-Maximin car, sur cette dernière, nous n'avons jamais trouvé de trace d'arrachement du support que ne peut manquer de produire l'estampage d'un motif bien creux et à angles vifs. Cette seconde technique exige du fondeur qu'il mette à la disposition de ses clients tout un assortiment de motifs décoratifs, lettres et figurations. Ces matrices sur lesquelles est pressée de la cire molle, peuvent être en bois dur sculpté ou en métal coulé. Pour les lettres, la réalisation de matrices inversées en bois semble fort probable bien que nous n'ayons pas observé de défauts dus à une fente dans certains bois. Par contre, pour les motifs figurés, ils semblent être issus d'originaux en matière molle telles qu'argile ou plus probablement cire. A partir de ces originaux en cire, il est possible de réaliser une matrice en bronze, comme la cloche coulée suivant la technique de la cire perdue mais cette fois sans noyau.

A partir de ces matrices, le décorateur va réaliser de fragiles estampages

(9) voir "Archéologia" n°84 - juillet 1975 - p.83

(10) encore qu'il soit possible pour les parties en relief sur le gabarit de faire des pièces mobiles qui détermineront les incisions sur la fausse cloche.

(11) cette technique de la composition des textes à partir de caractères mobiles est à la base de la typographie moderne et à l'origine du renom de Johan Gutenberg et Laurens Janszoon Coster dont l'invention est à peine antérieure à la confection de la cloche de Saint-Maximin (1450).

(12) technique employée sur certaines porcelaines, entre autres celles des manufactures d'Etruria (C.B.) et mise au point par Josiah Wedgwood (1730-1795).

de chaque lettre nécessaire au texte et de chaque figuration ou motif décoratif qu'il fixera délicatement sur la surface de la fausse cloche. Au coulage, la cire fondra au contact du métal chaud et laissera un creux que remplira de suite le bronze en fusion.

Au travers de toutes ces opérations, il devient évident qu'un fondeur ou une équipe de fondeurs de cloches doit avoir à sa disposition un matériel important, argile fine, métal, outils et matrices. De plus il lui faut trouver sur place de quoi monter son creuset et les diverses pièces du moule d'où sortira la cloche. Si donc il est démontré par certaines découvertes que les cloches étaient fondues sur place, il est aussi certain que les fondeurs qui avaient une commande en un lieu bien précis essayaient d'obtenir la réalisation d'autres travaux dans les environs, ce qui pose plusieurs problèmes à l'archéologue. Tout d'abord il devient évident que la découverte d'une cloche ancienne ou des vestiges d'un atelier éphémère de fonte peut amener à la découverte d'autres cloches ou même d'objets originaux du même atelier. Ensuite, la découverte de vestiges d'un atelier et de restes d'un moule de cloche n'indique pas obligatoirement que ce moule soit celui de la cloche du lieu de la découverte. Ce peut être celui d'une autre commande faite pour un village des environs. La récupération sur place par le fondeur d'alliages de métaux peut sensiblement modifier la composition d'un bronze, rendant ainsi stérile toute recherche analytique. Par contre la comparaison des motifs décoratifs et surtout des lettres des inscriptions peut déboucher sur l'identification de cloches issues d'un même fondeur sans pour autant provenir du même atelier éphémère. Il est même possible de proposer une chronologie des réalisations à partir de l'usure des matrices et de déceler d'éventuels surmoulages. Enfin, le catalogue des figurations étant préparé d'avance et étant relativement restreint, l'étude de l'iconographie des instruments d'une époque bien définie et la comparaison avec celle d'autres époques peuvent être extrêmement enrichissantes.

Les cloches varoises du Bas Moyen-Age

L'inventaire des cloches varoises ne présente aucun instrument antérieur à celui de 1445 (Fréjus, voir tableau n°1). Cet inventaire en cite six pour la deuxième moitié du XV^{ème} siècle et six fondus au XVI^{ème} siècle, avant 1520. Sur ces douze cloches, neuf appartiennent à des édifices religieux, dont sept à clochers, et trois à des campaniles laïcs. Les dimensions données pour le diamètre et la hauteur totale de chaque instrument ont entre elles un rapport sensiblement égal à 1. Seul Fréjus montre un rapport tombant à 0,84. En tenant compte du fait de la précision relative des mesures, faites parfois dans des conditions difficiles, il semble qu'on puisse dégager des constantes dans la constitution des moules servant à couler les cloches. A la mesure 103 (voir tableau n°1) correspondent les cloches d'Aups et de la Cadière, à 83 Mons 2 et Saint-Maximin, à 73 Bauduen et Cotignac, à 60 Bargème, Mons 1 et Villecroze (13). Ces associations ne sont qu'hypothétiques et l'origine commune de deux cloches ne peut être confirmée que par une étude précise pour chacune d'elles du profil extérieur dû au gabarit et du profil intérieur issu de la planche à trousser. Les poids s'échelonnent entre 130 et 700 kg, d'après l'estimation avancée par les auteurs de l'inventaire, et la note émise par le tintement de chaque instrument ne semble constante que pour les plus lourds : sol dièse.

Chacune des cloches citées porte sur le cerveau une inscription en lettres gothiques dont nous donnons le texte en nous référant aux auteurs de l'inventaire campanaire (voir tableau n°2). Aucune de ces inscriptions n'est absolument semblable à l'autre. Cependant, trois d'entre elles présentent pratiquement le même texte, celles d'Aups, de la Cadière et de Rians. Mais l'inscription de Rians se distingue déjà des deux autres par des compléments au texte de base. Quant aux cloches d'Aups et de la Cadière, si elles présentent des analogies de texte, de dimensions, de poids et de note émise, elles diffèrent par la date. Et la poursuite de l'étude

(13) Les variations notées sur le tableau n°1 peuvent provenir d'épaisseurs légèrement variables pour un noyau constant et aussi de la dimension des anses moulées à part dont la hauteur est comprise dans la mesure totale annoncée.

COMMUNE	DATE	EDIFICE	RELIÉDIFX	CAMPANILE LAIC	POIDS kg	DIAM cm	HAUT cm	NOTE	NOM
		CLOCHER	AUTRE						
AUPS	1475		Collégiale N.Dame		700	103	103	sol dièze	
BARGEME	1504	St Nicolas			130	59	60		
BAUDUEN	1510	St Pierre			245	75	76	la	
LA CADIÈRE	1458	St André			690	104	105	sol dièze	
COTIGNAC	1496			Horloge	235	73	73	ré dièze	
FREJUS	1445	N.D. St Léonce	campanile		158	63	75	fa	la Spitalière (?)
GAREOULT	1511	St Etienne-horloge	campanile		155	64	65	mi	
MONS 1	1488	St Pierre et Paul			142	60	60	ré dièze	Vénus
MONS 2	1501	St Pierre et Paul			350	83	83	la dièze	Marie-Anne Sauveterre
RIANS	1511	St Laurent (?)			660	100	100	sol dièze	
ST MAXIMIN	1476			Horloge	360	83	83	mi	
VILLECROZE	1509			Horloge	142	60	62	fa	

AUPS

MCCCCLXXV. XPS VINCIT.XPS REGNAT.XPS IMPERAT. AB OI MALO NOS DEFENDAT.

BARGEME

MVCIIII SANCTA MARIA MATER DEI HORA PRO NOBIS

BAUDUEN

MVCX. IHS AUTE TRANSIENS PER MODIUM ILLORU IBAT. ET VERBU CARO FACT EST.

LA CADIÈREXPS VINCIT.XPS REGNAT.XPS IMPERAT AB OI MALO NOS DEFENDAT.
ANNO DNI MCCCCLVIII.COTIGNAC

MCCCCLXXXVI. IHS. XPS IESUS MARIE SALVATOR MUNDI SALVA NOS PERIMUS...

FREJUS

MCCCXXXIII. AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINUS TECUM.

GAREOULT

A PESTE ET PRODICTIONE LIBERA NOS DNE. MVCXI

MONS 1

MCCCCLXXXVIII. IHS AVT TRANSIENS PER MEDIU ILLORU IBAT.

MONS 2

MVCII. CHRISTUS VINCIT REGNAT IMPERAT ET DIABOLUM UNCREPAT.

RIANSMCCCCKXI. XPS VINCIT XPS REGNAT XPS IMPERAT. AUDIET XPS AB MALO NOS
DEFENDAT TIBI SOLI GLORIA.SAINT MAXIMINMCCCCLXXVI. SI ERGO ME QUERITIS SINITE OS ABIREN.
LA CAMPANA DAL RELOGE DE LA VILO DE SANT MAXIM. MICHEL GARRIVILLECROZE

AVE MARIA GIA PLENA DUS TECUM. MVCIX.

En haut, tableau n°1 -

Les diverses cloches du Var antérieures à 1520 et leurs caractéristiques

En bas, tableau n°2 -

Les inscriptions qui figurent sur les cloches du Var antérieures à 1520.

du décor, deux médaillons de la Vierge à l'enfant et deux médaillons du Christ de Pitié pour Aups, un médaillon de la Vierge à l'enfant et un de Saint Michel pour la Cadière, ne permet plus de penser que certaines cloches étaient fabriquées en série en attendant d'être vendues.

Toutes les inscriptions sont accompagnées de médaillons (14) ornés de personnages en relief. Là aussi on peut noter une certaine uniformité puisque la Vierge à l'enfant se trouve sur toutes les cloches (15), que l'on trouve deux médaillons de la Vierge associés à deux médaillons du Christ de Pitié sur celles d'Aups, de Mons 1 et de Rians. Saint Michel vient en complément de la Vierge à l'enfant sur six cloches et la Crucifixion vient en complément des deux autres sur quatre cloches. La cloche de Fréjus se distingue par la représentation d'un saint mal identifié (Saint Léonce ?) et celle de Saint Maximin se singularise par une croix potencée à extrémités fleurdelysées. Il ne semble pas que la fleur de lys figure sur une autre cloche que celle de Saint-Maximin avant la réunion de la Provence au royaume de France puisqu'il faut attendre 1529 pour voir figurer sur la cloche de Comps une crucifixion sur un socle à gradins fleurdelysés. En dehors de leurs caractères propres dans les dimensions et le texte de la dédicace, il est possible de grouper quelques cloches dans une catégorie définie par les thèmes iconographiques communs qui complètent ce texte : la Vierge à l'enfant, le Christ sur la Croix et l'Archange Michel terrassant le Dragon. A cette catégorie appartiennent les instruments de la Cadière, de Cotignac, de Mons 1 et de Saint Maximin. On peut y ajouter deux cloches plus récentes : Draguignan (1569) et Seillans (1561).

On peut avancer à l'examen de ces quelques cloches du Bas Moyen-Age que chacune d'entre elles est fondue dans un moule décoré à la demande et suivant un modèle profilé d'avance. Ces modèles existent en plusieurs dimensions. Les inscriptions des dédicaces, en caractère gothique, sont généralement en latin, exceptionnellement en provençal. Elles sont accompagnées de figurations choisies dans un catalogue mais parfois réalisées à la demande. La composition des textes et la mise en page des figurations se font à l'aide de caractères mobiles. Les textes et les décors semblent issus d'un répertoire assez restreint pour des causes technologiques et aussi parce qu'il semble qu'ils suivent une inspiration commune, à la fois dans l'idéologie et dans l'iconographie.

Bibliographie

L.Janvier -1980- Cloches antérieures à 1792-1793 dans le Var, Bulletin des Amis du Vieux-Toulon n°102
P.Carrasé -1983- La campana dal relogio, Histoires de Saint-Maximin n°5

parus dans les Cahiers de l'ASER

L.Janvier -1983- Cloches antérieures à 1793 dans le canton de La Roquebrussanne, Cahier de l'ASER n°3
pp. 85-93
S.Porre -1987- Cloches postérieures à 1793 dans le canton de La Roquebrussanne, Cahier de l'ASER n°5
pp. 83-86

(14) Aucun décor n'est mentionné à propos de la cloche de Bargème. D'autre part, les auteurs de l'inventaire désignent sans faire de distinction par niche ou médaillon les reliefs de forme géométrique qui portent les diverses figurations.

(15) Sauf celle de Villecroze qui est directement dédiée par le texte à la Vierge Marie.

UN "RELIEUR ORDINAIRE DU ROI", ORIGINNAIRE DE MÉOUNES : AUGUSTIN DUSSUEIL (Méounes 1673 - Paris 1746)

Jérôme Dussueil +

Dans son ouvrage paru en 1936 sur "Méounes, Etude archéologique et historique", l'abbé V. Saglietto évoque en quelques lignes le destin particulier du personnage qui occupe cette étude. C'est à partir de ce texte de référence que des investigations ont été menées dans le cadre de recherches généalogiques et historiques sur les anciennes familles de Méounes. Bien que très documenté et étayé sur de nombreuses références, le livre de V. Saglietto comporte en la matière quelques erreurs et des imprécisions sans doute imputables à ses sources d'information. Il a fallu ainsi restaurer l'identité et la généalogie des personnes mentionnées : erreurs de prénoms, confusions de générations, etc... Ces mises en ordre effectuées, les découvertes sont venues qui ont soutenu et complété le livre de V. Saglietto à la mémoire duquel sont rédigés les développements qui suivent ; l'ancien curé de Signes mérite en effet la gratitude de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la haute vallée du Gapeau en général et à celle de Méounes, en particulier.

Augustin DUSSUEIL voit le jour à Méounes le 2 septembre 1673 ainsi que l'atteste l'acte de baptême de même date qui figure dans les registres paroissiaux conservés à la Mairie de Méounes et dont le double est déposé aux Archives départementales du Var à Draguignan :

"Augustin Dussueil, fils d'Honoré et Isabeau Billonne a été baptisé
"le 2 septembre 1673. Le parrain Louis Dussueil, la marraine Anne
"Jaufroy du lieu de Signe. Par moi.
"signé : Barry, vicaire, H. Dussueil, L. Dussueil

Il est le quatrième enfant d'une famille qui en comportera neuf, six filles et trois garçons, tous nés à Méounes entre 1665 et 1685, du mariage d'Honoré Dussueil (1641-1721) avec Isabeau Billon (1647-1697).

Par son père, le nouveau-né descend d'une famille implantée à Méounes depuis au moins le début du XVI^{ème} siècle et, par sa mère, il se rattache à la paroisse voisine de Signes où les Billon sont connus sous le nom de Billon de Cancérille, du nom du quartier sis à l'est du village et mitoyen de Méounes où ils résident. C'est sous cette appellation que l'abbé V. Saglietto désigne cette famille. Cette alliance entre deux communautés villageoises voisines se manifeste également dans l'acte de baptême d'Augustin puisque l'on observe que le parrain, Louis Dussueil (1639-1681) est son oncle de Méounes tandis que la marraine, Anne Jaufroy est originaire de Signes.

Des premières années de la vie du jeune Augustin, les archives ne révèlent rien de particulier en cette époque où, sur le plan extérieur, Louis XIV mène la guerre contre la Hollande et où, à l'échelle régionale, la Provence connaît des temps

paisibles.

C'est vraisemblablement dans l'enceinte du village avec, parfois, des incursions à Cancérille ou dans les paroisses mitoyennes habitées par d'autres membres de sa famille (Belgentier notamment) que se déroula l'enfance de ce garçon.

Vint alors le moment où il fallut envisager une orientation professionnelle dans ce milieu rural où les débouchés étaient rares. Sous la nécessité économique, de nombreux Mécounais quittaient chaque année leur village natal pour trouver à Toulon, à Marseille ou ailleurs des conditions de vie moins rudes que sur les rives du Gapeau.

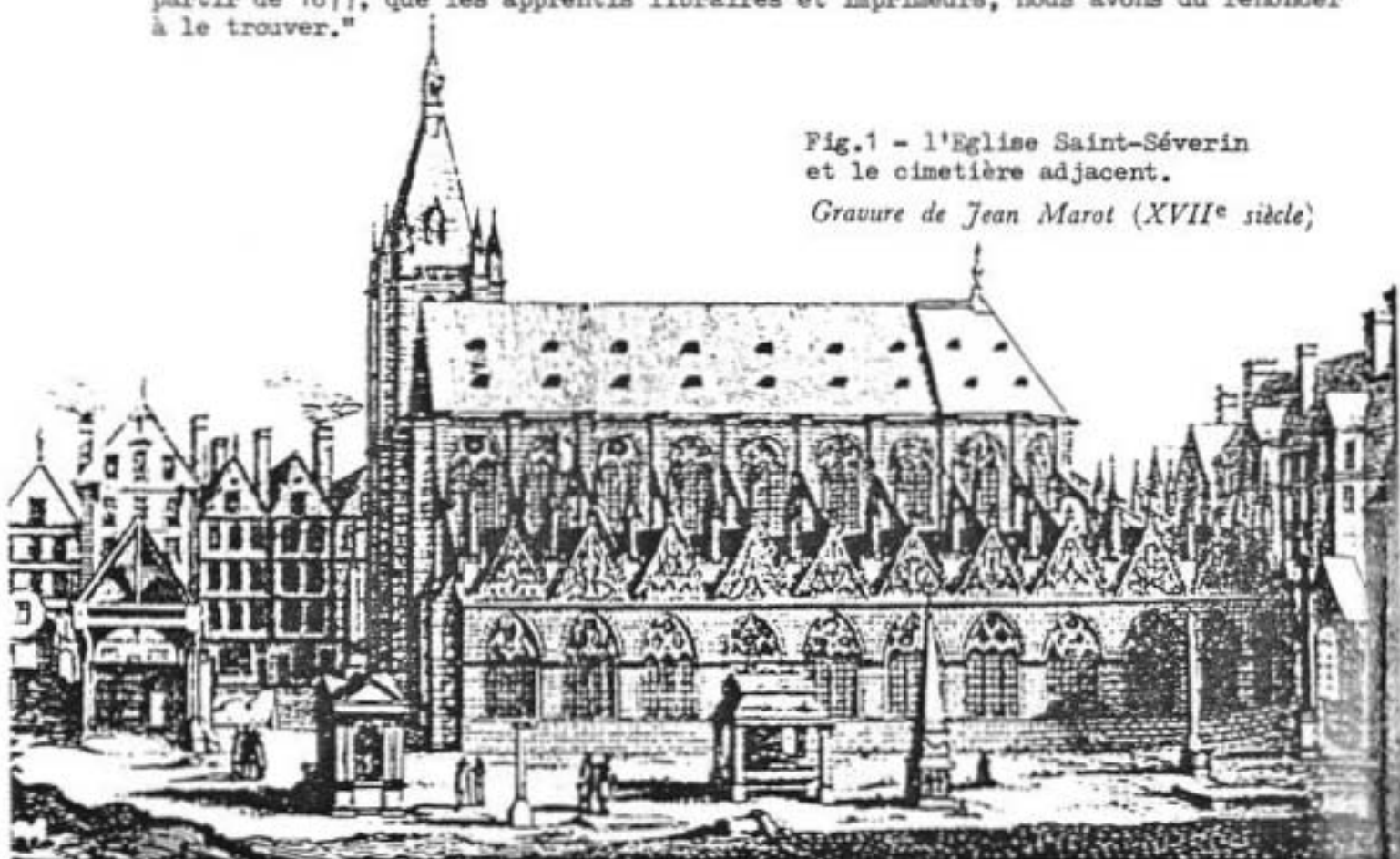
Alors que le tissage était l'une des activités traditionnellement exercées par sa famille paternelle et que, dans le territoire de la paroisse, étaient seuls pratiqués les quelques métiers nécessaires à l'économie locale - augmentés d'une fabrique de drap, d'une tannerie, de moulins à papier - le jeune Augustin s'orienta dans une voie tout à fait originale grâce à l'appui de l'un de ses cousins germains.

Si l'on en croit les lettres de Jean Billon citées par l'abbé V. Saglietto "vers la fin du XVII^{ème} siècle, le jeune homme (Augustin) vint à Paris, attiré par son cousin Jean Billon de Cancérille, de Signes, qui, par ses longs et courageux voyages en Perse, y jouissait d'un grand crédit. Plein d'ardeur et de fermeté, il parvint, après plusieurs années d'un labeur intelligent chez divers patrons, à créer dans la Capitale un atelier de reliure ..."

Dans son ouvrage sur les "Relieurs Français" publié en 1893, Ernest Roquet (Thoinan) écrit, de son côté, à propos de cette période d'apprentissage : "Il ignorait et, nous ne sommes malheureusement pas mieux renseignés que lui à cet égard, comment Dussueil vint à Paris où il fit son apprentissage ; mais il était amené à croire que ce fut chez Philippe 1^{er} Padeloup parce que, le 23 novembre 1699, à Saint-Séverin, il en épousait la fille nommée Françoise et alors âgée de vingt-cinq ans. Ce mariage impliquerait tout au plus que Dussueil travaillait comme compagnon chez le père de sa future ; quant au nom du maître dont il fut l'élève, le seul registre des apprentissages qui nous ait été conservé ne mentionnant, à partir de 1677, que les apprentis libraires et imprimeurs, nous avons dû renoncer à le trouver."

Fig.1 - l'Eglise Saint-Séverin
et le cimetière adjacent.

Gravure de Jean Marot (XVII^{ème} siècle)



On peut penser qu'appelé à Paris par son cousin Billon, Augustin réussit grâce à ses relations à entrer dans la corporation des libraires-relieurs où il put travailler et apprendre un art pour lequel il avait peut-être des dispositions naturelles ou dont il avait acquis les rudiments dans la vallée du Gapeau, dans les tanneries situées entre Méounes et Belgentier.

Ainsi devenu Parisien, Augustin passa plusieurs années d'initiation maîtrisant peu à peu la technique de la reliure d'art dans l'atelier d'un maître qui fut, peut-être, parmi les plus grands de son époque.

Le grand événement de sa vie personnelle et professionnelle fut, sans aucun doute, son mariage qui consacra son appartenance à une corporation prestigieuse et son alliance avec l'une des plus anciennes et plus notables familles de relieurs du Roi.

Le 23 novembre 1699 en effet, Augustin épouse en l'église Saint-Séverin, au coeur du "quartier de l'Université hors duquel les relieurs ne pouvaient habiter", Françoise Padeloup (1675-1714) fille du maître relieur Philippe 1er Padeloup (1650-1728) et petite-fille d'Antoine Padeloup, reçu maître relieur en 1633.

Conservé au Minitier Central parisien, aux Archives Nationales, le contrat de mariage passé devant maître Barbar, notaire à Paris, indique que "fut présent Augustin d'Usueil, libraire à Paris, demeurant rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Séverin, fils d'Honoré d'Usueil, marchand demeurant en la paroisse de Meosne près Marseille en Provence". Les amis et témoins du marié furent Gaspard Raibaud, prêtre, prieur de Saint-Pierre d'Orléans, grand supérieur de l'Hopital général de Paris, assisté de Marie Mirlandon, parente de Charles Mirandon, premier époux de la belle-mère d'Augustin. On observe que le cousin Jean Billon n'est pas présent à l'établissement de ce contrat. La dot de l'épouse est constituée d'une somme de 900 livres dont 336 payées en "une année de nourriture et logement que le dit Padeloup (père) et sa femme ont promis solidairement de fournir aux futurs époux en leur demeure et avec eux à commencer du lendemain de la célébration du mariage". Une cohabitation entre générations s'organise donc pour le départ dans la vie d'un jeune ménage aux revenus modestes.

De cette union naquirent sept enfants en l'espace de neuf années : Marie-Anne (1700), Philippe-Augustin (1702-1705), Jeanne-Françoise (1703), Argélique (1704), Marie (1706), Philippe-Augustin II (1708) et Pierre (1709). La postérité de ces enfants n'est pas établie et elle sera vraisemblablement difficile à connaître en raison, notamment, de la destruction de l'Etat-civil parisien lors des événements de la Commune de Paris en 1871.

La rue Saint-Jacques et le quartier de l'Université furent le cadre géographique où, en une unité de lieu quasi-totale, se déroula la vie d'Augustin et de sa famille.

C'est dans cette rue qui fut probablement la première rue de Paris (ancienne via superior romaine) qu'Augustin vécut et travailla. C'est là qu'après quinze années de mariage s'éteignit Françoise, son épouse, alors que leur dernier enfant n'avait que six ans. Morte le 16 février 1714 dans sa quarantième année, Françoise Padeloup fut inhumée le lendemain après la célébration de ses obsèques en l'église Saint-Séverin.

Si l'on ignore la date à laquelle Augustin se fit recevoir maître, on observe que l'acte de décès de son épouse le qualifie de "Relieur de Monseigneur et de Madame la Duchesse du Berry" (mariés en 1710, le duc mourut en mai 1714 et la duchesse en 1719). La duchesse de Berry, fille du Régent, eut un rôle très important dans la carrière d'Augustin Dussueil à qui elle confia la reliure d'un grand nombre de volumes sur lesquels il put manifester ses talents et gagner la faveur de son illustre cliente. Pour elle, il composa des reliures somptueuses portant toutes les "armes de France, à la bordure engrêlée de gueule, qui est de Berry, accolées d'Orléans" et au dos les lettres M.L. entrelacées.

Son goût de l'apparat ainsi satisfait, la duchesse de Berry décida d'apporter un appui décisif à son relieur en intervenant auprès du Régent pour qu'une distinction particulière lui soit conférée.

On sait qu'il existait plusieurs degrés dans la hiérarchie de la corporation des relieurs : au-dessus des "relieurs suivant la Cour" nommés par le grand prévôt, se trouvaient les "relieurs ordinaires" désignés par le Roi. Un usage s'était établi suivant lequel il n'y avait que deux relieurs ordinaires à la fois. Or, alors qu'aucune vacance ne s'était produite, la duchesse de Berry obtint du Régent qu'Augustin soit nommé relieur ordinaire du Roi à côté des deux titulaires alors en activité. Un brevet officiel fut alors délivré dont l'original est conservé aux Archives Nationales :

" Aujourd'hui 26 février 1717, le Roy estant à Paris, ayant
 " esgard aux témoignages avantageux qui lui ont été rendus
 " de la probité et capacité d'Augustin de SUEIL, maistre relieur à Paris, et voulant en cette considération le traiter favorablement, sa Majesté, de l'avis de M. le Duc d'Orléans, son oncle Régent, a retenu et retient le dit de Sueil en la charge de l'un de ses relieurs ordinaires pour par luy en faire les fonctions, en jouir et user aux mesmes honneurs, prérogatives et privilèges dont jouissent les autres relieurs de Sa Majesté, avec le pouvoir de mettre au devant de sa boutique un tapis chargé des armes et panonceaux de Sa Majesté. Et pour assurance de Sa volonté, Elle ma commandé d'expédier au dit de Sueil le présent brevet
 " qu'Elle a signé de sa main et fait contresigner par moy
 " conseiller, secrétaire d'Etat, ...

L'autorisation de mettre sur sa boutique "un tapis décoré des armes" royales était souvent accordée à des imprimeurs ou à des libraires royaux, mais, selon Thoinan (-1970-), rarement à des relieurs. Selon cet auteur, "c'est peut-être ici la seule fois qu'elle est mentionnée dans un brevet de relieur".

On peut penser qu'à côté des Armes de France surmontées de la couronne royale, Augustin avait ajouté les Armes de la duchesse de Berry, sa protectrice. Ainsi distingué, Augustin développa une activité très intense et sa réputation grandissait chaque jour, ses reliures étant très recherchées tant à Paris qu'à l'étranger. Parmi les amateurs étrangers, ceux de la Grande-Bretagne furent les plus nombreux à la suite notamment, de la vente à des libraires britanniques de la bibliothèque de François de Loménie de Brienne, évêque de Coutances, décédé le 10 août 1723. Le chapitre ayant besoin d'argent pour réparer la cathédrale "se dépêcha de vendre en bloc la bibliothèque épiscopale aux libraires anglais James Woodman et David Lyon qui l'emportèrent à Londres" (Thoinan -1970-) alors que le cardinal Dubois avait d'abord interdit la vente de ces livres par un arrêt du Conseil d'Etat du 23 avril 1723.

Dans la perspective de la première vente interdite par le Ministre du Régent, Augustin fut chargé de la reliure d'environ "400 volumes dont 140 in folio, 155 in 4° et 145 in 8° et 12° (Thoinan -1970-).

Dans leur catalogue, les libraires anglais indiquèrent que la vente comportait des livres en excellente condition "nouvellement et très joliment (nicely) couverts, dessus et dedans, en maroquin, par le fameux Dusueil" (Thoinan -1970-). Le nom d'Augustin devint alors célèbre en Angleterre au point que l'écrivain anglais Pope écrivait dans sa "Quatrième Epître morale" que le comble de la gloriole pour les collectionneurs riches et maniaques est de "posséder dans leur bibliothèque ... des volumes reliés par Duseuil (Thoinan -1970-).

A la mort de Louis-Joseph Dubois, relieur ordinaire du Roi, Augustin recueille la place vacante par ce nouveau brevet :

" Aujourd'hui 15 février 1728, le Roy estant à Versailles,
 " bien informé de la capacité d'Augustin de Seuil et de sa
 " fidélité et affection à son service, Sa Majesté l'a retenu et retient en la charge de l'un des relieurs de sa maison, vacante par le deceds de Louis de Bois, dernier possesseur d'icelle ; pour le dit de Sueil l'avoir et exercer en jouir et user, aux honneurs, autorités, privilèges, franchises, libertés, gages, droits, fruits, profits, revenus et esmolumens accoutumés et y appartenants tels et



Fig.2 - Reliure mosaïquée aux Armes du Duc d'Orléans
(d'après L.M.Pichon -1951- n°154, p.71)

" semblables qu'en a jouy ou dû jouir ledit du Bois et
" tant qu'il plaira à sa Majesté, ...

Augustin compte alors dans sa clientèle presque tous les bibliophiles de son temps et son nom devait traverser les années "en étant toujours accompagné des plus pompeux éloges" (Thoinan -1970-). De ses reliures, on admirait "la perfection de ses corps d'ouvrage, la délicatesse de sa couverture, la qualité de ses maroquins, l'élégance et le fini de ses dorures, ... (Thoinan).

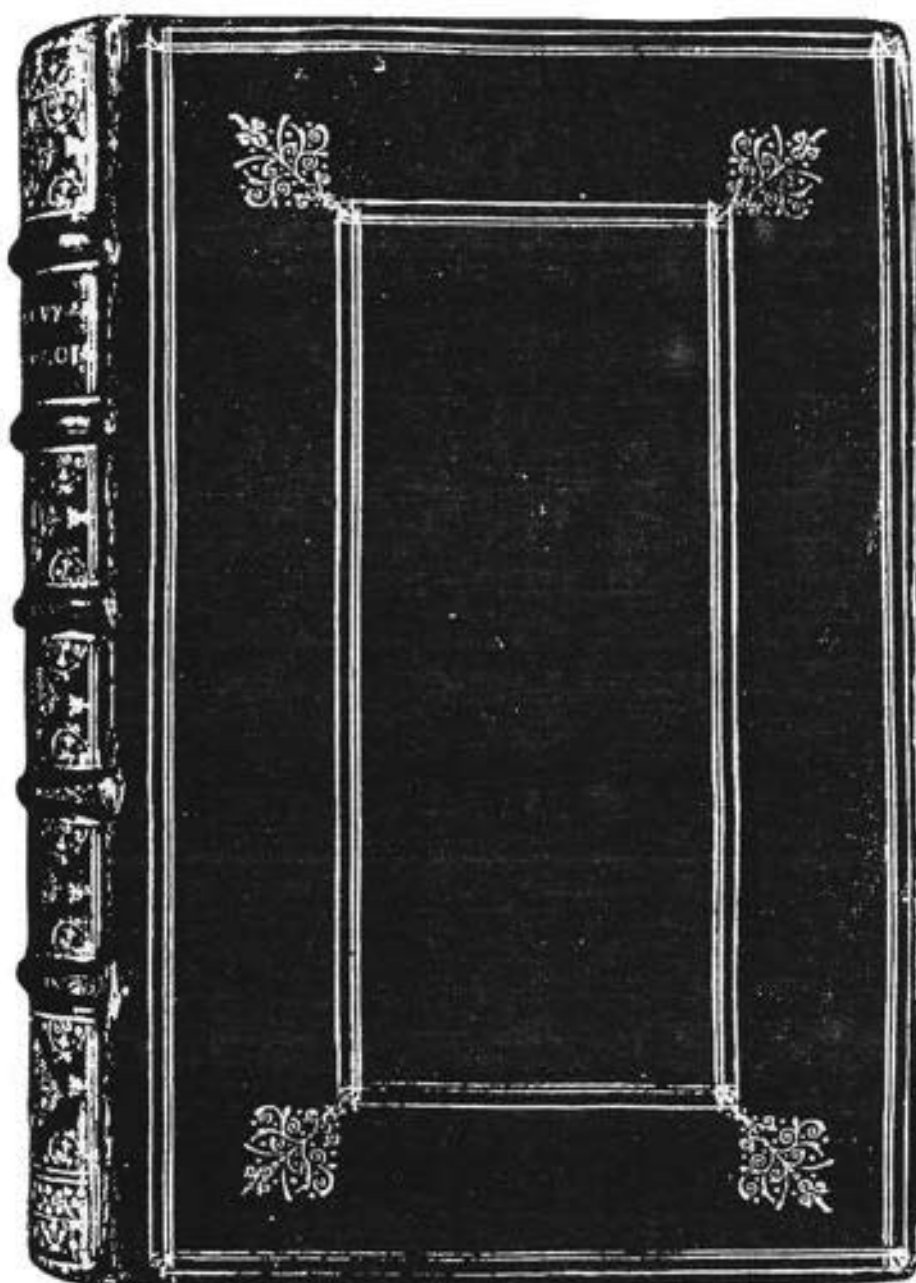


Fig.3 - Maroquin rouge. Décor "à la Du Seuil", XVII^e siècle.
 Sur : IMBOTTI de BEAUMONT (L.),
L'escuyer françois qui enseigne à monter à cheval..., Paris, 1682. 8° He 5

Il est paradoxal d'observer qu'il est maintenant très difficile d'authentifier de manière indiscutable tous ces ouvrages tant recherchés jadis. Aucun volume ne porte en effet son nom, sa marque ou un quelconque indice assurant de l'origine de la reliure ou de la dorure. Quant aux fers, aux formes souvent originales, ils ne peuvent non plus être retenus comme éléments d'identification puisqu'ils passaient fréquemment d'ateliers en ateliers.
 Pour Thoinan "on n'aura de certitude à cet égard qu'au moyen de reliures jus-

fiées comme son oeuvre par des comptes émanant de sources incontestables, à moins que ce ne soit par des volumes aux Armes de Loménie décrits au catalogue de 1724 sous son nom".

Sans doute rares, ces sources existent cependant puisqu'ainsi, Louis-Marie Michon, dans son livre paru en 1951 sur "la Reliure Française" attribuée à Augustin Dussueil diverses reliures nomément désignées dont l'une fut récemment vendue aux enchères publiques à l'Hotel Drouot et fut reproduite dans le catalogue de la vente (cf. fig.). Il s'agit d'une reliure mosaïquée, exécutée vers 1720 aux Armes du duc d'Orléans (le Régent) ou de son fils Louis. Elle est citée par Michon en page 71 de l'ouvrage pré-cité, sous le numéro 154. Cette précieuse reliure devait sans doute contenir un exemplaire de "Daphnis et Chloé" (1718) avec les figures du Régent. Elle fait l'objet de la description technique suivante :

- " Volume in 12, maroquin olive, dos finement orné de fleurs de lys et rosaces dorées et mosaïquées sur fond de points d'or ;
- " plats entièrement couverts d'une cartouche de maroquin rouge
- " orné d'écailles, fleurs de lys en mosaïque citron aux angles ;
- " sur les côtés, bandes de maroquin citron losangées d'or, fond
- " semé de petits fers dorés ; armoiries au centre, dentelle intérieure.

Cette reliure fut adjugée pour dix sept mille francs en décembre 1973.

Membre de la corporation des relieurs-doreurs réorganisée par l'Edit du Roi de 1686, Augustin paraît ne pas avoir recherché d'autres honneurs que ceux déjà conférés par son Brevet. Ainsi, il n'a pas été élu "garde" de la communauté en dépit de sa qualité de Relieur du Roi. Choisis par les "maîtres expérimentés et capables" (Edit de 1686), les deux gardes élus administraient la communauté qui était soumise aux charges et privilèges inhérents à son statut de "suppôt de l'Université". Ces représentants de la profession avaient par exemple l'obligation et le droit de faire des visites dans les ateliers de leurs confrères "pour veiller à ce qu'il ne soit relié ni livres défendus ni livres contrefaits" (Thoinan -1970-).

Il semble également qu'il n'ait jamais assisté aux assemblées de la profession puisque son nom ne se trouve jamais à côté de ceux de ses confrères, au bas des délibérations prises dans ces réunions.

La réputation dont il jouissait en France et à l'étranger suffisait sans doute à son caractère et à son établissement. On peut penser du reste qu'après avoir bénéficié, dans des conditions inhabituelles, de la faveur du Régent, il lui soit apparu plus judicieux de faire preuve de discrétion vis à vis de confrères moins connus.

La vie terrestre d'Augustin Dussueil prit fin en février 1746 alors qu'il était dans sa soixante treizième année.

STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA COMMUNAUTE DES MAISTRES RELIEURS ET DOREURS DE LIVRES DE LA VILLE ET UNIVERSITE DE PARIS,

*Entrepris & rédigés du tems & par les soins
des Sieurs JACQUES-AUGUSTIN BONNET,
ALEXIS-NICOLAS DUCASTIN, PIERRE AN-
GUERAND & ANTOINE-JOSEPH MONVOIS-
SIN; obtenus du tems & par les soins des
Sieurs PIERRE ANGUERAND, ANTOINE-
JOSEPH MONVOISIN, PIERRE-VALLERY
AUYRAY, & NICOLAS BOUTAULT; & en-
registrés & imprimés du tems & par les soins
des Sieurs PIERRE-VALLERY AUYRAY,
NICOLAS BOUTAULT, PIERRE SAUVAGE &
PIERRE BAPIERRE, tous anciens Gardes &
Gardes en Charge de ladite Communauté.*



A PARIS,

De l'Imprimerie de P. G. LE MERCIER, rue
S. Jacques, au Livre d'or.

M. DCC. L.

Il fut sans doute inhumé dans le cimetière de l'église de Saint-Séverin, aujourd'hui transformé en jardin, et ses restes mortels reposent vraisemblablement dans les catacombes de Paris où furent rassemblées avant la Révolution, les sépultures de tous les cimetières de la capitale.

La nouvelle de son trépas parvint sans doute jusqu'à Méounes où vivait encore la plus grande partie de sa famille. L'histoire de sa vie fut ainsi conservée dans le village et passa les siècles grâce, notamment, à la famille Billon qui en garda mémoire et en donna connaissance à l'abbé V.Saglietto.

S'il est donc encore aujourd'hui difficile d'avoir une complète appréciation des talents d'Augustins dont on ne sait précisément s'il fut doreur en même temps que relieur ou s'il ne fut que l'un ou l'autre, on doit se contenter de faire crédit aux contemporains qui lui ont accordé "de son vivant, la plus grande réputation" (Thoinan -1970-).

Cette renommée qui survécut à sa mort, est sans doute à l'origine d'une erreur technique et historique apparue au début du siècle dernier et si fréquemment répétée par les catalogues qu'elle semble maintenant irréversible. Il s'agit du décor dit "à la du Seuil" (orthographié de diverses manières) auquel Augustin fut totalement étranger. Défini comme "un encadrement intérieur avec fleurons d'angles en dehors" (Thoinan -1970-), cet ornement était en fait utilisé dès le XVI^{ème} siècle. Légèrement modifié à partir des années 1620, il ne cessa d'être repris jusqu'à la fin du XVII^{ème} siècle, époque où Augustin s'établit. Il fit sans doute lui-même usage de ce décor mais ne pouvait en revendiquer la paternité. Selon Thoinan, il faudrait réparer cet anachronisme en parlant plus simplement de "reliures avec encadrement intérieur avec fleurons d'angle". Ce souhait formulé demeura lettre morte puisque nombre d'ouvrages, de catalogues et d'articles de tous ordres continuent de nos jours encore à adjoindre le nom d'Augustin Dussueil à la définition de ce motif ornemental. Les puristes doivent en prendre leur parti et accepter de voir ainsi consacré le souvenir d'un talent qui a marqué son époque et contribué au rayonnement de la reliure française du XVIII^{ème} siècle.

Bibliographie

- Archives communales de Méounes, registres paroissiaux
 Archives nationales, minutier central parisien
 V.Saglietto -1936- Méounes, Etude archéologique et historique, Cannes
 Th.Roquet -1970- Les relieurs français, Slatkine Reprints Genève
 E. Le Nabour -1984- Le Régent, libéral et libertin, J.C.Lattès
 L.M.Pichon -1951- La reliure française, Paris
 L.Aumont - L'Eglise Saint-Séverin de Paris, Ed.la Tourrelle, SINES Ed.
 Catalogue d'Exposition -1987/88- L'Art de la reliure XVI-XVIII^{ème} siècle, Bibliothèque du Conservatoire national des Arts et Métiers (exposition 15.10.1987-15.1.1988)
 Catalogue de Vente -1973- Livres anciens rares et précieux (vente réalisée le 7.12.1973 à l'Hotel des Commissaires Priseurs, 9 rue Drouot, salle n°18, par le ministère de Me Ph.et J.P.Couturier et alii)
 Journal "Le Figaro" - mercredi 12 décembre 1973

REGISTRES DE PAROISSE DE LA COMMUNE DU VAL 1790 - 1858

Henri AUTHOSSERRE +

Baptêmes, Mariages et Sépultures sont évoqués sous le double aspect, du fait local, en l'occurrence la commune du Val pendant soixante neuf ans (dépouillement de presque 8000 actes 1) et de la comparaison systématique avec les conclusions publiées antérieurement (voir Cahier de l'ASER n°5) pour une étude analogue sur la commune de Mécunes. Une telle démarche constitue un exemple à suivre.

Le Cahier n°5 de l'A.S.E.R. (-1987-) p.63 a publié, sous la plume de Jérôme Dussueil des "Notes sur l'Etat Civil de Mécunes-lès-Montrieux de 1610 à 1622" à partir des Registres de paroisse de cette commune. Alors que ces notes fort intéressantes pour la connaissance de la démographie de Mécunes étaient écrites, nous travaillions sur un sujet analogue concernant la commune du Val de 1790 à 1858. Nous avons pensé que cela pourrait présenter un intérêt d'exposer les résultats de nos recherches et d'établir une comparaison avec ceux obtenus par m. Dussueil étendant ainsi sur deux communes du Centre-Var cette étude démographique.

Cependant il n'est pas possible dans le cadre d'un article de faire entrer tous les résultats obtenus par une étude qui porte sur 69 années ; nous nous en tiendrons à ceux qui intéressent les sujets abordés dans l'article dont nous avons parlé.

Cet article relate, au début, l'histoire de l'état civil en général ; nous n'y reviendrons pas et il suffira de s'y reporter. Par contre, nous parlerons pour commencer, des documents sur lesquels nous avons travaillé. Nous parlerons ensuite des baptêmes avec une rapide étude des prénoms. Nous étudierons enfin les mariages et les sépultures. Nous n'avons pas étendu notre travail aux patronymes car cela était matériellement impossible à cause d'une part du grand nombre de noms auquel nous aurions été confrontés et d'autre part au fait que chaque nom correspond à un grand nombre de familles, parfois mais pas toujours, distinguées par des pseudonymes dont nous ne connaissons que quelques uns.

Tout au long de ce travail nous tenterons un rapprochement des deux études pour voir s'il se dégage ou non des conclusions communes.

+ 30 place Gambetta 83170 Le Val

Les documents

Nous avons disposé pour notre travail de 4 registres de paroisse. Le 1er volume porte les baptêmes, les mariages, les sépultures de 1790 à 1815, le second de 1816 à 1829, le troisième de 1830 à 1842 et le dernier de 1843 à 1858. C'est donc bien sur 69 années que porte cette étude au cours desquelles onze régimes différents se sont succédés : l'Assemblée Nationale Constituante, l'Assemblée Législative, la Convention, le Directoire, le Consulat, l'Empire, les règnes de Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, la Seconde République et le Second Empire.

Chaque volume est formé de cahiers de format 20x29,5cm, un cahier par année, sommairement relié sous une couverture de fortune cartonnée avec un dos en toile sur lequel on peut lire écrit à la main : Registre de ... à ... Chaque cahier porte au début la mention "Registre des baptêmes, mariages, sépultures pour l'an ... ou pour l'an de grace ...

Les actes sont notés par ordre chronologique et se suivent dans cet ordre avec une marge à gauche qui porte la lettre, B pour un baptême, M pour un mariage et S pour une sépulture. Pendant quelques années, le cahier se termine par une phrase en latin : "Sit nomen domini benedictum

"Soli deo honor et gloria

Le premier registre comporte des cahiers qui ne paraissent pas placés suivant un ordre normal. En 1797 on trouve des pages portant les noms de centaines de communicants et communicantes puis des cahiers de plus petit format portant en double les actes de 1794 et de 1795.

A la fin de 1798 et après le début de 1799 on trouve inséré, le cahier, double de celui qui porte les actes de 1802, et qui commence par : "Mémoire des baptêmes, mariages et sépultures faits par moy André Jullien du lieu de Bras prêtre délégué faisant et exerçant les fonctions curiales dans cette paroisse depuis le 11 mars 1802".

Comment expliquer ces anomalies ? Il semble que le prêtre qui a confectionné le 1er registre ait rassemblé tout ce qu'il a trouvé et se soit satisfait d'un ordre approximatif dans la succession des cahiers. N'oublions pas que les cahiers étaient tenus en double exemplaire. Par trois fois, 1794, 1795, 1802, le double a dû être conservé par la paroisse et placé dans le registre au lieu d'être envoyé aux autorités religieuses du diocèse.

Ces registres de paroisse nous renseignent sur le clergé du Val. Il semble qu'avant 1820 il n'y ait eu en règle générale qu'un seul prêtre dans la paroisse, rarement deux.

Remarquons que le curé qui exerce durant la Révolution signe les actes Michels P. jusqu'à la fin des années révolutionnaires puis il signe DesMichels P. jusqu'à sa mort en 1802. Il semble que ce prêtre ait supprimé la particule durant les années chaudes de la Révolution puis l'ait à nouveau utilisée car son nom était bien Des Michels comme il est porté sur son acte de décès.

Nous apprenons d'ailleurs par la plume de ce même curé que le culte catholique fut supprimé au Val en mai 1794, les actes ne reprenant que progressivement en août de la même année, les sacrements étant donnés à la chapelle des Pénitents. Après 1820 le prêtre titulaire prend le nom de Recteur et il est assisté régulièrement d'un vicaire. Il en sera encore ainsi en 1858.

Nous avons trouvé quelques actes curieux que nous ne pouvons que citer dans le cadre de cet article comme par exemple, le baptême de la cloche de Saint-Blaise, le mariage d'un protestant et d'une catholique, des mariages de réhabilitation (seul le mariage civil avait été célébré sous la Révolution), le baptême d'un enfant trouvé à la Rue Courte, un certificat de catholicité, etc ... Ces actes éclairent d'un jour particulier, quant à la religion, toute cette période révolutionnaire et post-révolutionnaire.

L'étude porte sur 7987 actes soit, 3729 baptêmes, 933 mariages, 3325 sépultures. Nous remarquons que le nombre de baptêmes est en excédent de 404 sur le nombre des sépultures. Si l'on entre davantage dans le détail nous avons :

	garçons	filles	
baptêmes :	1957	1772	excédent des baptêmes sur
	hommes	femmes	les sépultures : $332 + 72 =$
sépultures :	1625	1700	<u>404</u>

On constate également que les personnes de sexe masculin sont plus nombreuses soit, $332 - 72 = 260$. Il naît davantage de garçons. Il meurt davantage de femmes.

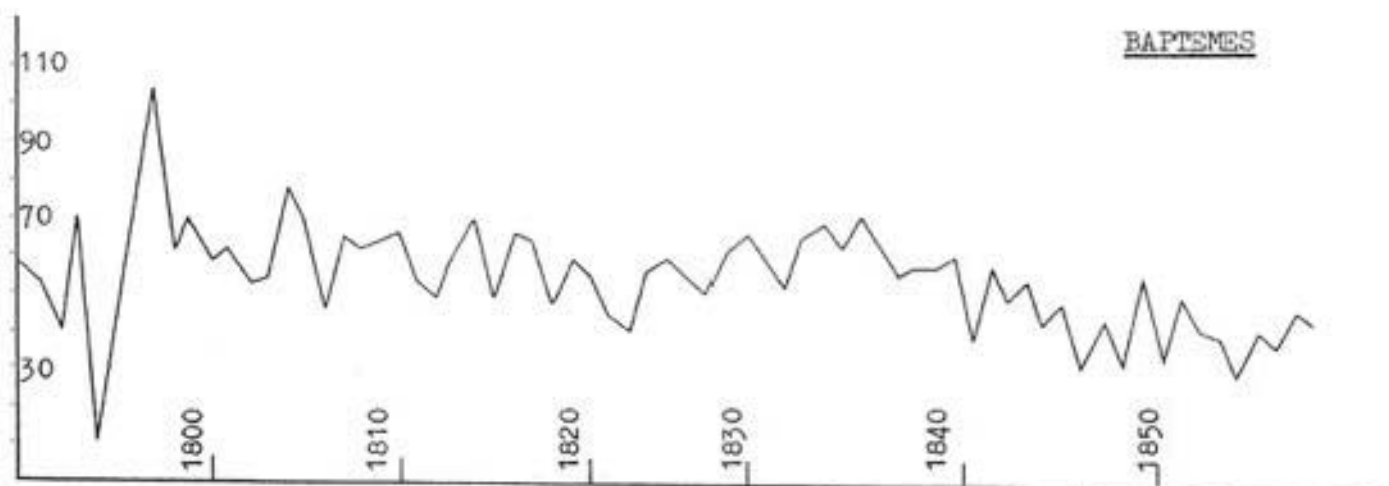
Baptêmes

Si l'on compte 3729 baptêmes en 69 ans, la moyenne annuelle est donc de 54 baptêmes. Nous avons reporté sur le graphique ci-dessous les nombres obtenus avec les années en abscisses et le nombre des baptêmes en ordonnées. On peut alors distinguer 3 parties sur le graphique.

1790-1798 : la courbe est très irrégulière avec des fossés jusqu'à 2 et des pics jusqu'à 107.

1798-1840 : la courbe devient plus régulière avec un maximum de points entre 50 et 70.

1840-1858 : la courbe reste régulière avec un maximum de points dans l'intervalle 30-50.



Si nous tentons une analyse plus fine des 3 parties que nous venons d'indiquer, nous pourrions peut-être expliquer en partie nos constatations.

1790-1798 : c'est la période révolutionnaire. Le point le plus bas de la courbe, en 1794, correspond à la suppression du culte catholique au Val. Le point le plus haut, en 1797, correspond à des régularisations des baptêmes, certains enfants n'ayant été qu'"ondoyés" (1) à la maison sans les cérémonies de l'église durant les années précédentes.

1798-1840 : la courbe tend à devenir plus régulière et ne sort que 6 fois au-dessous de 50 pour atteindre 40 une seule fois en 43 ans.

1840-1858 : la courbe située entre 30 et 50, régulière, ne sort que 3 fois en 19 ans de cet intervalle pour atteindre 50. Il semble que ceci soit dû à une baisse de la population du Val. Si globalement l'excédent des baptêmes sur les sépultures est de 404, de 1840 à 1848 la tendance s'est inversée. Elle était déjà amorcée au cours de la période précédente. De 1819 à 1858, on note 2019 baptêmes pour 2078 sépultures.

Ceci n'est pas suffisant pour expliquer la baisse de la population. Peut-être faut-il penser à un départ vers la ville pour y travailler au moment où naît l'ère industrielle mais il faudrait d'autres travaux pour confirmer ou infirmer cette hypothèse.

Si nous comparons à présent le nombre de baptêmes garçons et le nombre de baptêmes filles, le premier est en excédent de 185 sur le second.

(1) ondolement : baptême sans les cérémonies de l'église

Nous arrivons ici à un résultat totalement opposé à celui auquel arrive J.Dussueil pour Méounes puisque l'excédent du nombre des baptêmes filles sur le nombre des baptêmes garçons y est de 12.

Nous avons relevé 41 années "garçons" au cours desquelles le nombre des baptêmes garçons est supérieur au nombre de baptêmes filles, 21 années "filles" et 7 années où les deux nombres sont à égalité.

Nous avons fait une étude des naissances par mois pour savoir si, au cours d'une si longue période, les habitudes dans la procréation avait changé. Il a donc fallu effectuer des études partielles de 5 ans en 5 ans. Chaque année nous avons classé les mois en fonction du nombre des naissances, de 1 à 12, puis nous avons établi un nouveau classement des mois, de 1 à 12, pour chaque période de 5 ans. Nous avons enfin comparé les divers classements obtenus.

Si l'on s'en tient aux classements par mois on ne peut arriver à aucune conclusion générale. Il faut raisonner à partir des classements trimestriels. Ainsi, sur une période de 50 années, de 1790 à 1840, c'est au premier trimestre que l'on compte le plus de naissances. C'est donc au second trimestre, au printemps, que la procréation est la plus forte ce qui est conforme aux lois de la nature. C'est La Fontaine qui écrit :

"Les alouettes font leur nid
 "Dans les blés quand ils sont en herbe
 "C'est-à-dire environ le temps
 "Que tout aime et que tout pullule dans le monde.

A partir de 1840, le second trimestre arrive à égalité avec le premier trimestre pour le nombre des naissances. Tantôt le premier trimestre l'emporte et tantôt c'est l'inverse qui se produit. C'est donc au printemps ou en été que la procréation est la plus forte.

De 1790 à 1858, le quatrième trimestre arrive pratiquement toujours en dernier pour le nombre de ses naissances ce qui donne une procréation faible au cours du premier trimestre. Est-ce imputable à la période du Carême? Faut-il voir là le fait qu'une influence prolongée des habitudes contractées durant les sept siècles pendant lesquels Le Val était une seigneurie ecclésiastique donc plus imprégnée qu'une autre de Religion?

Sur ce point également nous n'arrivons pas aux mêmes conclusions que J.Dussueil qui constate que "la période hivernale est propice aux conceptions dont le nombre culmine en février, c'est le moment où l'activité économique n'impose pas d'impératifs particuliers".

- les prénoms

L'acte de baptême en 1790 tient en une ligne comme l'a aussi constaté J.Dussueil pour la période de 1610 à 1622 à Méounes. C'est à partir de 1802 que la rédaction de l'acte prend de l'ampleur.

Voici le premier acte de baptême de l'année 1790 :

"B : Pamel Françoise Claire f. de Jos et de Rastègue née le 31 X^{bre} 1789
 et voici l'un des derniers actes de baptême de l'année 1858 :

"B : L'an mil huit cent cinquante huit et le vingt cinq novembre a été baptisée
 "par moi prêtre vicaire sous-signé Olympe Cécile Martin née hier sur cette paroisse fille de Jean Baptiste Pierre Martin et de Marie Julie Ventre son épouse
 "se unis en face de l'église le parrain a été Joseph Vincent Jullien et la marraine Olympe Vignon le père présent tous illettrés.

Rondon Vic.

C'est 193 prénoms différents qui ont été attribués, au minimum, de 1790 à 1858.

Nous avons en effet recensé tous les prénoms attribués une fois sur une année tous les quatre ans car nous avons pensé que sur un temps aussi bref, les habitudes ne changeaient pas en matière de prénoms. Certains des 193 prénoms n'ont été attribués qu'une fois mais nous parlerons d'abord de ceux que nous avons relevé au moins quatre fois en 69 ans.

De tous les prénoms masculins, Joseph arrive en tête, attribué 93 fois soit plus de 19% des cas. Suivent, Jean-Baptiste (59 fois), Louis (51 fois, 10,5% des cas étudiés, Saint Louis étant le saint patron de Brignoles), François (22 fois),

Blaise (13 fois, Saint Blaise étant le saint patron du Val), Honnoré qui a son autel dans l'église paroissiale (12 fois), Antoine (11 fois), Etienne et Hypolithe (10 fois), Jean, Henri, Marius et Philippe (9 fois chacun), Frédéric et Laurent (5 fois), enfin Augustin, Auguste, Lazare et Martin (4 fois).

Parmi les prénoms féminins arrive largement en tête Marie attribuée 107 fois puis viennent Thérèse (31 fois), Madeleine (24 fois), Marie-Madeleine (20 fois), Philomène (18 fois), Françoise (17 fois), Virginie (15 fois), Rose (13 fois), Rosalie (12 fois), Marguerite (12 fois), Joséphine (10 fois), Anne (8 fois), Sophie, Anne et Victoire (7 fois), Sabine et Cécile (6 fois).

La plupart de ces noms ont une origine religieuse ; Marie, Joseph et Jean-Baptiste sont les personnes les plus proches du Christ. J. Dussueil fait une remarque analogue à propos des prénoms attribués à Méounes par ailleurs différents de ceux attribués au Val. Il écrit : "les Saintes Ecritures, plus spécialement le Nouveau Testament fournissent le plus grand nombre de prénoms masculins". Nous partageons entièrement son point de vue.

Nous voudrions faire une remarque à propos du prénom féminin Anne qui était le plus attribué à Méounes de 1610 à 1622. Il était aussi le plus attribué au Val de 1700 à 1756 et ce n'est qu'après la Révolution qu'il a cédé la première place à Marie comme nous l'avons indiqué.

Enfin, pour terminer cette étude des prénoms, nous avons voulu savoir combien de fois un enfant recevait le prénom de son père, de sa mère, de son parrain ou de sa marraine, nous avons alors établi des pourcentages pour les années étudiées, nombre d'enfants concernés par cette pratique au nombre total d'enfants baptisés. Les résultats obtenus situent les pourcentages entre 43,8% et 77,1%. Donc, une fois sur deux à trois fois sur quatre, l'enfant reçoit le prénom de l'un de ses proches. Ici aussi nous rejoignons la conclusion à laquelle est arrivé J. Dussueil : "On observe d'abord que le nouveau né reçoit très souvent le prénom de son parrain ou de sa marraine ... ce qui implique le report sur une génération nouvelle des mêmes patronages que la génération précédente".

C'est qu'il s'agit là d'une coutume qui remonte très loin dans le temps. En effet dans l'Evangile selon Saint Luc on peut lire à propos de Jean : "On voulait l'appeler Zacharie comme son père mais sa mère prenant la parole dit "Non, il s'appellera Jean". On lui dit alors "Il n'y a personne de sa parenté qui porte ce nom"..." Il y a donc deux mille ans au moins que la pratique que nous constatons en usage en 1790-1858 est utilisée.

Il y a aussi un courant novateur à qui nous devons les prénoms de Onduline, Appolonie, Euphémie, Glandine, Joe, Louis-Sextius, Napoléon, Pélégie, Polyeucte, Olympe, Sanite, Sigismond, mais ce sont là des exceptions.

Quelles conclusions pouvons-nous alors formuler ?

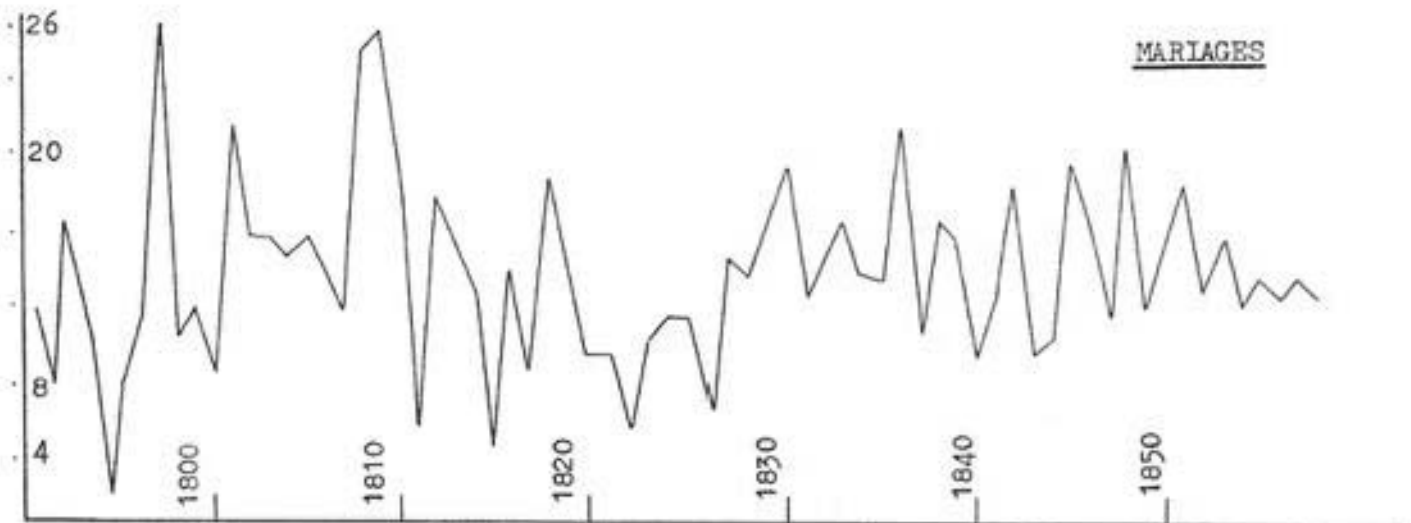
Il semble que tout ce qui échappe à l'homme des siècles passés comme la procréation ou encore le sexe de l'enfant à naître amène des conclusions totalement différentes à J. Dussueil et à nous-même : procréation hivernale à Méounes, au printemps ou en été au Val, excédent des naissances filles à Méounes, excédent des naissances garçons au Val.

Par contre, lorsqu'il s'agit de choses que l'homme maîtrise et qui ne dépendent que de lui, alors nos conclusions se rejoignent : même brièveté dans la rédaction des actes de baptêmes, même influence de la religion sur le choix du prénom, même usage largement répandu que celui qui consiste à donner à l'enfant le prénom de l'un de ses proches.

Mariages

L'étude porte sur 933 mariages célébrés de 1790 à 1858 soit une moyenne de 13 mariages par an. Nous avons reporté sur un graphique les chiffres obtenus. En abscisses nous avons porté les années et en ordonnées nous avons porté le nombre des mariages. Nous obtenons une courbe très irrégulière.

Il est facile d'expliquer le seul mariage célébré en 1794, suppression du culte et les 26 mariages en 1797, nombreuses cérémonies de réhabilitation d'unions célébrées civilement auparavant. Il est plus difficile d'expliquer les autres fortes irrégularités de la courbe.



D'une manière générale nous assistons à une augmentation des mariages de 1800 à 1809 puis une baisse de 1809 à 1828 pour arriver à une moyenne d'unions comprise entre 10 et 20 et une quasi stabilisation autour de 12 à partir de 1850. En ce qui concerne l'âge des époux nous n'avons d'indications précises que pour les années 1797 à 1802. Par ailleurs, on se contente de mentionner si les époux sont majeurs ou sont mineurs. De 1797 à 1802, pour 49 mariages portant l'âge des époux, 34 hommes et 33 femmes ont entre 20 et 30 ans, soit dans presque 70% des cas. Nous avons quelques cas extrêmes avec des épouses de 15, 16 ou 17 ans ou encore un couple de 60 ans pour le mari et 52 ans pour la femme. Il y a plus extraordinaire encore avec le mariage d'un couple où le mari a 57 ans et son épouse 73 ans. En règle générale, tout se passe comme de nos jours avec des couples qui se situent en majorité dans la tranche des 20 à 30 ans.

Avant le mariage religieux, il y a publication de 3 bans au prône de la messe et le plus souvent une dispense de publication de 2 bans est accordée.

Les époux doivent produire un certificat de l'officier de l'Etat Civil qui a célébré l'union à la Mairie.

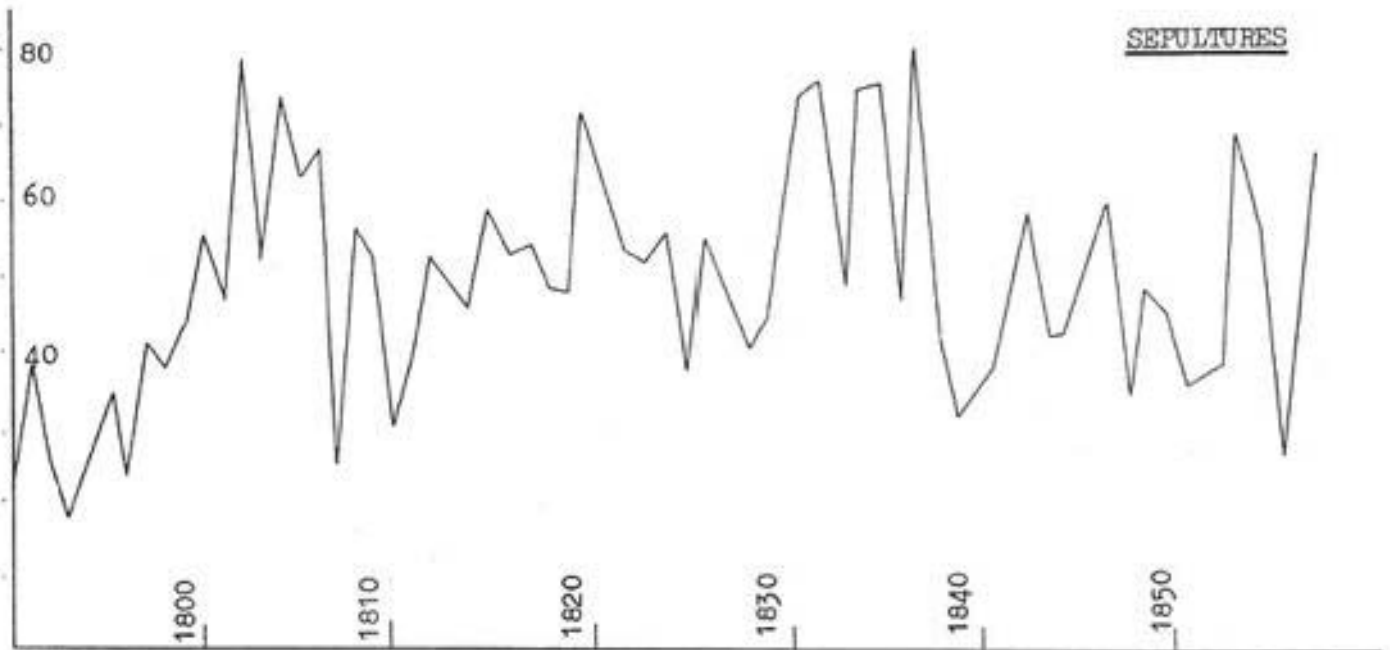
Deux témoins signent les actes de mariages dont voici deux exemples :

"M Guillaubert Dominique f à fu J Bpte et de Marguerite Roux entre française
"fortunée Roux mariez le 15fr (1790 NDLR)

et : "M.L'an mil huit cent cinquante huit et le vingt deux novembre après la
"publication de deux bans au futur mariage entre hypolithe Blanc cultiva-
"teur fils majeur de Etienne Pierre Blanc et de Marie Banduen de cette
"paroisse d'une part et Alexandrine Césarée Audibert fille mineure de
"Jean Baptiste Audibert et de Césarine Aubert domiciliés sur cette paroisse
"se d'autre part faites au prône de la messe paroissiale les dimanche qua-
"torze et vingt un novembre sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement
"ou opposition ; vue la dispense d'un ban accordée par Mg l'Evêque en date
"du treize courant et signée Vincens Vicaire Général vu le certificat de
"la mairie de cette commune par lequel il conste que les parties ont rem-
"pli les formalités légales Je soussigné prêtre vicaire de cette paroisse
"leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les prières et les cérémonies
"de l'église en présence de Adrien Arnoux mécanicien et de Amiel boulanger
"témoins requis et soussignés les époux illetrés.

Nous avons réalisé une étude par mois pour les mariages comme nous l'avons fait pour les baptêmes et là sans ambiguïté les mois où l'on se marie le plus sont dans l'ordre avril, novembre et octobre et le mois où l'on se marie le moins est le mois de mars. Nos conclusions rejoignent en grande partie celles de J. Dussueil à savoir qu'octobre est un des mois les plus favorables aux mariages tandis que mars est le mois où l'on célèbre le moins d'unions.

Cela confirme ce que nous disions au sujet des baptêmes à savoir que le mariage est un fait dépendant de la volonté des hommes. Nos conclusions se rejoignent alors.



Les sépultures

L'étude porte sur 3325 actes de sépultures de 1790 à 1858 soit une moyenne de 48 décès par an. Ces sépultures concernent 1625 hommes et 1700 femmes. Nous ne connaissons l'âge des défunts qu'à partir de 1798.

Voici deux exemples d'actes de décès :

"S Silard Marie frane épse de françois florens est morte le 14 fev (1790 NDLR)
et : "S L'an mil huit cent cinquante huit et le vingt quatre novembre a été con-
duit en cette église le corps de Silvestre Joseph Marius Ventre décédé hier
"sur cette paroisse agé de trente sept ans fils de Laurent Ventre et de Rose
"Bonnet pour être inhumé après les prières d'usage et les cérémonies pres-
"crites par l'église dans le cimetière de la paroisse en présence de nous
"prêtre vicaire soussigné et Armand Requin sacristain qui a signé.

Nous avons tracé une courbe des sépultures (ci-dessus) sur un graphique portant en abscisses les années et en ordonnées le nombre des sépultures.

Remarquons que le point le plus bas de la courbe se situe en 1793 avec 19 sépultures alors qu'en 1794 on en comptera 25 bien que le culte catholique soit supprimé cette année là. En 1797, on notera 41 sépultures seulement, moins que la moyenne annuelle. Il semble que dans ce domaine, l'influence des idées révolutionnaires ait été bien atténuée et que, au moment de la mort, on ait continué à demander le secours de la religion.

Si l'on examine la courbe dans son ensemble, elle paraît bien capricieuse. La mort est un phénomène naturel qui échappe à l'homme surtout à celui de la fin du XVIII^{ème} s. et du début du XIX^{ème} s. sauf évidemment lorsqu'il y a suicide. Or ces cas ne concernent pas notre étude car l'église ne donnait pas une sépulture religieuse aux suicidés.

On peut cependant expliquer en partie les grandes irrégularités de la courbe. Nous avons fait pour cela une étude des décès par mois et nous nous sommes aperçus que la plupart des "pics" concernaient les années où les décès étaient en grande partie concentrés sur deux ou trois mois ce qui signe une épidémie.

Donnons quelques exemples :

1806 : 67 morts dont 27 en août-septembre-octobre

1820 : 72 morts dont 27 en août-septembre

1834 : 74 morts dont 35 en août-septembre-octobre

1835 : 75 morts dont 38 en juillet-août-septembre

etc ...

Il est alors évident que nous avons à faire à des épidémies le plus souvent esti-

vales. Elles expliquent le grand nombre de décès les années où elles sévissent. Autre remarque, ce n'est pas l'hiver qui tue le plus mais c'est la fin de l'été. Arrivent en tête août et septembre. C'est au mois de mai que l'on meurt le moins. Si l'on étudie la mortalité par âge on constate une forte mortalité infantile qui se situe dans la plupart des cas entre 40 et 65%. Précisons qu'il s'agit des enfants de 5 ans ou moins. Par contre la mortalité est faible entre 5 et 20 ans. C'est au cours de la première année qu'elle est la plus forte. Cependant une amélioration très nette s'amorce à partir de 1845 et durant 13 ans la mortalité infantile variera de 16 à 40% pour 11 années sur 14. J.Dussueil arrive pour Méounes et pour la période de 1610 à 1622 à une mortalité de 62,7% chez les enfants ce que nous signalions plus haut. Il semble que du XVII^{ème} s. à 1845 aucun progrès ne se soit fait jour dans ce domaine. Si la mort est indépendante de la volonté de l'homme par contre les conditions d'hygiène, les conditions de vie, les progrès médicaux, dépendent de lui. Aussi n'est-il pas étonnant que sur ce point concernant la mortalité infantile nous arrivions avec J.Dussueil aux mêmes conclusions.

Conclusion

Le rapprochement de l'étude faite par J.Dussueil avec l'étude que nous avons faite nous a fait énoncer que :

1. pour tout ce qui est indépendant de l'homme (procréation, sexe de l'enfant, période de forte mortalité, etc ...) les conclusions de nos deux études sont différentes.

2. pour tout ce qui dépend de l'homme (choix du prénom de l'enfant pris dans la famille et sous influence de la religion, époque des mariages, etc ...) les conclusions se rejoignent.

Peut-on faire de cela un principe général ? Nous pensons que ce serait prématuré. Il faudrait que soient réalisées de nombreuses autres études sur ce sujet avant de pouvoir arriver à une généralisation qui, comme dans tout ce qui touche à l'homme ne saurait être que relative.

TOPONYMIE

Je remercie très vivement les lecteurs qui, à la suite de l'article "Essai sur les noms de lieux-dits de la commune du Val" Cahier de l'ASER n°5 pp.87-98 m'ont fait part de leurs remarques. J'ai retenu en particulier m.Degioanni André, de Brignoles, qui a bien voulu m'indiquer ce qui suit :

Gayaoude : de galolo qui désigne un ruisseau ou un ravin ce qui est exact pour ce lieu-dit

Les Cognets : de Cougné pin sylvestre en provençal, lieu planté de pins

Le Peirreguis : de peiro, pierre et guisa, surveiller, lieu élevé d'observation

Le Poidoux : de pouvadou, lieu de repos des brebis

m.Carmagnolle Michel, de Marseille, originaire du Val, m'a signalé :

La Couale de l'Oure : oure venant de sauro, vent, en effet ce lieu est venté
Seuls, la Jouberte, la Sauvarède, les Valussières, n'ont pas reçu d'explications valables sur les 133 lieux-dits au Val.

Henri Authosserre

NOTE DE LECTURE

André Cazenave et Philippe Hameau -1989- La grotte Mounoï - Signes (Var), in Bulletin Archéologique de Provence, n°18, 1er trim. 1989, pp.7-16

Dans cet article abondamment illustré, deux membres de l'A.S.E.R. rendent compte de leurs travaux sur la grotte Mounoï à Signes (Var). Cet aven-abri d'environ 500 m² ouvert sur le plateau du Camp au pied de l'adret de la Sainte-Baume est dû à un effondrement de voûte d'où la présence d'un éboulis occupant plus de la moitié de sa surface. L'article est essentiellement descriptif car, avant une reprise des travaux, il a pour but de publier le matériel mis au jour en 1952 lors d'un sondage.

Le site a vraisemblablement été occupé du Mésolithique à l'époque historique mais, aux côtés de quelques éléments céramiques attribuables au Cardial et à l'Âge du Bronze, l'essentiel du matériel est attribuable au Chasséen méridional. En effet, le niveau correspondant à l'occupation chasséenne montre les traces d'importants foyers et a livré une importante industrie lithique, mais avec de rares outils finis (armatures de flèches bifaciales), quatre poinçons en os, un millier de tessons de céramique qui n'ont permis de reconstituer qu'une dizaine de formes très classiques du Chasséen méridional et notamment des faisselles. Ce matériel et les espèces animales retrouvées dans les mêmes niveaux chasséens attestent une économie diversifiée associant cueillette, chasse, pêche, élevage et agriculture.

En conclusion, les auteurs soulignent que si l'occupation du site est manifeste tout au long du IV^{ème} millénaire av.J.C., la réutilisation sporadique des lieux depuis la fin du Chalcolithique jusqu'à nos jours, attestée par des vestiges moins denses, ne pourra être précisée que par une étude plus complète (prospections sur le plateau ...). Ils font remarquer l'isolement du site vis-à-vis de ceux occupés à la même époque dans la région et envisagent une occupation plus reculée de la grotte par l'homme au Post-Glaciaire.

José Tomas

NOTE DE LECTURE

'Ada Acovitsiōti-Hameau et Philippe Hameau (avec la collaboration de E.Vila et A.Bontemps) -1988- Le Couloir des Eissartènes (Le Val, Var) - Recherches 1982-1986, in Documents d'Archéologie Méridionale, n°11, 1988, pp.7-28

C'est dans la falaise des Eissartènes, longue barre rocheuse qui surplombe la RD.28, du Val à Bras, que se situent un certain nombre de gisements archéologiques d'importance majeure. Les recherches méthodiques entreprises par les auteurs ont porté sur trois sites, l'Abri A, support de peintures postglaciaires, l'Abri B, orné de gravures de la fin de l'Age du Fer et le Couloir des Eissartènes siège du dépotoir d'un habitat et de cet habitat situé sur le plateau supérieur.

L'article porte essentiellement sur la fouille du dépotoir, long d'environ 40m, formé par l'isolement d'une écaille rocheuse, disposition favorisant la retenue des vestiges tombant du plateau ou déposés sur place. Les fouilles ont été entreprises dans deux sondages destinés à mettre en évidence la stratigraphie du site. Seize couches ont été reconnues dans le premier sondage, soit une puissance de 7m. A l'exception d'une couche qu'on ne trouve que dans le premier sondage, la concordance entre les deux sondages est évidente.

5 phases de remplissage ont été ainsi déterminées :

phase 1 - Bronze Final et début de l'Age du Fer

phase 2 - Fin du VII^{ème} s.av.JC

phase 3 - VI^{ème} à IV^{ème} s.av. JC et sans doute par le nettoyage du plateau à la fin de l'Antiquité

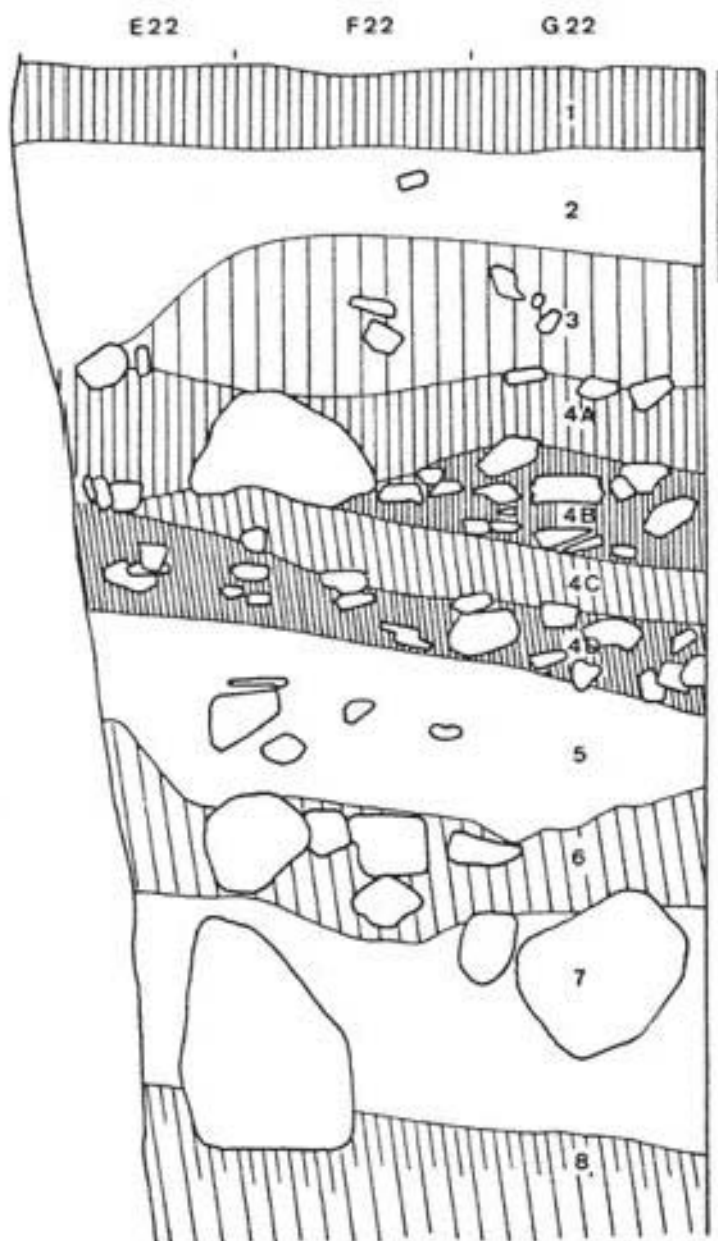
phase 4 - occupation épisodique à la fin de l'Antiquité et au Haut Moyen-Age

phase 5 - abandon du site et occupation ponctuelle au XVI-XVII^{ème} s.

Les auteurs abordent ensuite la description par phases du mobilier recueilli. Le texte est illustré de nombreux plans, schémas, coupes et photos.

Parallèlement, des recherches sont entreprises sur le plateau, difficiles et parfois décevantes étant donnée la très faible épaisseur de terre subsistant sur le rocher. Trois sondages toutefois ont donné des résultats intéressants qui confirment la longue occupation du plateau à l'Age du Fer.

Une petite galerie située dans l'accès occidental au plateau, la grotte du Passage, a dû servir de dépotoir dans la phase 3 d'occupation du site. La cavité recélait en sus une calotte crânienne d'un individu âgé de 45 à 55 ans.



LE COULOIR DES EISSARTENES

8 Coupe stratigraphique du sondage n° 2 (zone A).

Il apparaît dans la conclusion des auteurs que la recherche et la fouille minutieuse des dépotoirs sont d'une extrême importance. Dans le cas présent, ce sont pratiquement les seuls témoignages permettant de restituer l'activité humaine pendant une si longue période. Il a pu être établi que l'occupation a été continue de la fin de l'Age du Bronze à la fin du VI^{ème} siècle av.JC et que l'activité n'a repris qu'à la fin de l'Antiquité. Ce long hiatus s'explique par l'installations des populations vers la vallée fertile. Elle est confirmée par l'abandon des habitations du plateau en matériaux légers. L'interpêt du Couloir des Eissartènes réside aussi et surtout dans sa position excentrée par rapport aux centres économiques de l'Age du Fer. Seul de ce type dans le Centre-Var, il pourrait encore restituer de nombreux renseignements sur la vie quotidienne des occupants du lieu entre VII et IV^{ème} siècle.

Henri Vigarié

LIVRES ET RECHERCHES SUR L'HISTOIRE LOCALE

C'est une chose assez répandue que de savoir comment vivaient nos plus proches ancêtres, et tout un chacun a pu apprendre à l'école, l'histoire de notre Nation. Entre les deux s'insinuent un territoire, des vies et des aventures moins bien explorés : l'histoire voire la préhistoire de notre bourg ou de notre ville. Négligés depuis de nombreuses décennies ou n'ayant suscité que des intérêts assez parcellaires, voici que pour le Centre-Var, ces domaines font l'objet de recherches plus mordantes. Sans omettre que jusqu'à présent le Musée du Pays Brignolais a maintenu la flamme, voici que des associations et des particuliers publient le résultat de leurs enquêtes. Pour illustrer ce propos je citerai :

"DES PREMIERS BERGERS AUX DERNIERS CHARBONNIERS" - le Supplément n°2 au Cahier de l'ASER - qui à l'appui d'une exposition itinérante, retrace le peuplement du Centre-Var, des origines à nos jours.

"LES GUEULES ROUGES, un siècle de bauxite dans le Var" - par l'Association d'Histoire Populaire Tourvaïne, ouvrage dirigé par Cl.Arnaud et l'historien J.M.Guillon, et doublé également d'une exposition.

Tout cela va de concert avec la restauration de nos vieilles maisons, de nos quartiers et de notre patrimoine commun. Pourquoi ne pas y voir le plus souvent une chance de mise en valeur de notre petite région, une manière d'accroître sa compréhension et finalement son charme propre ?

Alors, que dire de la publication de ces travaux historiques, ethnologiques ou archéologiques. Il s'agit là d'une connaissance essentielle à acquérir. En ce qui me concerne, j'ai été impressionné par deux ouvrages parus successivement en 1987 et en 1989, lesquels m'ont donné le goût pour la période allant de 1789 à 1900.

Vous êtes sur la voie, il est question de :

"LES BRIGNOLAIS AU XIX^{ème} SIECLE" et de "LES RAISINS BRIGNOLAIS DE VENDEMIARE" publiés aux éditions "Les alizés".

Mademoiselle Marie-Josée ROSAZ-BRULAND, leur auteur, a consacré plusieurs années afin de rassembler sa documentation. Rien qu'elle se qualifie elle-même d'"immigrante", trente années d'enseignement au lycée Reynouard en font une de nos plus brillantes concitoyennes. Quand un enfant du pays montre nativement, amour et sympathie pour ses compatriotes, ceux d'aujourd'hui et ceux d'autrefois, quel de plus normal ? Pour le horsain (en Provence on dirait l'"étranger") c'est d'abord d'une rencontre qu'il s'agit. Celle-ci est heureuse, malheureuse ou sans signification. Mademoiselle Rosaz, elle, a eu un penchant pour le pays qui l'accueillait, la preuve en est fournie dans son premier livre, "Les Brignolais au XIX^{ème} siècle" où elle nous invite à son tour, nous tous ses contemporains, à une rencontre avec des hommes et des femmes qui vécurent au siècle passé. Dans ces propos pas de mièvrerie, l'auteur ne cède jamais un pouce de sa personnalité. Quelles que soient nos opinions, nos façons de concevoir les événements, un tel tempérament est digne de respect sinon d'admiration. Mais je préfère dépassionner pour mieux connaître. Alors n'aimeriez-vous pas voir se reconstituer sous vos yeux, comme sur un écran, l'espace d'une petite ville au siècle dernier ? Le voici recréé et de ce fait, le décor est planté. Mais vous ne saurez comprendre les acteurs, les intrigues et la société sans un rappel des onze années turbulentes qui précèdent le XIX^{ème} siècle.

En voici le bref résumé. Maintenant la trame des jours va se dérouler. Sans répit, des êtres humains, nos compatriotes, dont les noms nous deviennent familiers, par la volonté de l'historien, vont être aux prises avec les problèmes de leur temps.

Parmi les événements qui nous sont rapportés, les anecdotes multiples qui se déroulent, des dates et des faits se mettent en évidence.

Nous apprenons beaucoup sur ce milieu rural où cependant des activités manufacturières non négligeables occupent une partie de la population. Pour la petite histoire, au début de la Restauration de la Monarchie, le vieil orme de la place Carani fait de la résistance et une de ses branches en tombant tue deux autrichiens.

Nous pouvons nous faire une idée du repas ménager et du repas du paysan, des fêtes religieuses et profanes. En 1850, il y a trois pharmaciens, mais les vaccins sont négligés et la variole fait des victimes. En 1835, le choléra nous viendra par Toulon, en 1884 il sévira de nouveau, portant le nom de "peste tonkinoise" ou "choléra Ferry". Le manque d'hygiène, le défaut d'égouts (ceux-ci ne seront construits que dans les années 1920), les habitudes déplorables de déposer le fumier devant les maisons, créeront une ambiance favorable à la propagation des épidémies.

Après l'insurrection de 1851, les départs seront nombreux et un malaise s'installera. Le Centre-Var qui avait voté le Consulat à vie et le Premier Empire n'est plus dans le clan bonapartiste. Il deviendra lui-même progressivement républicain à la fin du XIX^{ème} siècle. A noter qu'en 1889, même les réactionnaires participeront à la fête du centenaire de la Révolution.

Par ailleurs, nous souvenant du constat de Fernand Braudel lors d'un dernier colloque à Chateaufort : "la France est née du chemin de fer et de l'école", nous voyons Mademoiselle Rosaz retracer dans son livre la carrière exemplaire de Louis Maître, instituteur, auteur d'ouvrages pédagogiques puis inspecteur de l'enseignement. Elle nous parle de la création en 1858 d'une maternelle appelée salle d'asile - nos anciens utilisent encore ce terme-. Elle nous donne la liste des écoles en 1882 après la loi Ferry. Le Petit Séminaire Saint-Charles a été inauguré en 1856. L'école des filles a ouvert ses portes en 1886.

Quant au chemin de fer, la ligne dite d'intérêt local passera à Brignoles en 1880, reliant Marseille via Gardanne et Toulon via Carnoules. Jusque là c'est la diligence qui desservait ces villes. En 1880, il fallait 6 heures de patache pour aller de Brignoles à Marseille, alors que Marseille-Paris par le train se faisait en 15 heures. Aucune crainte à avoir en rappelant ces faits, le XIX^{ème} siècle en a été fertile. En parcourant le livre de Mademoiselle Rosaz, vous pourrez vous repaître de beaucoup d'informations. La meilleure façon d'en tirer la quintessence étant la relecture, il faut donc le faire entrer dans votre bibliothèque."

Le deuxième ouvrage publié par l'auteur porte essentiellement sur la période 1789-1799. Son prix de vente a été voulu accessible par toutes les bourses. Brignoles et le Centre-Var peuvent donc s'enorgueillir grâce à Mademoiselle Rosaz, d'avoir une relation assez complète de cette fresque révolutionnaire.

En cette année du Bicentenaire, le thème a été largement traité, au plan national et au plan régional. Cela ne doit pas estomper notre histoire locale, celle qui est à notre porte. Comme pour le livre précédent, je ne chercherai pas à analyser à travers ces deux parutions sur Brignoles, l'identité d'une ville et de ses habitants. Mais je conseille à tous la lecture des "Raisins Brignolais de Vendémiaire". Je me dis parfois que si nous nous appliquions à ouvrir un cahier, en mettant sur une page les événements nationaux et sur la page en regard, leur pendant de l'histoire locale ce ne serait pas un calque conforme. Chaque commune conserve son originalité et ses anecdotes propres. Cependant les idées du moment étant dans l'air, nous aurions avec du décalage, un certain parallélisme sur les thèmes principaux. Par exemple, les cahiers de doléance et les revendications du Tiers-Etat, la dévolution des biens religieux à la Nation, la prestation de serment des prêtres, la déclaration de guerre et la levée en masse, la garde nationale, les pensées d'émigration, la contre-révolution, les sociétés populaires, etc ...

L'auteur qui a compulsé les registres des délibérations du Conseil Communal relève pourtant qu'à partir de l'automne 1789, le Conseil reflète une copie fidèle des décrets de l'Assemblée Nationale. Malgré cela, cette période n'engendre pas la monotonie et avec la couleur locale des événements se maintiennent de page en page, les lucres inocondescentes d'un incendie : des émeutes des 26 et 27 mars 1789 ayant à leur origine la cherté du pain ... aux débuts d'émeutes de février 1791 que le Conseil du maire Berlus, assez éprouvé, endigue comme il peut. Des troubles provoqués par une foule exaspérée qui revendique les biens des religieux dépossédés ... aux affrontements entre populace et fidèles à propos des prêtres réfractaires, en novembre 1791. Bien sûr suivront les visites domiciliaires décidées par le peuple, avec l'adhésion de la Garde Nationale ... encore des

échauffourées et une nouvelle victime en avril 1792. Entre-temps et depuis le 21 mars 1790, le Conseil communal aura élu domicile dans le nouvel Hôtel de Ville de la place Carani ; le droit de piquet (taxe communale) aura été aboli le 1er janvier 1791. Le marché anciennement installé place des Contes de Provence se sera donné de l'espace, sur la place Carani, en septembre 1791. Plus tard, après le 31 mars 1793, les brignolais qui avaient penché pour le mouvement fédéraliste se verront infliger un Comité de surveillance et Barras viendra en personne pour mettre de l'ordre. C'est la période où la Société Populaire siégeant à l'église Sainte Catherine fera la lecture des journaux révolutionnaires : "Le père Duchêne" et le "Républicain français". Tant bien que mal, comme l'ont dit les historiens "naissait une nouvelle France, celle des citoyens".

Amateurs d'histoire locale ou d'Histoire tout court, vous ne serez pas déçus car au fil du récit, l'auteur nous entretient avec force éléments et circonstances : des réunions des électeurs, des Maires et de la composition des Municipalités (Charles Féraud était Maire de Brignoles en 1789 et deviendra Député, s'il en est question dans cet ouvrage, curieusement est occulté de la plaque qui est à la Mairie). De même, vous serez tenus au courant de la création du district le 24 décembre 1789 et de ses titulaires successifs, Siméon, Arbaud, Maurel, Demollin ... Brignoles sera même chef lieu du département, du 19 vendémiaire an IV au 9 floréal an V, avant d'être dépossédée par Draguignan.

Autre personnage en vue dans un bourg, le curé. L'intrigant Jean-Baptiste Mélan était en place en 1789, son manque d'enthousiasme pour les rites nouveaux l'éloignera de cette charge. En tout cas, il sera de retour et ouvrira les portes de l'église Saint Sauveur le 15 mars 1795. L'heure de la réconciliation était sur le point de sonner, mais le son des cloches demeurait encore interdit.

Du côté des sciences, Brignoles n'échappait pas au progrès et aux nécessités du moment. Le couvent des Cordelières abritait une unité de salpêtre. Un nommé Bernard procédait de son côté à des relevés météorologiques et publiait un traité sur l'olivier, lequel formait le 2ème volume des "Mémoires pour servir l'histoire naturelle de la Provence".

Pourquoi ne pas évoquer aussi l'amorce d'une saga, celle de la famille Gavoty, avec son impétueux représentant, Charles Gavoty fils qui avait assisté à la Fête de la Fédération à Paris le 14 juillet 1790.

Enfin "ceux-là qui s'aimaient, ceux-là qui partirent ..." vous aurez en supplément l'épisode des amoureux séparés, avec des lettres confiantes et pathétiques de Pierre-Jacques Brun à sa chère Madon.

Nous pouvons dire en conclusion que ces deux livres viennent combler un vide et satisfaire notre curiosité sur le passé de notre région. La qualité et la quantité de la documentation accumulée en font des guides pour la compréhension du passé. Gageons que leur auteur récidivera, que les chercheurs locaux en général et nos associations pourront continuer une politique de publication pour sauver de l'oubli ce qui peut encore l'être. Que ce soit avant, pendant et même après les "Trente Glorieuses".

Marcel Morel

* Un regret pourtant, s'il faut en formuler un ; dans ce livre, trop de détails, trop de chapitres qui prennent la forme de listes (noms, lieux, professions, etc). L'auteur fait certes plaisir aux localistes mais finit à notre sens par noyer les lignes essentielles d'une histoire qui se veut sociale et humaine. Nous aurions aimé quelques tableaux récapitulatifs, quelques graphiques, nous permettant des comparaisons rapides avec la grande Histoire.

N.D.L.R.

LES PEINTURES POSTGLACIAIRES EN PROVENCE

Inventaire, Etude chronologique, stylistique et iconographique

L'ouvrage de Philippe Hameau constitue depuis les travaux de l'abbé Glory publiés en 1948 la première synthèse sur un aspect méconnu de l'art préhistorique : les peintures schématiques postglaciaires. Il se compose d'un inventaire des sites à peintures de Provence, établi à la suite d'une recherche systématique sur le terrain et de relevés précis qui ont permis à l'auteur de corriger des erreurs de localisation et d'interprétation, et de replacer autant que possible les sites dans leur contexte archéologique. Sont ensuite abordés les délicats problèmes de datation, de typologie et d'interprétation. Corpus documentaire et étude critique sans équivalent, l'ouvrage apparaît en outre comme une véritable œuvre de sauvetage de ces témoins de l'art néolithique, dégradés au cours des dernières décennies par les agents naturels et par les actes de vandalisme.

format A4

124 pages - 55 figures (dessins et photos N&B, coul.

préface de J.Courtin

prix : 156 francs + 22 francs de port

DOCUMENTS
D'ARCHEOLOGIE
FRANÇAISE
N° 22

Les peintures postglaciaires en Provence

*Inventaire. Etude chronologique,
stylistique et iconographique*

par Philippe Hameau

Ouvrage publié avec le concours
du Ministère de la Culture et de la Communication
(direction du Patrimoine,
sous-direction de l'Archéologie),
du Ministère de l'Education Nationale
(direction de la Recherche)
et du Centre national de la recherche scientifique

Editions de la Maison des Sciences de l'Homme Paris

1989

DES PREMIERS BERGERS AUX DERNIERS CHARBONNIERS

Contribution à l'étude du peuplement du
centre du Var de la Préhistoire à nos
jours

Cet ouvrage constitue le premier bilan, largement illustré, de dix années d'activités archéologiques et ethnologiques au sein de l'A.S.E.R. Il est aussi le résumé de huit mille ans d'histoire de l'homme dans le centre du département du Var. A ce jour, toutes les étapes qui ont conduit l'homme de la découverte de l'agriculture et de l'élevage aux dernières pratiques traditionnelles ont été révélées, mettant ainsi cette région à égalité avec ses voisines depuis longtemps prospectées.

format A4

26 pages - 24 figures - 6 photos N&B

préfaces de J.P.Jacob et de J.Cestor

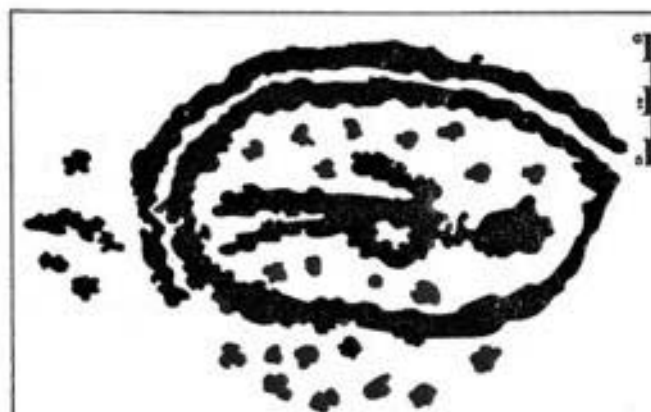
prix : 30 francs + 10 francs de port

DES PREMIERS BERGERS AUX DERNIERS CHARBONNIERS

CONTRIBUTION A L'ETUDE DU PEUPEMENT DU CENTRE DU VAR
DE LA PREHISTOIRE A NOS JOURS.

ADA ACOVITSIOTI-HAMEAU

& PHILIPPE HAMEAU

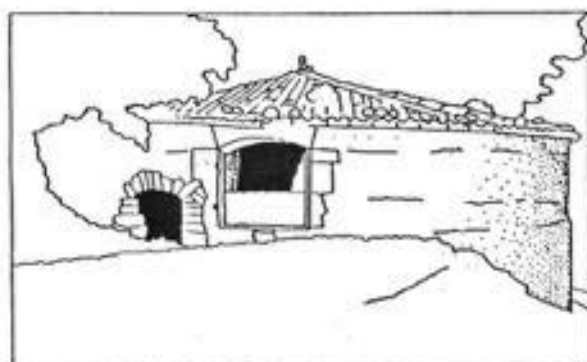


1989

SUPPLEMENT N°2 AU CAHIER DE L'ASER

L'ARTISANAT DE LA GLACE EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE

'ADA ACOVITSIOTI-HAMEAU



SUPPLEMENT N°1 AU CAHIER DE L'ASER 1984

L'ARTISANAT DE LA GLACE EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE

L'usage et le commerce de la neige et de la glace sont connus de longue date sous presque toutes les latitudes. Ils restent néanmoins un élément culturel natif et caractéristique de l'aire méditerranéenne. Un véritable artisanat de la glace s'est développé à l'époque moderne dans la partie occidentale de cette zone, nous laissant des dizaines de vestiges architecturaux (les glacières et les puits à glace) et un nombre impressionnant de documents écrits. L'art de bâtir, l'organisation du travail et les particularités économiques du commerce de la glace sont mis en évidence dans cet ouvrage.

format A4 -
74 pages - 21 figures h.t.
préface de X. de Planhol
prix : 60 francs + 10 francs de port

CAHIER DE L'ASER N°5



1987

LE CAHIER DE L'ASER N°5

L'Aménagement récent de quelques abris naturels - Un type de bergerie bâtie et l'organisation de son espace interne - Réserves d'eau dans le centre du Var - La grotte sépulcrale des Oustacous Routs - Les pseudo-dolmens de Néoules et de La Roquebrussanne - La Préhistoire du canton de La Roquebrussanne (2ème partie) - Notes sur l'Etat Civil de Méounes au début du XVII^e s. La vigne et les blés à Bras aux XIII^e et XIV^e s. - Le prieur de Mazaugues face au Conseil Communal - Essai sur les noms de lieux-dits de la commune du Val - L'avifaune du canton de La Roquebrussanne - Les tufs de la vallée du Gapeau, étude géomorphologique du site des Rampins.

format A4
125 pages
prix : 60 francs + 10 francs de port

